

PARIS DEMAIN

Rapport annuel sur la transition
écologique et sociale

Édition 2025



OURS

Présentation au Conseil de Paris de juillet 2026

Coordination technique : Direction de la transition écologique et du climat (DTEC), Département de la coordination de la transition écologique -

Conception éditoriale et graphique : Agence Character - **Illustrations de la couverture :** Kibлинд.

Merci aux contributrices et contributeurs de la Ville, merci aux référentes et référents développement durable de chaque direction.

Imprimé sur du papier FSC®



Édito



Alice Timsit, Adjointe au Maire de Paris en charge de la transition écologique, du Plan Climat, de l'eau et de l'énergie

@Jean-Julien Cassinat

Le dérèglement climatique n'est plus une menace abstraite ou lointaine : il transforme déjà concrètement nos territoires, nos infrastructures et notre quotidien. Les épisodes de chaleur extrême, les sécheresses, les tensions sur la ressource en eau ou encore les phénomènes météorologiques violents nous rappellent chaque année l'urgence d'agir.

À Paris, cette réalité est particulièrement tangible. Notre ville est dense, fortement minéralisée et exposée au phénomène d'îlot de chaleur urbain. Les projections climatiques montrent qu'à horizon 2050, les vagues de chaleur pourraient être deux fois plus fréquentes et les nuits tropicales devenir la norme estivale. Face à ces constats, l'inaction n'est pas une option.

C'est pourquoi Paris a engagé depuis plusieurs années une transformation écologique profonde de son territoire, avec une double exigence : réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre et adapter la Ville aux conséquences désormais inévitables du réchauffement climatique. Le Plan Climat de Paris fixe une trajectoire ambitieuse vers la neutralité carbone à horizon 2050. Cette stratégie irrigue désormais l'ensemble des politiques publiques municipales : urbanisme, logement, mobilités, énergie, végétalisation, santé environnementale ou encore gestion de l'eau.

Les résultats obtenus démontrent que cette transformation est déjà à l'œuvre. Depuis 2004, l'empreinte carbone du territoire parisien a diminué de manière significative et la consommation énergétique du territoire baisse à un rythme supérieur à la moyenne nationale. La réduction de la place de la voiture, le développement massif des infrastructures cyclables, la rénovation énergétique des bâtiments ou encore la montée en puissance des réseaux de chaleur et de froid constituent des leviers structurants de cette transition.

L'adaptation de la ville est également devenue une priorité centrale. Paris investit massivement pour végétaliser et rafraîchir l'espace public, désimperméabiliser les sols, développer les îlots de fraîcheur et renforcer la résilience du territoire face aux crises climatiques. Les cours Oasis, les rues aux écoles, les nouvelles places végétalisées ou les opérations de transformation des quartiers traduisent concrètement cette évolution du modèle urbain.

Cette transition ne peut être réduite à une addition de mesures techniques. Elle porte un véritable projet politique : celui d'une ville plus sobre, plus résiliente, mais aussi plus juste et plus solidaire. La question climatique est indissociable des enjeux de santé publique, de justice sociale et de qualité de vie. Nous devons protéger en priorité les individus les plus vulnérables, comme les personnes âgées, les enfants, les sans-abris...

Cela implique de maintenir un haut niveau d'investissement public, d'accompagner les Parisiennes et les Parisiens dans les transformations nécessaires et de renforcer les coopérations avec l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités, opérateurs publics, associations, monde économique et communauté scientifique.

Nous savons néanmoins que les défis restent immenses. Les engagements internationaux demeurent insuffisants pour limiter durablement le réchauffement climatique et les effets du dérèglement s'intensifient plus rapidement que prévu.

Nous devons donc accélérer encore nos efforts, tout en gardant un cap clair : préparer dès aujourd'hui une ville capable de protéger ses habitants et de rester vivable dans les décennies à venir.

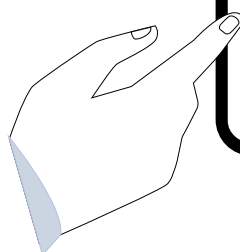


Course à pied, La Parisienne 2018
@Sophie Robichon

Paris est en constante transformation.

Les données de la plupart des indicateurs de ce rapport sont arrêtées à fin 2025, mais les projets continuent.

Pour accéder aux données à jour, rendez-vous ici :

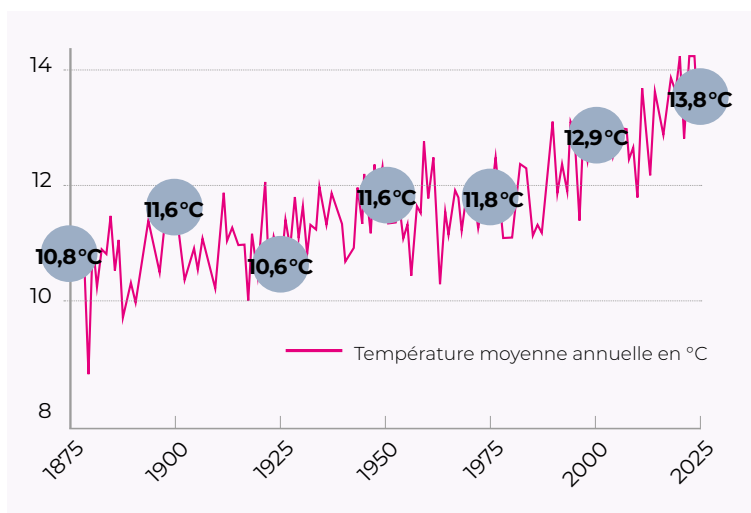


Indicateur **01** : **évolution de la température moyenne annuelle à la station du Parc Montsouris à Paris**

+ 0.9 °C en 2025 (par rapport à la moyenne)

En 2025, la température moyenne à Paris a été de 13,8°C, soit +0,9°C par rapport à la normale 1991-2020, confirmant une hausse continue depuis plus d'un siècle. Dans un contexte de réchauffement global (+0,59 °C à l'échelle mondiale, et +1,17 °C en Europe du Nord), les impacts s'intensifient : vagues de chaleur plus longues, pouvant atteindre jusqu'à 40 jours par an, et épisodes de pluies extrêmes plus fréquents.

Ces évolutions rapprochent le climat parisien de celui de villes méditerranéennes et exercent une pression croissante sur les habitants, les modes de vies, les ressources et les infrastructures. Face à cette réalité, la transformation du territoire s'impose pour faire de Paris une ville plus résiliente, plus vivable et plus respirable.



Sommaire

32 indicateurs chiffrés
pour suivre la transformation
écologique et sociale de la Ville de Paris

01

Climat, la ville
agit et s'adapte



@Joséphine Brueder

02

Un cadre de vie plus
sain, plus apaisé



@Jean-Baptiste Gurliat



03

La nature gagne
encore du terrain



@Frederic Combeau

02	Empreinte carbone	p.11
03	Énergie consommée.....	p.14
04	Part des EnR&R	p.15
05	Îlots de fraîcheur	p.18
06	Rénovation des logements.....	p.21
07	Consommation énergétique de l'administration parisienne	p.25
08	Dépenses de la Ville favorables au climat.....	p.27

09	Trafic routier.....	p.31
10	Véhicules à faibles émissions dans la flotte parisienne.....	p.33
11	Linéaire d'aménagements cyclables	p.33
12	Qualité de l'air	p.36
13	Bruit routier	p.38
14	Prélèvements en eau.....	p.41

15	Nombre d'arbres plantés.....	p.44
16	Indice de canopée	p.45
17	Espaces verts.....	p.46
18	Label EcoJardin	p.47
19	Espèces observées	p.48

04

Des modes de production et de consommation plus responsables



@Axel Hospital

- 20** Agriculture urbaine.....p.53
- 21** Produits alimentaires BIO.....p.55
- 22** Déchets générés et triés.....p.57
- 23** Disposition environnementale dans les marchés publics.... p.60

05

Paris se fait avec les Parisiennes et Parisiens

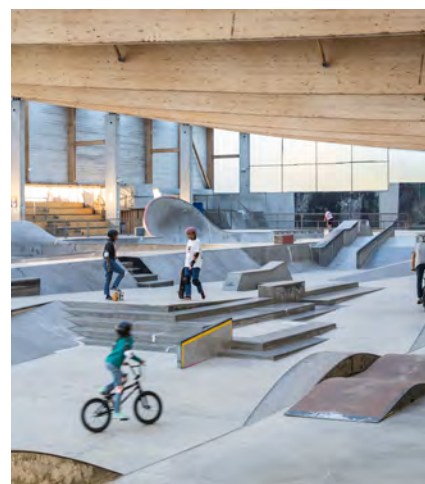


@Jean-Baptiste Gurliat

- 24** Volontaires de Paris..... p.64
- 25a** Budget participatif.....p.67
- 25b** Projets du budget participatif.....p.67
- 26a** Nombre d'associations subventionnées..... p.68
- 26b** Montant des subventionsp.69

06

Une transition parisienne plus juste



©Sergio Grazia

- 27** Nombre de logements sociaux.....p.74
- 28** Quartiers populaires.....p.76
- 29** Cours oasis.....p.81
- 30** Aide à la mobilité des jeunes.....p.82
- 31** Insertion par la formationp.84
- 32** Portage de repas et places dans les restaurants Emeraudep.86

Focus

L'urbanisme parisien au cœur de la transition écologique et sociale

- Aménager la ville pour un futur durable p.78
- Innover et diffuser des solutions durables..... p.79

Climat, la ville agit et s'adapte

01

*Transformer
le territoire
et les usages*



Depuis l'Hôtel de Ville @Joséphine Brueder

-34 %

d'empreinte carbone
depuis 2004

-23 %

de consommation énergétique
sur le territoire parisien
depuis 2004

50,7 %

d'EnR&R dans le réseau
de chaleur parisien en 2024

1 500

Plus de
îlots de fraîcheur recensés
en 2025

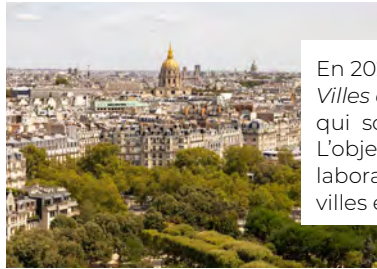
Engagée dès 2007 avec son premier Plan Climat, la Ville de Paris dispose d'un temps d'avance dans la prise en compte des enjeux de décarbonation, de sobriété énergétique et d'adaptation au changement climatique. En cohérence avec l'Accord de Paris, la Stratégie nationale bas carbone et le Plan national d'adaptation au changement climatique, elle vise la neutralité carbone à l'horizon 2050 et **prépare son territoire à un climat déjà en mutation**, afin de protéger durablement les Parisiennes et les Parisiens.

Rénovation des bâtiments, diminution de la place de la voiture, sobriété énergétique et développement des énergies renouvelables ont déjà permis à la Ville de Paris de **diminuer son empreinte carbone de 34 % en 20 ans**. Toutefois, les impacts du réchauffement sur le territoire s'accroissent et le temps presse. Les efforts se poursuivent et, malgré un contexte international fragilisé en 2025, Paris maintient le cap et accélère sa transition.

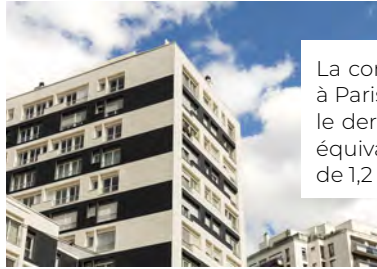
Le Plan Climat 2024-2030 entérine cette ambition. À la fois cadre stratégique et feuille de route opérationnelle, il fixe **les trajectoires de neutralité carbone, d'évolution des consommations énergétiques, de qualité de l'air et d'adaptation** jusqu'en 2050, tout en structurant, dès aujourd'hui, les actions concrètes à déployer d'ici 2030 pour transformer durablement le territoire.

Des indicateurs:

Les actions clés 2025

Indicateur **02****Empreinte
carbone**

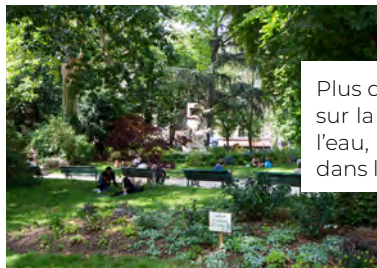
En 2025, Paris a été labellisée par la Mission européenne *Villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030*, qui soutient les **villes leaders de la décarbonation**. L'objectif est de transformer 100 villes européennes en laboratoires d'innovation pour permettre à toutes les villes européennes de faire de même d'ici à 2050.

Indicateur **03****Énergie
consommée**

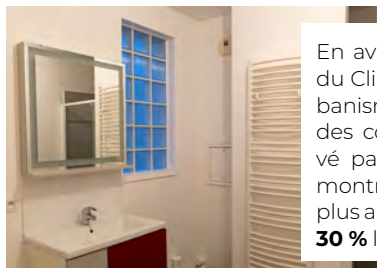
La consommation énergétique poursuit sa baisse à Paris. En vingt ans, **elle a diminué de 23 %** selon le dernier bilan énergétique territorial. Un volume équivalent à la consommation annuelle moyenne de 1,2 million de foyers parisiens.

Indicateur **04****Part renouvelable
et récupération
du réseau
de chaleur**

Fin 2025, le Conseil de Paris a approuvé un nouveau contrat de concession pour le réseau de chaleur urbain qui entrera en vigueur en 2027. Objectif : maîtriser les tarifs et accélérer la transition énergétique. Le mix énergétique sera profondément transformé : **76 % d'énergies renouvelables et de récupération dès 2034**, grâce notamment à un recours massif à la géothermie profonde.

Indicateur **05****Îlots
de fraîcheur**

Plus de **1 500 lieux pour se rafraîchir en 2025**. Basés sur la végétalisation, les matériaux ou la présence de l'eau, ces espaces répondent à des enjeux essentiels dans la lutte face au changement climatique.

Indicateur **06****Rénovation
des logements**

En avril 2025, l'Agence Parisienne du Climat et l'Atelier Parisien d'Urbanisme publient un état des lieux des consommations du parc privé parisien (222 700 logements), montrant que les rénovations les plus ambitieuses réduisent jusqu'à **30 %** la consommation d'énergie.

Indicateur **07****Consommation
énergétique de
l'administration
parisienne**

En 2025, Paris lance la 3^e saison des Relais sobriétés dans 3 arrondissements, forme plus de 100 agents et atteint déjà plus de **11 % d'économies** d'énergie*, avec un objectif de 15 % d'ici 2030 sur 1 000 équipements (jusqu'à 13,5 M€ d'économies).

Indicateur **08****Dépenses de la
Ville favorables
au climat**

En 2025, **21,5 %** des dépenses (1,33 Md€) ont un impact positif sur la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre.

* Estimation de gains sur les volumes énergétiques consommés, partagés entre actions de sobriété et actions d'efficacité énergétique (type relamping).

Photos, de haut en bas : @Guillaume Bontemps, @Guillaume Bontemps, @Guillaume Bontemps, @Elisa Chauveau, @Guillaume Bontemps, @Clément Dorval, @Frédéric Combeau

Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

Paris vise une réduction de 80 % de son empreinte carbone et l'élimination totale de ses émissions locales de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport à 2004. Chaque année, la Ville mesure les émissions du territoire pour ajuster ses politiques et orienter ses actions vers l'objectif de neutralité carbone.

Des émissions encore majoritairement importées

Depuis plus de 20 ans, l'action de la Ville a permis de **réduire l'empreinte carbone de Paris de 34 %** entre 2004 et 2023. Cette baisse concerne tous les secteurs.

Émissions importées et extra-muros → Elles s'élèvent à **13,61 MtCO₂e**, représentant près des trois quarts des émissions totales de Paris. Elles proviennent majoritairement des transports en lien avec Paris (7,46 MtCO₂e, dont 4,52 MtCO₂e pour le trafic aérien) et de l'alimentation (3,85 MtCO₂e). Les autres sources d'émissions sont induites par le fonctionnement du territoire : la production et l'acheminement de l'énergie consommée (1,19 MtCO₂e), les matériaux de construction et les matières premières utilisées pour la fabrication des biens consommés (1,12 MtCO₂e). Depuis 2004, ces **émissions ont diminué de 35 %**, avec une baisse récente de 7 % entre 2022 et 2023.

Émissions locales → Elles sont estimées à **5,07 MtCO₂e**.

- Le **secteur du bâtiment** domine le bilan (près de 2/3 des émissions dans Paris), avec pour principale source la combustion d'énergie pour le chauffage des logements, du tertiaire (bureaux, commerces, équipements publics) et du réseau de chaleur (3,41 MtCO₂e en 2023). Depuis 2021, les émissions du secteur tertiaire dépassent celles du résidentiel.
- Le **transport intramuros** représente le deuxième poste d'émissions locales (0,94 MtCO₂e) : transport individuel de personnes (66 %), transport de marchandises (23 %) et transports en commun (11 %).
- À la faveur de la baisse des émissions du transport intramuros ces dernières années, le **secteur du déchet** représente une part de plus en plus importante des émissions locales : 7 % en 2004, 11 % en 2018, et 14 % en 2023. Cette évolution souligne l'urgence de réduire l'empreinte matière, en particulier celle du plastique, principal contributeur aux émissions de ce secteur.

Les émissions locales ont baissé de 31 % entre 2004 et 2023, grâce à une réduction continue sur l'ensemble des secteurs. Pour autant, elles connaissent un ralentissement de leur réduction ces dernières années, et sont restées stables entre 2022 et 2023. Cette stabilité récente s'explique par deux facteurs :

- Un décrochage dans la baisse des émissions du bâti parisien, qui augmentent même légèrement entre 2022 et 2023, en particulier pour le secteur tertiaire ;
- Une augmentation apparente des émissions liées aux déchets, qui s'explique par de fortes évolutions méthodologiques de comptabilité sur le secteur déchets.

Empreinte carbone par habitant → Elle est en moyenne de **8,9 tCO₂** par Parisienne ou Parisien, dont 2,5 t pour les émissions locales. Sur ce périmètre, Paris est en dessous de Londres (2,9 tCO₂) et Milan (2,7 tCO₂), mais au-dessus de Madrid (2,1 tCO₂) et de Stockholm (1,14 tCO₂).

-34 %

C'est la réduction de l'empreinte carbone de Paris entre 2004 et 2023

On vous dit tout !

En 2023, pour la première fois, les émissions liées au transport aérien des visiteurs (touristes) venant à Paris ont été estimées (non comptabilisées dans l'empreinte du territoire) : elles sont considérables, 8,42 MtCO₂e, soit environ 2,5 fois plus que les émissions liées au transport aérien des parisiennes et parisiens.



Depuis la tour Eiffel @Guillaume Bontemps

Indicateur **2** : empreinte carbone de Paris

18,68 MtCO₂e

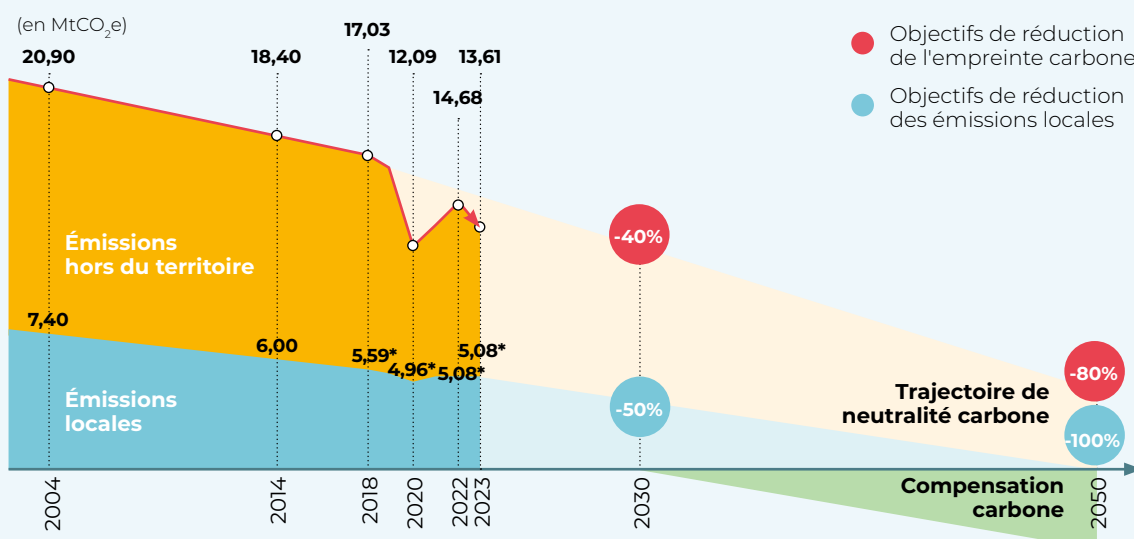
 en 2023 (vs 19,76 MtCO₂e en 2022)

Les résultats du bilan carbone 2023 doivent être analysés au regard de la trajectoire de neutralité à 2050 et des objectifs intermédiaires de 2030. L'empreinte carbone globale du territoire suit la trajectoire prévue, mais les émissions locales accusent un retard.

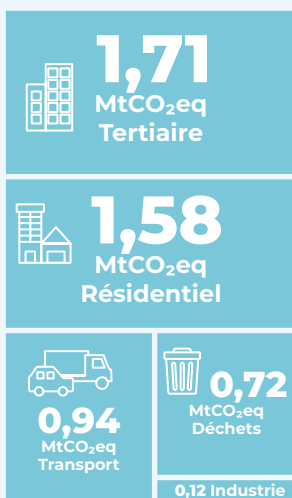
En 2023, l'empreinte présente des émissions inférieures de 0,92 MtCO₂e par rapport aux projections de la trajectoire de neutralité, principalement du fait d'une actualisation méthodologique sur la comptabilisation des émissions liées au secteur aérien. À l'inverse, les émissions locales, celles de l'alimentation et des transports hors Paris dépassent les projections. La Ville dispose de leviers d'actions limités sur ces secteurs et doit agir en coopération extraterritoriale et engager des plaidoyers auprès de l'État.

Les émissions locales dépassent de 0,76 MtCO₂e les projections de la trajectoire. Si l'écart sur le secteur des déchets s'explique par une actualisation méthodologique, celui sur le tertiaire contribue au non-respect de la trajectoire. Il s'agit d'un secteur pour lequel la Ville dispose de leviers d'intervention limités. Les écarts observés sur les secteurs du résidentiel ou des transports sont plus réduits, mais rappellent l'importance de poursuivre les efforts municipaux.

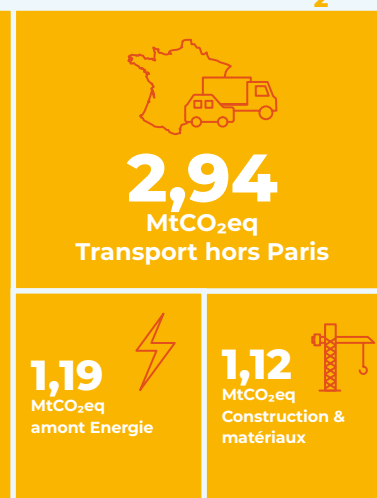
L'analyse des tendances 2021-2023 montre que tous les secteurs doivent intensifier leurs efforts pour atteindre les objectifs 2030 et 2050 fixés par le Plan climat. L'enjeu est important sur le tertiaire, dont le rythme de décarbonation doit être multiplié par 10 d'ici 2030.



Émissions locales **5,08 MtCO₂e****



Émissions hors territoire **13,61 MtCO₂e****



Répartition de l'empreinte carbone (en MtCO₂e) : ■ Émissions locales ■ Émissions hors du territoire

* Les données 2018-2022 ont été mises à jour à périmètre équivalent suite à un changement de méthode de comptabilisation des émissions.

** Des données figurant dans les graphiques ont fait l'objet d'arrondis ; de faibles écarts peuvent ainsi être constatés dans certains résultats ou totaux.

En 2025, les 10 ans de l'Accord de Paris

L'année 2025 a marqué les 10 ans de l'**Accord de Paris**, adopté en 2015 lors de Conférence des Parties (COP21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Cet accord fondateur a fixé un objectif commun à la communauté internationale : atteindre la neutralité carbone mondiale pour contenir le réchauffement bien en dessous de +2°C.

Dans ce contexte, la **COP30 organisée à Belém** a constitué une étape importante. Les États ont actualisé leurs contributions pour la décennie à venir. Selon les Nations Unies, ces engagements rapprochent la trajectoire de l'objectif, contenant le réchauffement entre +2,3 et +2,5 °C.

Le **Plan Climat de la Ville** de Paris s'inscrit dans cette dynamique internationale en accélérant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et la transformation des infrastructures, des modes de production et des modes de vie. Paris a notamment marqué ce 10^e anniversaire avec l'exposition « Paris-Belém » à l'Hôtel de Ville.

Les 10 ans de la signature de l'Accord de Paris ont été l'occasion de renforcer la coopération internationale.

Lauréate de la Mission européenne « Villes neutres et intelligentes » Paris innove et montre la voie à d'autres villes européennes. Ce programme finance notamment le projet de mobilisation citoyenne NEAR, qui vise à réduire l'empreinte carbone d'un quartier et à améliorer le cadre de vie, avec un diagnostic et un sujet pris en main par les habitants. Ce projet a testé sa méthodologie avec une première expérimentation à la porte d'Orléans (14^e).

Enfin, Paris a également participé à l'organisation de la **conférence internationale « Pour des proximités urbaines durables »** avec ONU-Habitat, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et la Chaire ETI de l'IAE Paris Sorbonne, dans le cadre de l'Observatoire mondial des proximités durables. À travers cette conférence, Paris affirme la cohérence entre ses politiques locales – résilience, rénovation, sobriété énergétique, ville du quart d'heure – et les agendas climatiques internationaux, et contribue à diffuser un modèle de ville durable et inclusive face aux défis climatiques qui fait aujourd'hui référence à l'échelle mondiale.



Pavoiement 10 ans d'accord de Paris pour le climat, rue de Rivoli @Jean-Baptiste Gurliat

Transformer

le système énergétique parisien

La Ville s'engage vers un système énergétique sobre, efficace et renouvelable d'ici 2050. La consommation devra être divisée par deux par rapport à 2004, avec 20 % d'énergie produite localement et issue de sources renouvelables ou de récupération. Cette stratégie réduit la dépendance aux énergies fossiles et renforce l'autonomie énergétique du territoire.

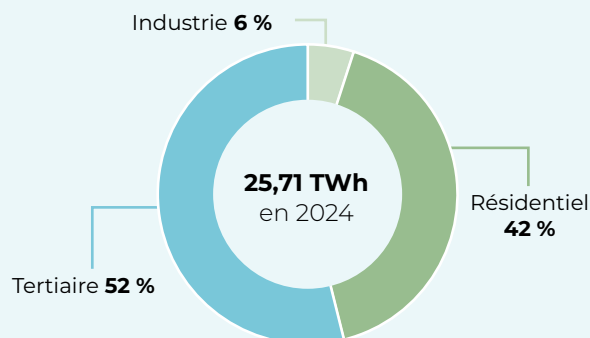
Une consommation énergétique en baisse

La consommation d'énergie constitue la première source d'émissions locales de gaz à effet de serre du territoire. Elle résulte principalement des usages des bâtiments résidentiels et tertiaires (chauffage en particulier) ainsi que des procédés de production et de distribution de l'énergie. Elle génère aussi une part importante des émissions en dehors du territoire, liées à l'amont énergétique. **En 2024, le bilan énergétique de Paris s'élève à 25,71 TWh.**

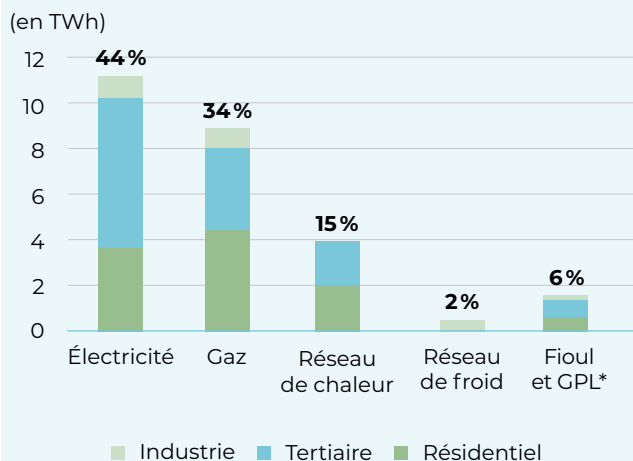
Ce volume, équivalent à l'ensemble de la production photovoltaïque française (24 TWh, SDES 2025), souligne l'ampleur des besoins du territoire. Il s'inscrit néanmoins dans une dynamique de réduction nette : entre 2004 et 2024, la **consommation énergétique de Paris a baissé de 23,9 %**, soit un rythme plus de deux fois supérieur à la baisse observée à l'échelle nationale sur la même période (-10 %) (SDES, 2025).

Le secteur tertiaire reste le plus énergivore (52 %) et le résidentiel suit (42 %). Entre 2023 et 2024, le tertiaire a réduit sa consommation de 9 % tandis que le résidentiel l'a diminuée de 5 %. L'électricité est la source d'énergie la plus importante dans le secteur tertiaire, fortement consommateur pour l'usage des infrastructures, appareils numériques et de la climatisation. Le gaz naturel reste, quant à lui, très utilisé par le secteur tertiaire et majoritaire dans le secteur résidentiel pour les besoins de chaleur (chauffage, eau chaude, cuisson). Le recours accru au réseau de chaleur, avec sa décarbonation, est un levier de réduction de l'usage du gaz naturel du territoire parisien.

Répartition des consommations énergétiques par secteur à Paris en 2024



Volumes d'énergie consommés par le Bâti à Paris 2024 - corrigés des aléas climatiques



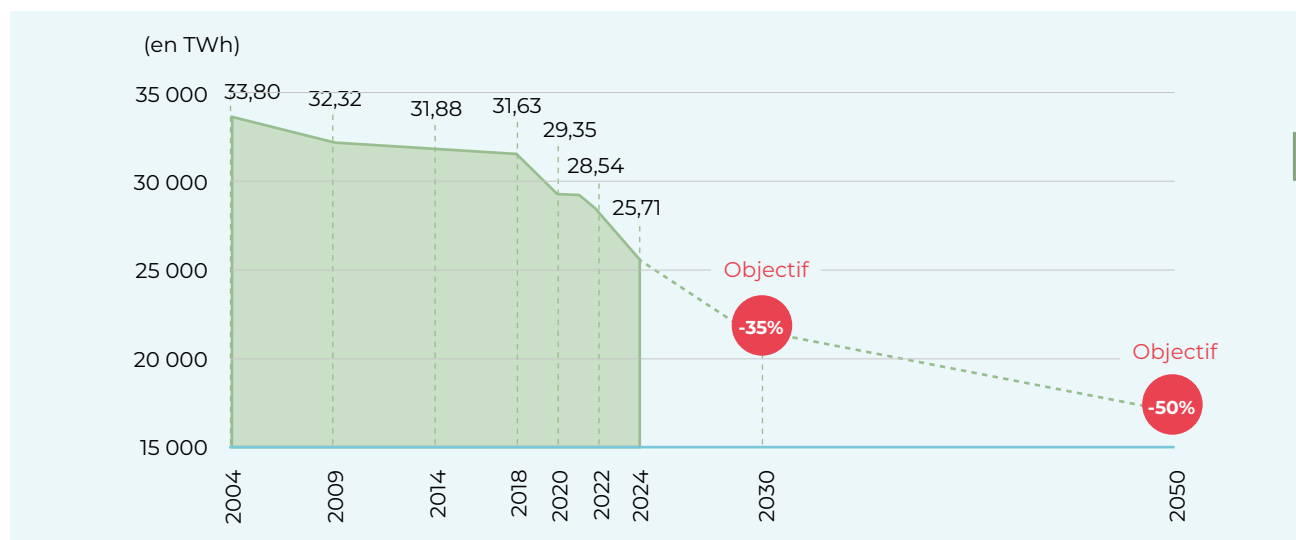
* La part combinée du fioul et du GPL s'élevait à 8 % en 2023 et passe à 6 % en 2024. Cette évolution est liée à l'effet combiné d'un changement de méthode de calcul et d'une modification de la source de données avec l'utilisation en 2024 des données du ROSE (réseau d'observation statistique de l'énergie).



@Ville de Paris



-23,9 % entre 2004 et 2024



En 2024, la consommation énergétique totale de Paris est de **25,71 TWh, en baisse de 6 % par rapport à 2023 et de 23,9 % depuis 2004**. Cette évolution place Paris sur une trajectoire favorable pour atteindre ses objectifs : une réduction de 35 % des consommations d'ici 2030 par rapport à 2004, puis une division par deux à l'horizon 2050. Cette baisse de la consommation s'explique par plusieurs facteurs :

- la hausse des prix de l'énergie (+45 % pour l'électricité entre 2021 et 2024, +100 % pour le gaz entre 2021 et 2025) liée au contexte géopolitique ;
- la diffusion des bonnes pratiques de régulation (thermostats optimisés, périodes de chauffe réduites), températures de consignes des équipements municipaux ;
- les rénovations notamment soutenues par Éco-rénovons Paris+ (339 copropriétés ayant voté des travaux depuis 2014, soit près de 22 500 logements), et les programmes de rénovation du parc social (près de 80 000 rénovations de logement financées depuis 2009) ;
- le déploiement progressif de relais sobriété dans les équipements de la Ville où l'on constate des baisses de consommation de l'ordre de 10 % où ces relais sont déployés en complément d'actions sur le bâti ;
- une démographie en légère baisse (-3 %) avec des usages intermittents de la ville (baisse du nombre de résidences principales au profit de résidences secondaires).

Pour maintenir cette dynamique, la Ville renforce les leviers engagés depuis 2007 : **développement de la sobriété énergétique, soutien à la rénovation du parc bâti et amélioration de la performance de ses équipements**. Une attention particulière est portée aux bâtiments accueillant des publics vulnérables (crèches, écoles, EHPAD) afin de répondre aux enjeux

croissants de confort thermique, notamment face à la multiplication, en fréquence et en intensité, des vagues de chaleur. Par ailleurs, la rénovation thermique est tout aussi cruciale pour limiter le recours abusif à la climatisation, coûteuse en énergie et aggravant les effets d'îlots de chaleur urbain. L'enjeu est de réduire à la fois le besoin en chauffage et en rafraîchissement, pour des logements moins énergivores et adaptés aux conditions climatiques altérées.

Si le rythme observé entre 2021 et 2024 de baisse moyenne annuelle de -4,3 % se maintient, la consommation pourrait atteindre 19,75 TWh en 2030, soit -42 % par rapport à 2004.

Bien que cette trajectoire soit encourageante, elle s'inscrit toutefois dans un contexte géopolitique très instable avec la guerre en Ukraine depuis 2022 et les événements en cours au Moyen-Orient avec des conséquences déjà concrètes sur les prix du gaz en forte hausse. Cette réalité géopolitique rappelle à nouveau la forte dépendance aux énergies fossiles du territoire parisien, l'urgence d'en sortir et donc le besoin de consolider et renforcer les actions mises en œuvre par la Ville pour maîtriser ses consommations.



Rénovation énergétique, Lauréat du dispositif EcoRénovons @Guillaume Bontemps

Des réseaux plus verts

En 2024, les **énergies renouvelables représentent 23,4 % de la consommation énergétique parisienne**. Elles couvrent 30,8 % de l'électricité, mais seulement 3,2 % du gaz. La progression est nette depuis 2021. La part de renouvelable dans l'électricité a augmenté de 37 %. Celle du gaz a plus que triplé, portée par le développement du biométhane. En France, 731 installations injectent désormais du biométhane dans le réseau, dont 60 en Île-de-France. Les volumes injectés ont bondi de 27 % en un an. Dans un contexte de baisse de la consommation de gaz, cette dynamique renforce mécaniquement la part des énergies renouvelables.

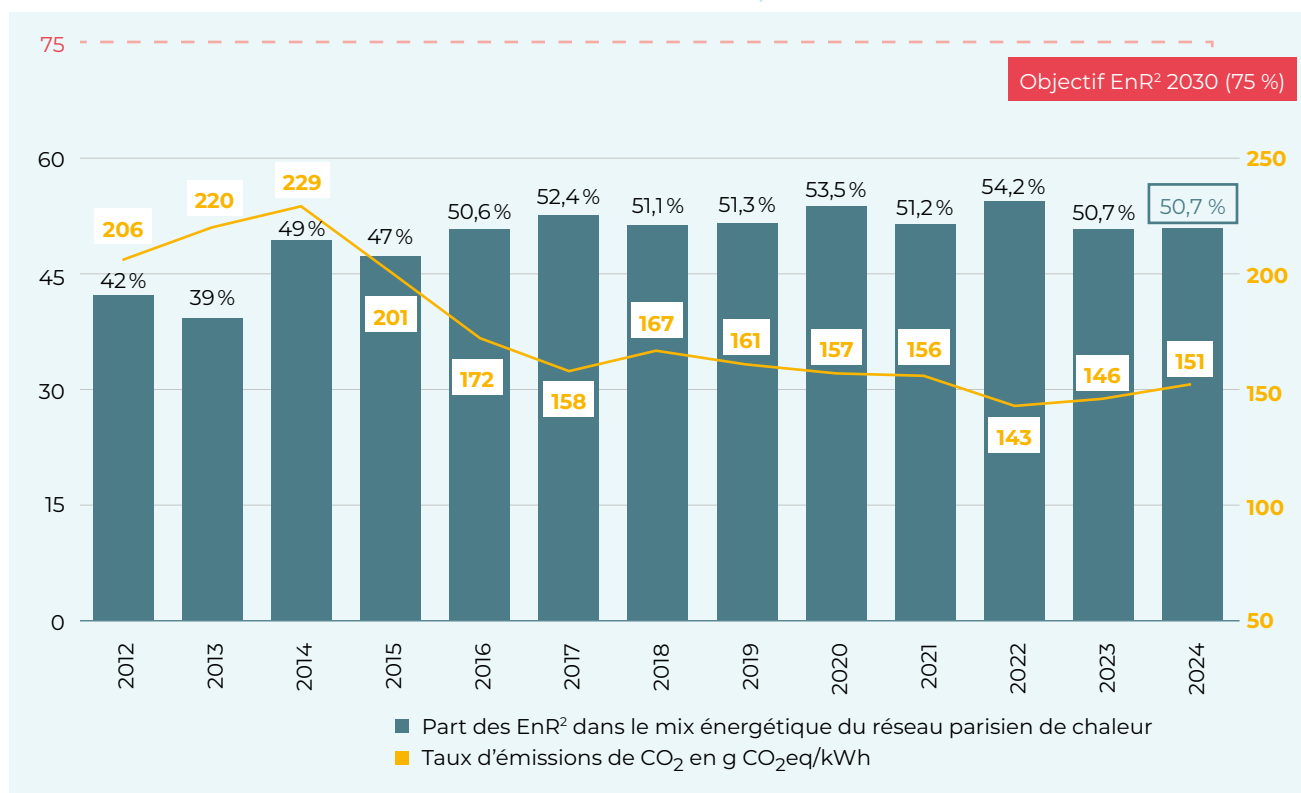
Côté électricité, la production renouvelable a progressé de 9 % entre 2023 et 2024 au niveau national. À Paris, la

production locale repose principalement sur le solaire. La capitale compte 257 installations photovoltaïques, dont 10 en autoconsommation collective (6 opérations sur des sites de bailleurs sociaux et 4 opérations sur des sites de la Ville). Ensemble, elles ont injecté 3,28 GWh en 2024, soit l'équivalent de la consommation d'environ 500 sites résidentiels.

L'objectif du Plan Climat est clair : **45 % d'énergies renouvelables en 2030**, dont 10 % produites localement. Mais la trajectoire actuelle est insuffisante. Au rythme observé entre 2021 et 2024 (+8,2 % par an), la part atteindrait 37,5 % en 2030, donc en dessous de la cible. Accélérer est indispensable.

Indicateur **04** : part des EnR&R dans le réseau de chaleur urbain**50,7 %**

d'énergie renouvelable et de récupération en 2024



En 2024, le réseau de chaleur parisien était alimenté par 50,7 % d'énergies renouvelables et de récupération :

- valorisation énergétique des déchets ménagers (85,93 %) ;
- biomasse solide (12,61 %) ;
- biométhane (0,99 %) ;
- géothermie et biocombustibles liquides (0,47 %).

L'objectif du Plan Climat parisien spécifique au réseau de chaleur urbaine est d'atteindre un taux de 75 % d'énergies renouvelables et de récupération dans le réseau de chaleur parisien en 2030 et 100 % en 2050.

Avec un taux d'émission de CO₂ en baisse depuis 2014, résultat du verdissement du réseau et d'une baisse régulière de la consommation énergétique de la ville, le réseau de chaleur urbain parisien est un atout indéniable pour mener efficacement la transition énergétique de la Ville.

En 2025, un réseau de chaleur en pleine transformation

Le réseau de chaleur parisien appartient à la Ville. Il est exploité depuis 1927 par la CPCU. Cette concession prendra fin le 1^{er} janvier 2027. Pour préparer l'avenir, le Conseil de Paris a acté en 2025 un nouveau modèle de gestion, fondé sur une société d'économie mixte à opération unique (SE-MOP). À partir de 2027, cette nouvelle structure pilotera le réseau. Son capital sera partagé entre la Ville de Paris (34 %), la Caisse des Dépôts (15 %) et un groupement d'opérateurs privés (51 %).

Ce nouveau contrat fixe **un verdissement sans précédent du mix énergétique du réseau de chaleur parisien**. Objectif : atteindre 76 % d'énergies renouvelables et de récupération d'ici 2034, majoritairement produites localement. Le levier principal est la géothermie profonde, dont la production sera multipliée pour atteindre jusqu'à 50 fois les niveaux actuels. Paris deviendra une référence mondiale dans ce domaine. L'effort d'investissement est à la hauteur : 3,4 milliards d'euros sur les 25 ans du contrat de concession. Il permettra de diversifier les sources d'énergie mobilisées outre la récupération de chaleur issue des déchets : biomasse, chaleur de la Seine, du métro ou encore une nouvelle centrale de production de vapeur prévue en 2031.

Une transformation structurelle, qui positionne le réseau de chaleur comme un pilier de la transition énergétique parisienne.



Cheminée CPCU @Guillaume Bontemps



Piscine Solita Salgado @Joséphine Brueder

Rafrâchir

la ville et ses habitants

Face à l'augmentation des températures et aux canicules, Paris développe un urbanisme de la fraîcheur. Végétalisation, désimperméabilisation, rénovation thermique et mobilier urbain adapté permettent de se protéger de la chaleur et de rendre la ville plus respirable et agréable à vivre.

L'eau, le végétal et les équipements pour rafraîchir la ville

Le Plan Climat de Paris fixe les objectifs clés pour adapter Paris aux effets du changement climatique et rendre la ville plus fraîche, plus résiliente. Des priorités structurent l'action :

- **Végétaliser** l'espace public pour atteindre 10 m² d'espaces verts par habitant à horizon 2040, soit +300 hectares.
- **Désimperméabiliser** le territoire par des opérations de débitumisation pour atteindre 40 % de surfaces perméables à horizon 2050 (contre 33 % en 2023), soit près de 690 hectares en 30 ans.
- **Préserver l'eau**, en réduisant les prélèvements de 15 % de 2019 à 2030 pour sécuriser l'approvisionnement au-delà de 2050.
- **Multiplier les îlots de fraîcheur**, en garantissant à chacune et chacun, d'ici 2030, un accès à un lieu frais à moins de 7 minutes à pied, de jour comme de nuit.

Pour rafraîchir l'espace public, la Ville de Paris s'appuie dès que possible sur **les solutions fondées sur la nature**. Plantation d'arbres, de haies, désimperméabilisation : la Ville débitume et végétalise pour réduire l'îlot de chaleur urbain. Promenade et maintenant baignade : l'accès à la Seine est progressivement renforcé pour créer de nouvelles opportunités de se rafraîchir.

Paris développe un urbanisme de la fraîcheur pour s'assurer de la prise en compte systématique des canicules et du besoin de rafraîchissement lors des opérations. **Forêts urbaines, rues jardins, placettes oasis**, la Ville crée de nouvelles méthodes pour adapter l'espace public à la chaleur et créer des **îlots de fraîcheur**. Ces approches s'appuient aussi sur le **mobilier urbain** : ombrières, toiles tendues, fontaines, brumisations, pergolas, bancs. Les îlots de fraîcheur doivent permettre de **trouver refuge en cas de forte chaleur**, de s'hydrater, de se reposer.

L'adaptation du bâtiment est aussi un levier indispensable. L'amélioration du **confort thermique d'été** devient une priorité dans les programmes de rénovation de la ville, et un enjeu intégré aux dispositifs de subvention des bailleurs sociaux et des copropriétés. La Ville finance des volets, des brasseurs d'airs, ou même des végétalisations de cours d'immeubles privés avec le programme « Copr'Oasis ».

On vous dit tout !

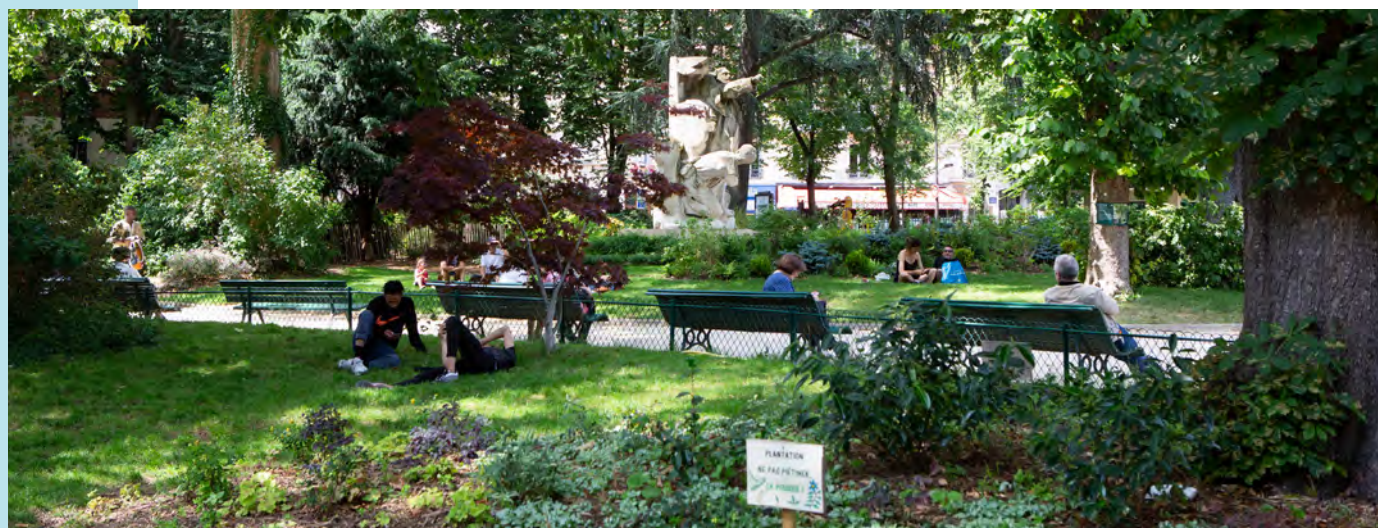
Pour faire face aux canicules, les cours des écoles et collèges ont été identifiées comme des leviers importants : elles représentent plus de 70 hectares de surface et sont réparties de manière homogène sur le territoire. Encore principalement asphaltés et imperméables, ces espaces participent massivement à l'effet d'îlot de chaleur urbain. De plus, ils sont fermés au public le week-end, alors même que Paris manque d'espaces de convivialité, rafraîchis et accessibles à tous.

2x plus

de vagues de chaleur d'ici 2050 (Météo France)

+2,7°C

estimés en France en 2050 par rapport à 1850-1900 selon la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique - 2024



Square Edouard Vaillant @Elisa Chauveau

**plus de 1 500** lieux pour se rafraîchir à l'été 2025

À l'été 2025, Paris compte plus de 1 500 lieux frais ou infrastructures de rafraîchissement répartis sur l'ensemble du territoire. Fontaines, parcs, jardins, aires de brumisations, placettes oasis, bâtiments frais ouverts au public (lieux de culte, bibliothèques, mairies, cours oasis accessibles en dehors des périodes scolaires...) composent ce réseau. Objectif : offrir à chacune et chacun des solutions concrètes pour faire face aux fortes chaleurs. Le déploiement s'accélère.

- **156 fontaines brumisantes** sont installées, au-delà de l'objectif de 120 fixé par le Plan Climat.
- **9 aires de brumisation** complètent le dispositif sur les grandes places minérales.
- À l'image de Cours de Vincennes ou Place Jules Joffrin, **55 ombrières** ont été déployées en 2025 dans l'espace public quasi systématiquement avec des bancs, notamment là où la végétation est limitée. Modulaires et réversibles, elles créent rapidement des zones d'ombre et de repos.

La Ville structure ainsi une offre lisible et accessible, enrichie chaque année pour densifier le maillage en solutions de fraîcheur et de s'assurer que toutes et tous identifient des havres de frais.

On vous dit tout !

Faire face aux vagues de chaleur, c'est aussi un enjeu organisationnel. La Ville de Paris et les services de l'État ont défini un dispositif de vigilance canicule.

En cas d'alerte canicule, la Ville met à disposition des espaces climatisés dans les mairies, étend les horaires de grands parcs et des cours oasis ouvertes au public, et renforce l'accompagnement des personnes vulnérables (notamment sans-abri) et des personnes âgées inscrites dans le fichier REFLEX.

La Ville recense 4 épisodes de canicules en 2025 dont une vague de chaleur extrême début juillet.

En 2025, la Seine redevient un espace de fraîcheur

L'année 2025 marque l'ouverture de trois sites de baignade estivale dans la Seine : Bras Marie au pied du pont de Sully, Bras de Grenelle près des rives de l'Île aux Cygnes, et à Bercy en face de la Bibliothèque Nationale de France. Héritage des Jeux olympiques et paralympiques, ces sites ont accueilli 100 000 nageuses et nageurs durant l'été, avec une forte fréquentation lors des épisodes de chaleur. Un pic notable de 23 500 personnes a été enregistré la semaine du 15 août, une semaine ayant dépassé quasi quotidiennement les 30 °C.

La baignade en Seine, est un co-bénéfice de l'effort exceptionnel engagé depuis 2015 pour améliorer la qualité de l'eau. Plus de 1,4 milliard d'euros ont été investis pour moderniser les infrastructures, renforcer les stations d'épuration, limiter les rejets polluants et mieux gérer les eaux de pluie. En témoigne la biodiversité du fleuve, avec le retour d'espèces rares et révélatrices de l'amélioration de la qualité de l'eau, comme la mouche de mai ou les herbiers le long des quais qui affleurent à la surface de l'eau l'été.



Paris en Seine, site de baignade Grenelle @Guillaume Bontemps



Berges de Seine rive droite, Paris Plages 2025 @Jean-Baptiste Gurliat

Accélérer la rénovation des bâtiments

La rénovation des bâtiments constitue un levier majeur pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Isolation, chauffage, ventilation et amélioration du confort thermique sont déployés à grande échelle, tout en garantissant des logements et des équipements publics dignes et adaptés aux besoins des Parisiennes et des Parisiens.

Une action structurée et déjà engagée

Paris construit Paris avec l'ambition que chaque projet, neuf ou réhabilité, réponde aux enjeux contemporains et démontre la capacité à inventer d'autres façons de concevoir et de construire.

Robustesse, qualité d'usage, maîtrise des coûts, économie d'énergie, végétalisation et innovation dans le bâtiment sont les maîtres-mots de cette ambition.

La Ville a engagé un vaste **plan de rénovation de ses écoles et crèches d'ici 2050**, qui vise une performance renforcée et se place dans la continuité des dispositifs d'interventions groupées au travers des contrats de performance énergétiques successifs.

Le secteur du BTP concentre
plus de 40 %
des matériaux consommés
et **75 %** des déchets produits

Ce plan vise une performance accrue avec un questionnement systématique sur **4 thématiques** : améliorations fonctionnelles, dépollution, mise en accessibilité et ambitions environnementales – performance énergétique, adaptation aux fortes chaleurs, végétalisation, gestion des eaux pluviales, rénovation bas carbone et circulaire – ainsi qu'un rythme de rénovation important.

Une vingtaine d'opérations sont d'ores et déjà lancées dont 11 qui seront livrées ou en phase travaux dans le mandat 2026-2032.

Aller plus loin

La Métropole du Grand Paris, Plaine Commune, Est Ensemble et la Ville de Paris ont lancé en juin 2025 un outil numérique innovant, « BTP Match ». Ce dernier permet de faciliter la mise en relation entre l'offre de matériaux réemployables, issus de différents types de chantiers (construction, déconstruction, rénovation ou aménagement des espaces publics) et, les besoins des acteurs de terrain.



Crèche St Roch façades après rénovation @Joséphine Bruecker

En 2025, l'école JB. Clément du 18^e : une rénovation exemplaire avec de fortes ambitions environnementales

Dans le cadre de la remunicipalisation de la restauration scolaire dans le 18^e arrondissement de Paris, l'école maternelle JB. Clément a été choisie pour la création d'une cuisine de secteur permettant de produire 1 000 repas/jour en liaison chaude et irriguer ainsi 3 écoles de la Butte Montmartre qui seront livrées par véloporteur. Le projet a intégré un volet complet de **rénovation énergétique du bâtiment**.

- Isolation thermique par l'extérieur biosourcée (16 cm de laine de bois + 2 cm d'enduit d'où $R=4,10 \text{ m}^2\text{K/W}$), et pose de protections solaires pour une amélioration du confort d'été.
- Changement des menuiseries extérieures aluminium existantes par des menuiseries bois ($U_w 1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $Sw > 0,3$ avec entrées d'air autoréglables en partie haute).
- Isolation du plancher bas.
- Relamping.
- Réemploi de matériel de cuisine dans d'autres établissements scolaires et recyclage du verre plat.
- Végétalisation de la toiture-terrasse dans une future phase de programmation de travaux à venir.



Ecole maternelle JB. Clément, Paris 18^e @L. Bourgogne



Ecole maternelle JB. Clément, Paris 18^e @L. Bourgogne

Par ailleurs, la **transition écologique du parc de logements à Paris** est un élément clé de la politique climatique de la Ville. Depuis 2009, la Ville accompagne les bailleurs sociaux dans la rénovation de leur parc, en contrepartie d'objectifs environnementaux ambitieux à atteindre. **En 2025, 6 441 logements sociaux ont ainsi été rénovés avec le soutien de la Ville.**

Les opérations de rénovations énergétiques ont évolué. Elles ne se limitent plus à la protection contre le froid et la baisse des consommations énergétiques liées au chauffage. Elles intègrent désormais :

- Le confort thermique d'été (pose de volets par exemple) ;
- Le rafraîchissement des parcelles (îlots de fraîcheur) ;
- L'usage de matériaux bas carbone (biosourcés, de réemploi ou ayant une part de matière recyclée) ;
- La sobriété matière à travers par exemple le développement de la filière de recyclage du verre des fenêtres changées (40 tonnes de verre recyclées en 2025 ont permis de préserver 48 tonnes de sable liées à la fabrication de nouvelles fenêtres et de mobiliser plus de 370 heures de personnel d'insertion).

La Ville accompagne aussi la rénovation de copropriétés parisiennes depuis 2014 via le **programme Eco-rénovons Paris (ERP+)**. Depuis 2016 :

- 62 600 copropriétaires accompagnés dans leur projet de rénovation énergétique ;
- 22 546 logements parisiens ont voté un projet de rénovation ;
- Près de 100 M€ de subventions publiques mobilisés.

En 2025, La Ville de Paris a **financé la rénovation énergétique de 2 113 logements privés**. Résultats : des factures énergétiques réduites, moins d'émissions de gaz à effet de serre et un meilleur confort pour les habitants.

Dans le cadre de son **Plan climat 2024-2030**, la Ville fixe des objectifs ambitieux pour accélérer la transition énergétique :

- 40 000 logements du parc privé rénovés/an en 2030 ;
- 2 projets sur 3 de rénovation énergétique soutenus via le programme ERP+ ;
- 5 000 logements sociaux rénovés chaque année, tout en visant un gain moyen de 60 % sur les consommations énergétiques.

Des résultats mesurés à Paris

En 2025, l'Agence Parisienne du Climat et l'Atelier Parisien d'Urbanisme, en lien avec la Direction du Logement et de l'Habitat de la Ville de Paris, ont publié une étude visant à **mesurer la performance énergétique réelle des logements après rénovation** et à éclairer les politiques publiques en faveur de la neutralité climatique d'ici 2050.

L'analyse porte sur 222 700 logements, soit près de 20 % du parc privé parisien. Elle met en évidence une consommation d'énergie médiane de 97 kWh/m²/an. Le mode de chauffage apparaît comme le principal facteur explicatif des écarts : les logements en chauffage collectif consomment nettement plus que ceux en individuel (161 contre 73 kWh/m²/an). Les logements chauffés à l'électricité, majoritaires dans le panel, présentent les consommations les plus faibles (65 kWh/m² par m² et par an en 2023), notamment en raison de la facilité de régulation et d'un coût élevé incitant à la sobriété. À l'inverse, les systèmes collectifs au gaz ou au chauffage urbain affichent des niveaux plus élevés, révélant un fort potentiel de réduction via la rénovation et une meilleure gestion des installations collectives.

Ces résultats, représentatifs du parc privé parisien, sont complétés par l'analyse de 46 copropriétés parisiennes ayant effectué des travaux de rénovation entre 2012 et 2021. Principalement construites entre 1940 et 1981 et

équipées de chauffage collectif à 90 %, elles reflètent les premières cibles des politiques de rénovation, en raison de leurs fortes consommations et de la relative facilité d'intervention (coûts des travaux maîtrisés).

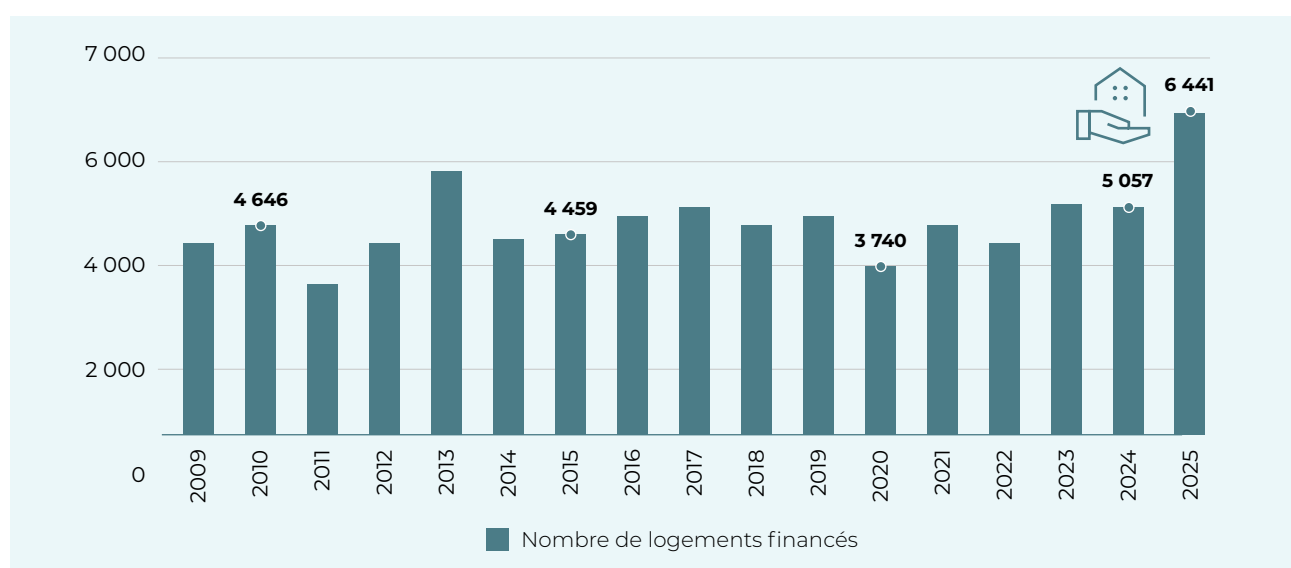
Les travaux engagés sont variés (isolation, ventilation, chauffage) et d'ampleur inégale. Les rénovations les plus complètes permettent des gains significatifs, avec une **baisse moyenne de la consommation énergétique pouvant atteindre -24 % à -30 %**, contre des résultats plus limités pour les interventions partielles. L'évolution de la consommation après travaux peut aller de +11 % à -45 % en lien avec la nature et la qualité des travaux, mais aussi le comportement des occupants. L'effet rebond peut s'expliquer par le fait que les occupants choisissent d'augmenter leur consommation d'énergie et leur confort, annulant ainsi partiellement ou totalement les bénéfices attendus en baisse des niveaux de consommation.

Ces enseignements confirment l'efficacité des rénovations globales et soulignent l'importance d'actions combinées sur l'enveloppe et les systèmes. Ils rappellent également que les gains les plus faciles à obtenir concernent les bâtiments les plus énergivores. Dans une opération de rénovation, les derniers kWh sont les plus coûteux et difficiles à aller chercher.

Indicateur **06a** : logements sociaux financés pour rénovation**6 441 logements sociaux** à rénover financés par la Ville en 2025

Depuis 2009, la Ville a financé une moyenne de **4 698 logements sociaux par an**.

L'objectif a été rehaussé à 5 000 logements sociaux financés par an. Il a été atteint et dépassé depuis 2023.



En 2025, Tour Cantate : une rénovation exemplaire

Construite dans les années 70, la tour Cantate (180 logements, 30 étages) se dresse à 101 m de hauteur. Elle s'inscrit dans l'ensemble des Orgues de Flandre, aux côtés des tours Prélude, Sonate et Fugue. Les 4 tours sont classées au patrimoine du 20^e siècle pour leur architecture remarquable. Situé en quartier prioritaire, ce site fait partie du programme national de rénovation.

La rénovation de la Tour Cantate fait suite à celle des tours Prélude et Sonate, propriétés du bailleur social I3F. La copropriété, fortement dégradée et composée de propriétaires en situation de fragilité financière, a été accompagnée par la Ville pour permettre sa réhabilitation énergétique complète : isolation des murs, toiture, changement des fenêtres, amélioration de la ventilation et du chauffage. Les choix architecturaux assurent une cohérence avec les tours voisines déjà rénovées. La rénovation de la tour Cantate a permis un **gain énergétique de 69 %**, avec un passage d'une étiquette D à B. À la clé : des charges en forte baisse, un confort amélioré et une valorisation durable du patrimoine.

La Ville a contribué à hauteur de 2 098 152 € pour un coût global de travaux s'élevant à 9 millions d'euros. La tour Fugue, dernière des 4 tours, achèvera son programme de rénovation fin 2026.



Tour Cantate, chantier de rénovation énergétique @Soliha

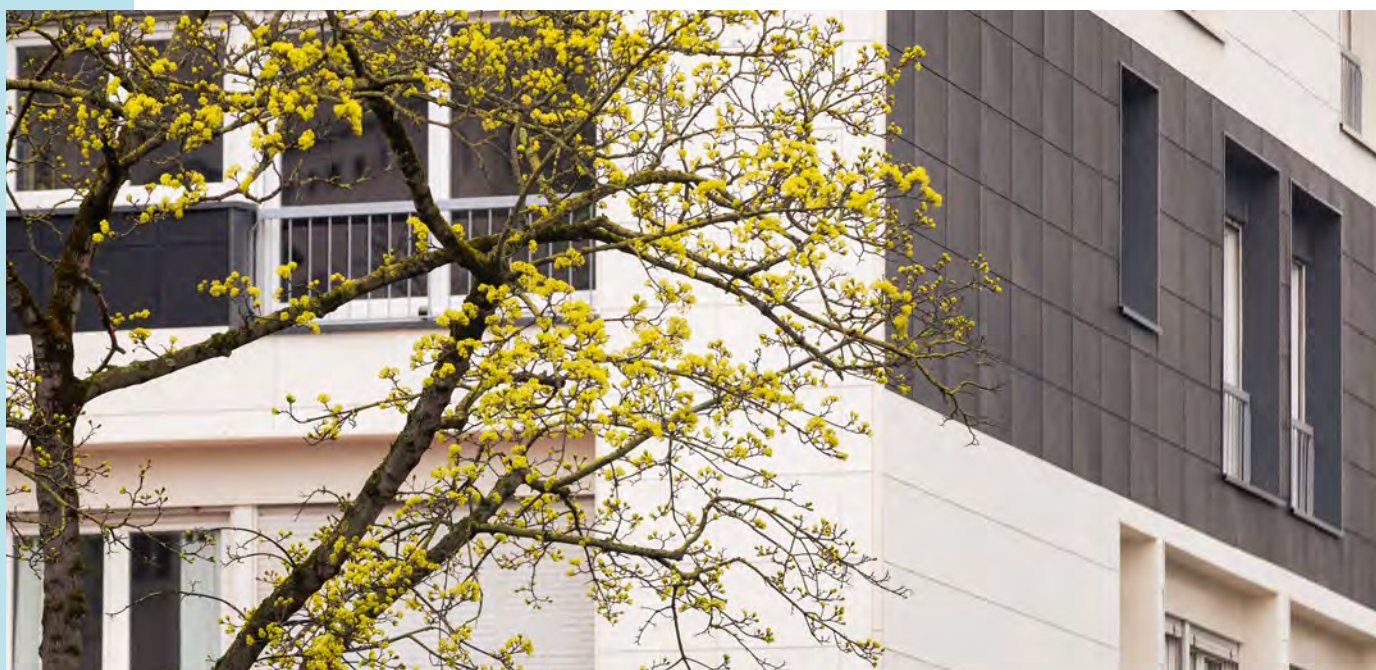
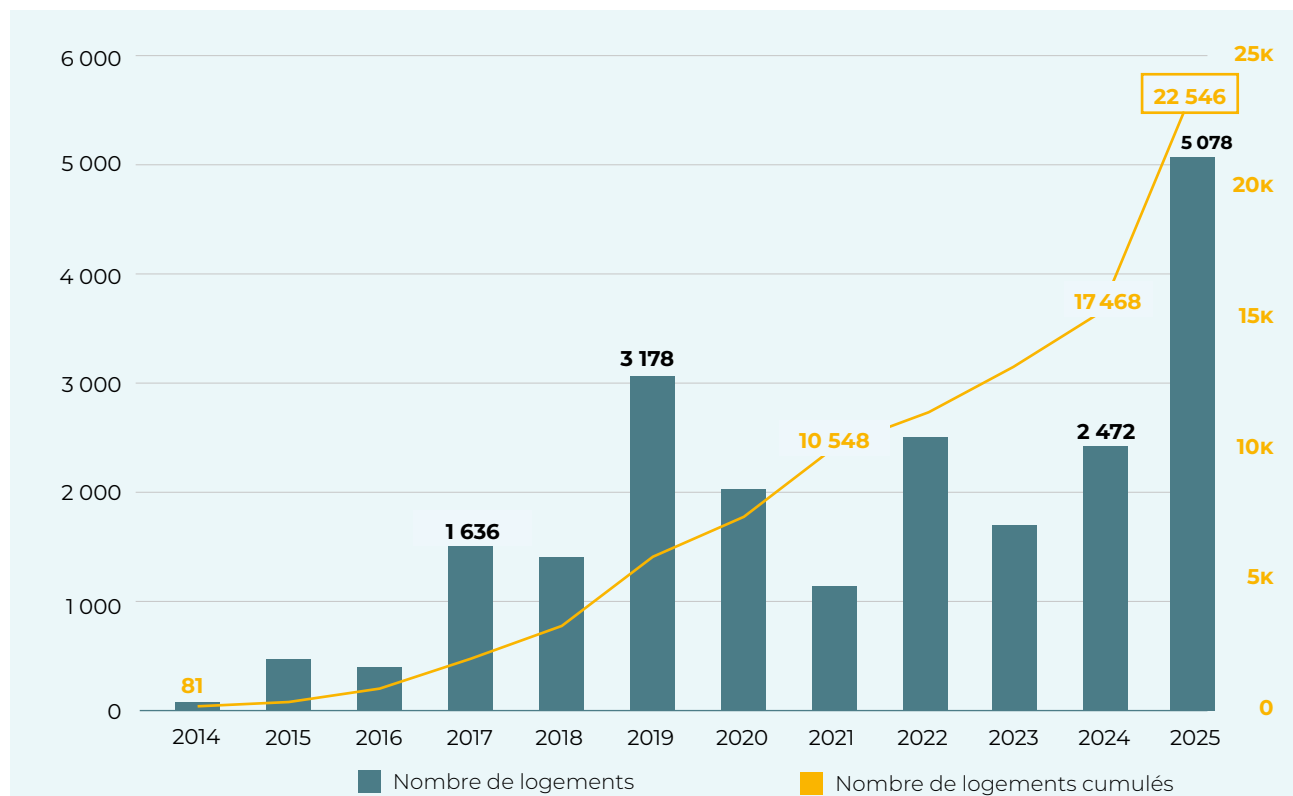


Orgues de Flandre @Jean-Baptiste Gurliat

Indicateur **06b : logements concernés par un vote favorable en assemblée générale pour des travaux de rénovation environnementale**

22 546 logements privés ayant bénéficié d'un vote de travaux de rénovation énergétique depuis 2014 dont 5 078 en 2025

22 546 logements (339 copropriétés) ont bénéficié d'un vote de rénovation énergétique et environnementale depuis 2014, dont 5 078 en 2025. La nette progression jusqu'en 2019 (fin du 1^{er} dispositif Eco-Rénovons Paris) a été freinée par le confinement COVID et la suppression des assemblées générales de copropriétaires. Mais la dynamique a été relancée avec la loi Climat et résilience de 2021 et le lancement du nouveau dispositif « Eco-rénovons Paris + » en 2022 et est maintenue depuis.



Rénovation énergétique @Guillaume Bontemps

Être exemplaire dans ses consommations

La Ville mobilise l'ensemble de ses services pour réduire l'empreinte énergétique de son administration. Sensibilisation, accompagnement et suivi des consommations garantissent un fonctionnement plus responsable et contribuent à l'atteinte des objectifs du Plan Climat.

Un Plan de sobriété énergétique pour l'administration parisienne

Depuis 2010, la Ville de Paris a **réduit de près de 20 % la consommation énergétique** de ses bâtiments administratifs (-19,90 % de 2010 à 2025). En 2025, celle-ci était de 508,70 GWh, contre 598,42 GWh en 2020. Cette diminution concerne l'ensemble des sources d'énergie, à l'exception de l'électricité, en hausse de 6 % par rapport à 2020.

Cette baisse est d'autant plus significative que le parc s'est élargi, passant de **3 067 à 3 255 équipements**, notamment avec l'intégration des collèges. Malgré cette hausse, la trajectoire reste maîtrisée et compatible avec l'objectif de 430 GWh d'ici 2030.

Cette dynamique repose sur une politique volontariste et des actions combinées :

- **Sobriété des usages** : depuis 2022, la température est limitée à 18°C (hors publics sensibles). Des actions de sensibilisation accompagnent les agents pour optimiser les pratiques (chauffage, éclairage, équipements).
- **Performance des bâtiments** : la Ville investit dans la rénovation énergétique (isolation, chauffage, ventilation, éclairage, pilotage). Les écoles et crèches sont prioritaires, avec un objectif de rénovation complète d'ici 2050.

Les certificats d'économies d'énergie (CEE) viennent accélérer et financer ces transformations.

On vous dit tout !

La transition écologique guide la gestion du patrimoine municipal. En 2025, la Ville de Paris a accéléré la modernisation de ses bâtiments avec des résultats tangibles :

- 3 605 menuiseries remplacées,
- 44 510 m² de toitures isolées,
- 31 794 m² de façades rénovées,
- 45 centres thermiques modernisés.

Ces interventions améliorent la performance énergétique et le confort des usagers, tout en réduisant les consommations.

508,70 GWh

de consommation énergétique
des bâtiments administratifs de
la Ville en 2025

Près de **20 %**

d'économies d'énergie réalisées
entre 2010 et 2025

En 2025, une action 360 à la mairie du 8^e

En 2025, la mairie du 8^e arrondissement illustre cette approche globale. Elle s'est engagée dans la démarche des relais sobriété en complément de travaux de modernisation énergétique. Le site a combiné : Un diagnostic des usages sur le terrain, pour corriger les dérives et ajuster les besoins ;

- Des travaux ciblés (changement de fenêtres, modernisation des équipements) ;
- Le raccordement au réseau de chaleur urbain en remplacement du gaz ;
- Le recours au réseau de froid urbain de Fraîcheur de Paris pour le rafraîchissement des salles ;
- La rénovation de la bibliothèque municipale, hébergée dans le même bâtiment, a bénéficié de travaux de relamping et de rénovation.

Résultat : un bâtiment plus confortable, moins énergivore et aligné avec les objectifs de décarbonation.



Mairie du 8^e @Clément Dorval

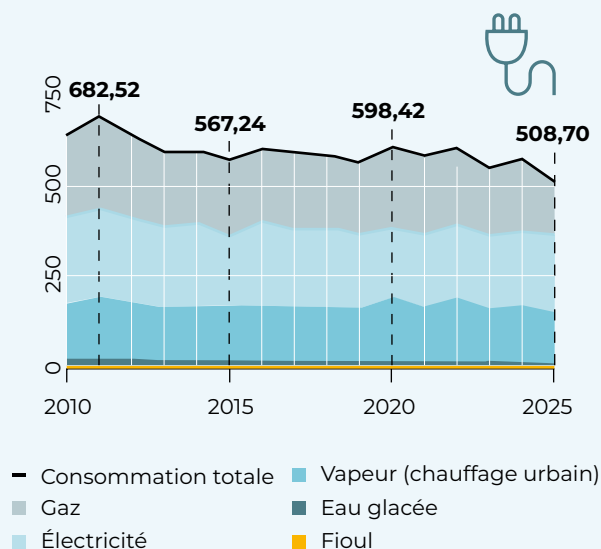
Indicateur **07 : évolution de la consommation énergétique des bâtiments administratifs de la Ville**

15 % d'économies d'énergies entre 2020 et 2025

En 2025, la consommation énergétique totale des bâtiments occupés par l'administration parisienne s'élevait à 508,7 GWh, contre 598,42 GWh en 2020.

Elle met la Ville dans une excellente trajectoire pour atteindre ses objectifs : 430 GWh consommés sur l'ensemble du territoire en 2030.

Consommation annuelle des bâtiments occupés par fluides en GWh



Chaufferie Mairie du 8^e @Cyril Abbas

En 2025, une dynamique de conversion en accélération

La Ville de Paris a engagé un **Plan de sortie du gaz** de ses centres thermiques pour décarboner le chauffage de ses équipements publics. Un levier clé pour réduire les émissions et sécuriser les approvisionnements énergétiques.

Le patrimoine municipal compte plus de **1400 centres thermiques**, alimentant près de **5 millions de m² d'équipements** (écoles, crèches, piscines, équipements sportifs, bibliothèques, bureaux).

Répartition actuelle :

- 720 centres utilisant encore du gaz ;
- 400 centres raccordés au réseau de chauffage urbain ;
- 300 fonctionnant à l'électricité.

Depuis 2022, la Ville a engagé un Plan de Sortie du Gaz et remplace progressivement les installations de gaz par des solutions décarbonées, principalement le réseau de chaleur urbain : 10 conversions en 2022, 20 en 2023, 30 en 2024, 31 en 2025. Moins d'un centre thermique sur deux fonctionne au gaz depuis fin 2025. Et nous avons prévu d'en accélérer le rythme. Objectif : une sortie complète du gaz d'ici 2040.

Apporter une lecture environnementale aux dépenses de la Ville

Depuis 2020, la Ville évalue chaque année l'impact environnemental de son budget principal afin de renforcer la cohérence de l'action publique en matière de transition écologique. Une nouvelle étape a été franchie avec la construction d'un Budget Climat qui permet un suivi des dépenses de la Ville pour atteindre ses objectifs climatiques. Ces deux exercices complémentaires rendent compte de l'engagement de la Ville de Paris dans l'atténuation de ses émissions et l'adaptation de son territoire au changement climatique.

Un effort d'investissement important et ciblé

À travers son Budget Climat, Paris renforce ses investissements en faveur de la transition écologique pour accélérer l'adaptation de la Ville au changement climatique, ce, malgré le désengagement financier de l'État.

En 2025, 938,8 M€ y sont consacrés, soit une augmentation de 56,7 % entre 2020 et 2025. Au total, en 6 ans, près de 4,7 Md€ ont été investis dans des actions et programmes en faveur de la transition écologique à Paris.

Les investissements réalisés participent au respect des trajectoires inscrites au Plan Climat sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, la sobriété et le verdissement du mix énergétique parisien et l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

Ces financements soutiennent trois priorités :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui concentre plus de 80 % des dépenses ;
- l'adaptation au changement climatique (près de 13 %) ;
- la transformation énergétique du territoire (environ 5 %).

Ces catégories sont complémentaires : de nombreuses actions génèrent des co-bénéfices en matière d'énergie, de biodiversité, de préservation des ressources, de santé et notamment de réduction des polluants.

Les investissements en faveur de l'atténuation des effets du changement climatique ciblent en priorité les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre :

- le bâtiment (571,3 M€) ;
- les transports (182,6 M€).

Sur le volet énergétique, la Ville a investi 50,0 M€ en 2025 et près de 152,0 M€ depuis 2020. Les dépenses ont concerné la supervision des centres thermiques, l'amélioration de la performance énergétique de l'éclairage public et le déploiement d'installation d'énergie renouvelable.

Enfin, la Ville a renforcé ses investissements pour assurer la résilience du territoire. En 2025, 118,2 M€ sont dédiés à l'adaptation, portant l'investissement total à 406,2 M€ depuis 2020. L'essentiel de ces dépenses (83 %) a concerné la végétalisation du territoire, complétée par des actions sur la gestion de l'eau et la lutte contre les îlots de chaleur. Par ailleurs, certains investissements comptabilisés en atténuation – notamment la rénovation du bâti et la transformation de l'espace public – contribuent également à l'adaptation. La Ville finance de plus des projets de sensibilisation comme les croisières pédagogiques sur la Seine et des projets de coopération liés aux enjeux climatiques à hauteur de 0,8 M€ en partenariat avec l'Académie du Climat notamment.

La mesure de l'impact environnemental des dépenses

En parallèle de ses investissements, la Ville de Paris veille à garantir un haut niveau de service aux Parisiennes et Parisiens tout en limitant l'impact de son activité sur l'environnement.

L'Évaluation Environnementale du Budget analyse ainsi l'ensemble des dépenses (de fonctionnement comme d'investissement) au regard de leurs effets sur le climat.

En 2025 :

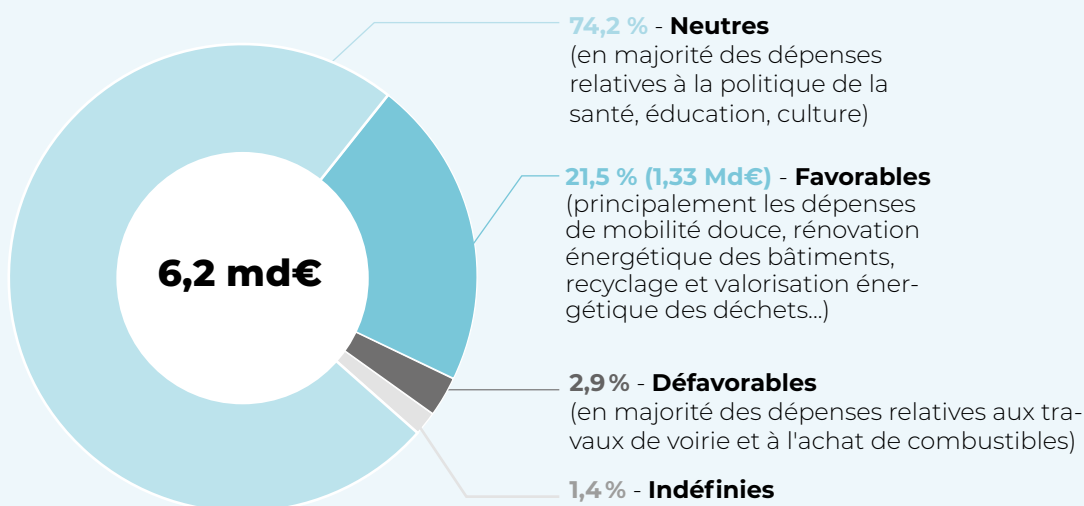
- 74,2 % des dépenses ont un impact neutre sur le climat ;
- 21,5 % des dépenses (1,33 Md€) ont un impact positif sur la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Ces dépenses considérées comme favorables au climat sont en nette progression depuis 2019 avec une hausse de 31 %.
- 2,9 % des dépenses sont dites défavorables et sont en recul. Ce sont principalement des dépenses liées aux travaux de voirie et à l'achat de combustibles pour les véhicules thermiques de la flotte municipale, en cours de transition vers l'électrique.



Rue Mouton Duvernet @Sonia Yassa

Indicateur **08** : dépenses de la Ville favorables au climat**1,33 milliard d'euros de dépenses**

favorables au climat en 2025

Évaluation des dépenses
du Compte Administratif de 2025

Renard roux Vulpes @Frédéric Combeau

En 2026, une évaluation élargie à la biodiversité

À partir de 2026, la Ville de Paris étend son analyse à l'impact des dépenses sur la biodiversité, conformément aux évolutions réglementaires. Cette approche renforce la prise en compte des équilibres écologiques dans les politiques publiques de la Ville.

En 2025 :

- 13,5 % des dépenses (261,4 M€) ont eu un impact favorable sur la biodiversité
- Moins de 2 % (24,8 M€) ont eu un effet défavorable. Les dépenses défavorables concernent essentiellement l'infrastructure du périphérique au regard de la discontinuité écologique qu'il représente et de son impact sur la pollution lumineuse. Dans une moindre mesure, on retrouve les dépenses d'artificialisation et les illuminations de fin d'année qui nuisent au développement de la faune et la flore.
- Près de la moitié des dépenses sont neutres.

Un cadre de vie plus sain, apaisé

02

Améliorer le cadre de vie et préserver la santé publique



Berges de Seine rive gauche @Jean-Baptiste Gurliat

Un trafic routier en baisse de

12 % vs 2023

(stable vs 2024, année atypique avec les JOP)

-35 à -45 %

de polluants atmosphériques de 2013 à 2024

Avec plus de 2 millions d'habitants et plus de 37 millions de touristes en 2025, Paris est l'une des villes les plus denses et fréquentées d'Europe. Elle fait face à un défi permanent : **rester dynamique et attractive tout en améliorant la qualité de l'environnement** et le cadre de vie de ses habitantes et habitants.

En 2025, les actions et transformations engagées depuis plusieurs années produisent des résultats concrets. La place de la voiture individuelle continue de reculer, au profit de modes de déplacement plus actifs et moins polluants. Selon l'enquête tendances mobilités 2025 du Collectif mobilité, **29 % des Parisiens déclarent marcher davantage au quotidien**. Les trajets à vélo sont désormais trois fois plus nombreux que ceux réalisés en voiture.

Ces évolutions ont un impact direct sur la qualité de l'environnement, la santé et le cadre de vie. La qualité de l'air poursuit son amélioration et le bruit routier diminue. La réduction du trafic et la modernisation du parc automobile expliquent jusqu'à 80 % des progrès constatés en matière de pollution liée aux transports.

Pour autant, pour prendre l'exemple de la qualité de l'air, les concentrations de certains polluants dépassent encore les recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé. La transformation engagée doit s'amplifier. La Ville de Paris poursuit son action pour une ville plus saine, plus calme et plus agréable au quotidien.

Des indicateurs

les actions clés 2025

Indicateur **09**

Trafic routier



Limite à 50 km/h, voie dédiée au covoiturage... les résultats aux abords du périphérique sont déjà visibles : amélioration du trafic, **réduction de 6 % des concentrations de NO₂**, **baisse des nuisances sonores** (diminution significative du bruit du périphérique selon l'indicateur AEI de 1,5 dB(A) sur la période jour, de 1,9 dB(A) sur la période de soirée et de 2,7 dB(A) la nuit du fait d'un trafic moins congestionné qu'en journée).

Indicateur **10**

Véhicules à faibles émissions dans la flotte parisienne



Fin 2025, **49 % du parc municipal** est équipé en motorisations à faibles émissions soit +2 % d'augmentation en un an. Objectif du Plan Climat 2024-2030 tenu.

Indicateur **11**

Linéaire d'aménagements cyclables



42 km d'itinéraires cyclables supplémentaires en 2025 (soit en hausse de +2,7 % par rapport à 2024), Paris poursuit le développement des mobilités plus écologiques, avec l'objectif de réduire de 50 % le trafic routier d'ici 2030 par rapport à 2015.

Indicateur **12**

Qualité de l'air



La qualité de l'air s'améliore et, pour la première fois en 2025, **les valeurs réglementaires européennes sont respectées** à Paris. La mobilisation se poursuit pour passer sous les seuils sanitaires fixés par l'OMS.

Indicateur **13**

Bruit routier



Les nuisances sonores continuent de diminuer grâce à la baisse du trafic routier et aux aménagements réalisés : **2 à 3 décibels** ont ainsi été gagnés sur le périphérique après un an de transformation.

Indicateur **14**

Prélèvements en eau



En 2025, la Ville de Paris et sa régie Eau de Paris ont poursuivi de nombreux travaux et expérimentations pour **limiter les pertes et optimiser l'usage de l'eau**.

Réconcilier

mobilités et qualité de vie

À Paris, les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports ont baissé de 48 % depuis 2004. Derrière ce résultat, un cap : réduire la place de la voiture en ville et mieux partager l'espace public. Car chaque avancée en la matière agit à la fois sur le climat, le bruit, la qualité de vie et la santé des habitants, et contribue à faire de Paris une ville plus saine, plus vivante et plus respirable.

Des modes de déplacement plus actifs, moins polluants

En 20 ans, **la circulation automobile a chuté de plus de 50 %** dans Paris (hors périphérique), laissant place à des transports moins polluants. La Ville poursuit ses actions en faveur de modes de transport plus écologiques, et se fixe un objectif à l'horizon 2030 de réduction de 50 % du trafic routier dans Paris (hors périphérique) par rapport à 2015.

Le processus de démotorisation est profond : **seul un tiers des ménages parisiens** possède aujourd'hui une voiture, désormais le quatrième mode de déplacement après la marche, les transports en commun

et - depuis 2023 - le vélo (étude de l'Institut Paris Région, 2024).

L'année 2025 confirme la tendance de fond à la baisse de la circulation automobile sur le boulevard périphérique. Dans Paris intra-muros, le trafic routier est stable par rapport à 2024, année des JOP, qui a connu une forte baisse du trafic routier (-12 % par rapport à 2023). La fréquentation des réseaux de transport en commun est en augmentation et se rapproche pour certains de ceux enregistrés avant la crise sanitaire.

-56 %

de trafic routier dans Paris intra-muros depuis 2004

9,6 km/h

de vitesse moyenne intra-muros en 2025,
en baisse de **7,7 %**
par rapport à 2024

Le covoiturage pour un périphérique plus fluide



Signalisation de la voie réservée sur le Boulevard Périphérique
@Jean-Baptiste Gurliat

Depuis mars 2025, **une voie du boulevard périphérique** est réservée, aux heures de pointe, aux véhicules transportant au moins deux personnes ainsi qu'aux transports collectifs, taxis, VTC en charge, véhicules de secours et aux personnes en situation de handicap. Cette mesure, mise en place après l'abaissement de la vitesse à 50 km/h en octobre 2024, vise à **encourager le covoiturage pour résorber la congestion** automobile et ses conséquences.

Après deux mois de phase pédagogique, les contrôles par verbalisation ont débuté en mai 2025. Les premiers résultats sont suivis à l'aide de plusieurs indicateurs (bruit, pollution de l'air, vitesse de circulation, congestion, accidents). Les bilans montrent déjà des effets positifs, notamment une **amélioration de la fluidité du trafic et une baisse des nuisances sonores**.

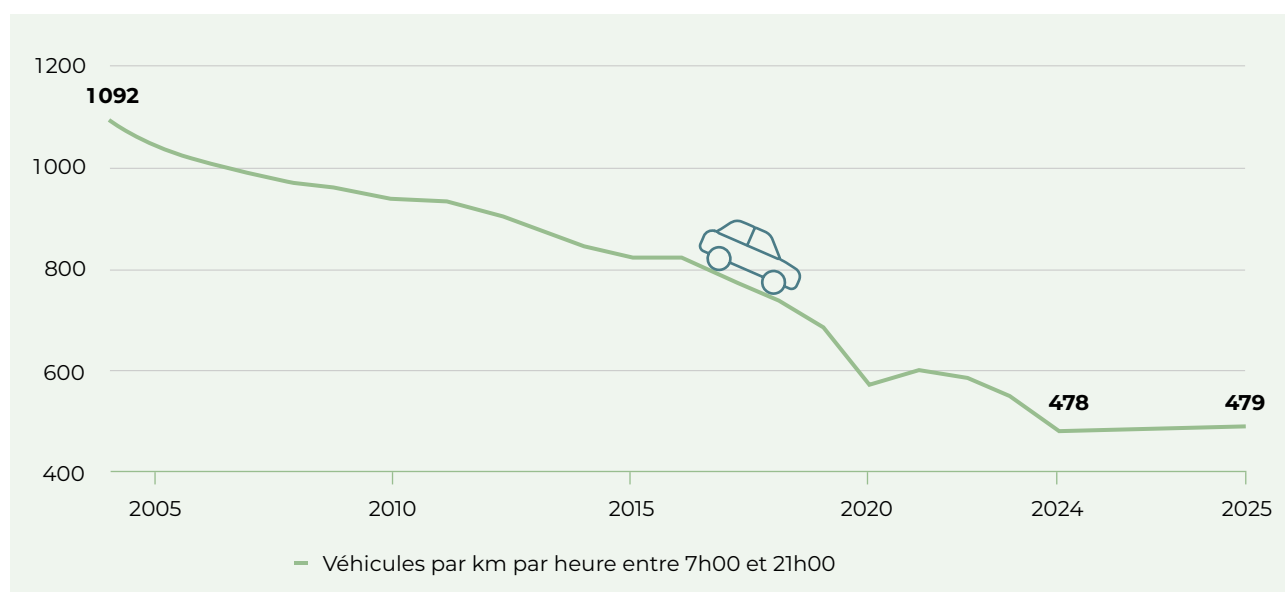
Indicateur **09** : Évolution annuelle du volume de trafic routier dans Paris intra-muros

-56 %

de trafic routier intra-muros entre 2004 et 2025

En 2025, la circulation automobile à Paris intra-muros reste stable, après la forte baisse observée en 2024, année des JOP. Sur le boulevard périphérique, elle continue de décroître. Sur le réseau instrumenté, le trafic reste inférieur à celui enregistré pendant la crise sanitaire de 2020.

Le résultat sur le long terme est spectaculaire : depuis 2004, la circulation a diminué de plus de 50 % dans Paris intra-muros, contribuant à rendre la ville plus fluide, plus calme et plus respirable.



Lire ce graphique : le volume de circulation est exprimé en véhicules/heure/kilomètre du réseau routier orienté, entre 7 h et 21 h, les jours ouvrables.

Un espace public accessible, partagé par toutes et tous

Adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris en décembre 2025, le nouveau **Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)** fixe la feuille de route de la Ville pour la période 2025-2035. Son objectif : garantir un espace public accessible aux personnes porteuses de handicaps. Il prévoit notamment :

- La poursuite de la mise en accessibilité des arrêts de bus ;
- La généralisation de la sonorisation des traversées piétonnes d'ici 2030 ;
- Le déploiement de nouveaux dispositifs podotactiles pour faciliter les déplacements des personnes aveugles ou malvoyantes.

Élaboré en lien étroit avec les associations d'usagers, ce nouveau PAVE affirme une ambition claire : **faire de l'accessibilité un principe central de l'aménagement parisien**, pour un espace public véritablement partagé.



Accessibilité de la voirie aux PMR - Séquence de sensibilisation des agents de la DVD @Clément Dorval

Des rues aux écoles pour sécuriser et apaiser les trajets



Rue du Sommerard
@Sonia Yassa

+ de 300 rues apaisées,
pour 15,4 km linéaire d'aires piétonnes ajoutées,
une longueur de presque la moitié du périphérique

Nées lors du déconfinement, les « **rues aux écoles** » se sont progressivement installées dans le paysage parisien. Leur principe est simple : limiter la circulation automobile aux abords des établissements pour sécuriser les trajets des enfants, réduire le bruit et la pollution, et leur offrir davantage d'espace pour jouer, se retrouver ou simplement circuler.

Entre 2020 et 2025, 300 **rues ont été apaisées** à proximité des écoles et d'autres lieux fréquentés par les jeunes dont 100 ont été aménagées (mise en œuvre de revêtements clairs, mise à niveaux de façade à façade, végétalisation). Fin 2025, **plus d'un enfant parisien de moins de 10 ans sur deux** bénéficie d'une rue apaisée près de son établissement.

Les habitants façonnent leur quartier

Lancée en 2020, la démarche « **Embellir votre quartier** » vise à organiser de manière coordonnée les travaux dans les rues parisiennes, à décider collectivement des projets d'aménagement et à rendre les transformations visibles et durables. L'objectif : rendre l'espace public plus sûr, accessible et agréable pour toutes et tous, en végétalisant, en apaisant la circulation, en sécurisant piétons et cyclistes et en libérant de l'espace auparavant occupé par le stationnement ou des objets urbains obsolètes. Entre 2020 et mars 2026 :

- 47 quartiers sur 76 ont été concertés lors de 137 événements, dont 36 ateliers ciblés ;
- 33 diagnostics et programmes d'aménagement ont été restitués ;
- 12 quartiers aménagés, totalisant 277 projets pour 139,1 M€ TTC ;
- 1 647 arbres plantés et 24 920 m² végétalisés.

Exemple : la place de Rungis et la rue de la Fontaine à Mulard (13^e) ont été reconfigurées en 2025 pour créer une continuité végétale avec le square Paul-Grimault et la rue apaisée. Les espaces réaménagés permettent désormais de partager l'espace public entre marche, vélo, voiture et transports collectifs, tout en renforçant la végétalisation et la qualité de vie du quartier.

En 2025, le Jardin mémoriel des victimes du 13 novembre 2015

Sur la place Saint-Gervais (4^e), cet espace, autrefois délaissé et utilisé en parking, est devenu entièrement piéton derrière l'Hôtel de Ville. Lieu de recueillement, oasis de calme et d'apaisement en hommage à la vie et à la résilience, il combine mémoire, identité historique et appropriation par tous.



Jardin mémoriel de la place Saint-Gervais @Joséphine Brueder

Indicateur **10** : Véhicules à faibles émissions dans la flotte parisienne

2 597 véhicules motorisés composent la flotte de la ville de Paris au 1^{er} janvier 2026

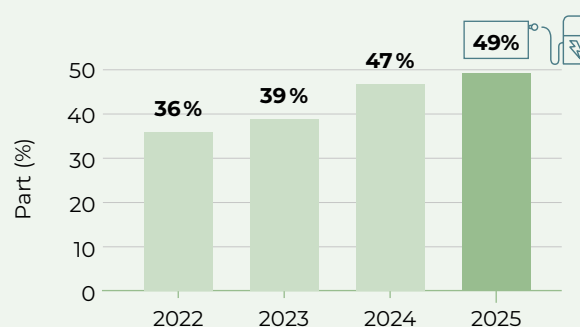
49 % du parc est en motorisation à faibles émissions

Cet indicateur présente la part des véhicules à faibles émissions mis à disposition des directions de la Ville (véhicules métiers de la Propreté de Paris et des Espaces verts non inclus) : véhicules à motorisations décarbonées (électrique et hydrogène), alimentés au bio-GNV, au GPL et hybrides.

L'objectif du Plan Climat 2024-2030 était d'atteindre les 50 % du parc en motorisation à faibles émissions. Avec 49 %, il est en passe d'être atteint. Les motorisations propres sont dorénavant prioritaires sur les motorisations à faibles émissions. 30 % de la flotte au 1^{er} janvier 2026 est en motorisation électrique.

30 % du parc est en motorisation électrique

1 610 vélos (VAE, VTT, cargo, etc.) sont mis à disposition des agents au 1^{er} janvier 2026



En 2025, des vélos-cargos au service d'une mobilité douce

La Ville de Paris expérimente différents modèles de vélo-cargos pour développer la mobilité douce au sein des services. Bi-porteurs ou tricycles, frigorifiés ou non, ces véhicules sont déjà testés et adoptés et leur usage devrait augmenter dans les années à venir. Les avantages sont multiples : déplacements plus rapides dans Paris, accès facilité aux rues à circulation réduite ou zones piétonnes (rues aux écoles) et simplifié à proximité des sites d'intervention.



Vélo-cargos mis à disposition par la DILT aux directions de la Ville
@Véronique Marcel (Ville de Paris)

Indicateur **11** : Évolution du linéaire d'itinéraires cyclables

1 607 km

d'itinéraires cyclables fin 2025
(vs 1 565 km fin 2024)

Avec 1 607 km fin 2025, le linéaire cyclable a augmenté de 3 % par rapport à fin 2024, soit 42 km d'itinéraires supplémentaires. Sont pris en compte les pistes cyclables, voies vertes, bandes cyclables, couloirs de bus ouverts aux vélos, double sens cyclables simples, vélorues, voies fermées à la circulation générale, voies piétonnes.

Précision méthodologique : ce sont les itinéraires cyclables et non pas les kilomètres d'aménagements qui sont comptabilisés. Ainsi, les voies piétonnes et les pistes cyclables bidirectionnelles sont comptées en double, les cyclistes étant autorisés à y circuler dans les deux sens.



Le vélo plutôt que la voiture

Développement du stationnement vélo :

fin 2025, plus de

130 000 places

en arceaux, plus de **600**

places pour les vélos cargos,

plus de **20 000** places aux abords des points intermodaux (arceaux et consignes).

Écologique, économique et bon pour la santé, le vélo est une alternative à la voiture en ville et un complément aux transports en commun. Depuis plus de 10 ans, Paris développe massivement les infrastructures cyclables pour encourager le report modal et améliorer la qualité de l'air.

Avec le **premier Plan Vélo (2015-2020)**, le réseau cyclable parisien a dépassé 1 000 km (contre 200 km en 2001). Les aménagements cyclables, les grèves de 2019 et la crise sanitaire ont accéléré l'essor du vélo. Le **second Plan Vélo (2021-2026)** renforce cette dynamique avec un réseau cyclable mieux intégré au niveau métropolitain et régional. Il prévoit 130 km de nouvelles pistes, la pérennisation de 52 km de voies provisoires, le développement de 390 km supplémentaires de doubles sens cyclables, des solutions de stationnement sécurisé, pour faire de Paris une ville 100 % cyclable.

En 2025, 42 km d'itinéraires supplémentaires

Avenue des Ternes (17^e) : aménagement de 2 x 1,2 km de pistes cyclables unidirectionnelles et création de nouvelles traversées piétonnes sécurisées.

Allée du bord de l'eau (16^e) : création d'une piste cyclable bidirectionnelle (1,2 km).

Rues Vouillé et St Amand (15^e) : création de 600 m de pistes cyclables unidirectionnelles et d'une nouvelle traversée piétonne.

Avenue Jean Moulin (14^e) : aménagements de 900 m bandes cyclables (600 m Nord>Sud, 300 m Sud>Nord).

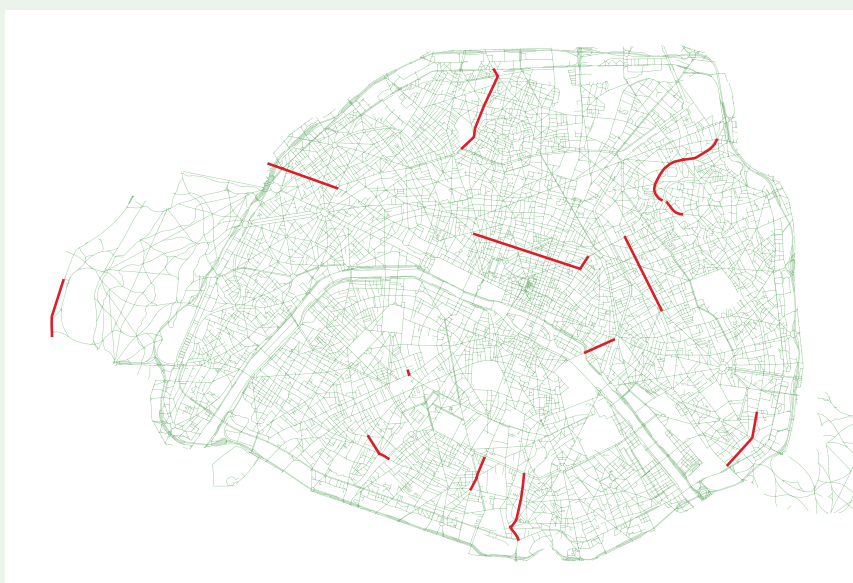
Carrefour Duroc (6^e, boulevard des invalides/rue de Sèvres) : aménagement d'un carrefour à la hollandaise.

Rue Vergniaud (13^e) : apaisement de la circulation en faveur des piétons, bus et vélos sur 1 km et végétalisation.

Boulevard Henri IV (Paris centre) : création de 2 x 600 m de pistes cyclables unidirectionnelles.

Rue de la Tombe Issoire (14^e) : apaisement de la circulation en faveur des piétons, bus et vélos sur 630 m et végétalisation.

Avenue du Général Michel Bizot (12^e) : apaisement de la circulation en faveur des piétons, bus et vélos sur 1 km.



Rues Réaumur, du Quatre Septembre et du Temple (Paris centre) : aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle reliant la place de la République à celle de l'Opéra.

Rue Manin (20^e) : apaisement de la circulation en faveur des piétons, bus et vélos sur 1,8 km, création de nouvelles traversées piétonnes sécurisées.

Damrémont-Caulaincourt (18^e) : apaisement de la circulation en faveur des piétons, bus et vélos sur 1,3 km, création de 2 pistes cyclables unidirectionnelles sur le pont Caulaincourt et végétalisation.

Des carrefours plus sûrs pour tous les usagers

Lancée fin 2024 à la demande des associations cyclistes, la démarche « **100 carrefours** » vise à améliorer la sécurité de tous les usagers de la route, en particulier les plus vulnérables : piétons et cyclistes. En un an, **70 carrefours** ont été réaménagés par la Mission Vélo avec des aménagements légers (marquages au sol, balisettes) selon le principe d'**urbanisme tactique** (économe en travaux et en procédures administratives). Cette méthode permet de tester rapidement de nouvelles configurations de l'espace public, en concertation avec les usagers, avant de les pérenniser. **Dans plus de 75 % des cas**, ces expérimentations ont permis d'identifier des solutions efficaces pour sécuriser les intersections. La démarche est complétée par des actions de sensibilisation et de contrôle menées par la police municipale et nationale sur des carrefours considérés comme peu sécurisants par les cyclistes.



Nouvelles pistes cyclables Pont Caulaincourt et rue Damrémont @Clément Dorval

Faire reculer la pollution de l'air

L'amélioration régulière de la qualité de l'air depuis plus de 10 ans a permis de diminuer significativement la part de la population exposée à des dépassements des seuils de pollution.

La qualité de l'air s'améliore, la mobilisation se poursuit

Les stratégies et plans d'action mis en œuvre depuis plusieurs années auprès de secteurs d'activité cibles ont contribué à réduire les sources de pollution.

Les politiques parisiennes en faveur de la qualité de l'air portent essentiellement sur la réduction à la source des émissions, en particulier celles dues au trafic routier. Elles comprennent les actions visant à **réduire la place de la voiture en ville et le flux du trafic** : réaménagement de la voirie parisienne (notamment les grandes places), diminution du nombre de places de stationnement, réduction de la vitesse maximale autorisée en ville et sur le boulevard périphérique. Paris est au cœur de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine, qui vise à limiter le trafic des véhicules les plus polluants. Selon Airparif, la limitation des véhicules Crit-Air 3 prévue en 2025 doit permettre de réduire de 14 % les émissions de dioxyde d'azote lié au trafic.

Par ailleurs, la **rénovation énergétique** des logements et le **déploiement**

du réseau de chaleur et de froid innovants dans Paris permettent également de diminuer les niveaux de pollution moyens.

Ainsi, en 2024, on pouvait considérer que plus aucun Parisien ne vivait dans des zones où les concentrations moyennes annuelles de polluants dans l'air étaient supérieures aux valeurs limites réglementaires, alors qu'ils étaient 10 000 en 2022.

Toutefois, ces concentrations restent au-dessus des seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour protéger la santé humaine. Chaque année, à Paris, près de 1 500 décès seraient attribuables à une exposition de la population au dioxyde d'azote, correspondant à une perte moyenne d'espérance de vie de près de 10 mois par adulte. Cet impact de la pollution de l'air sur la santé pourrait être évité si les seuils recommandés par l'OMS en matière de qualité de l'air étaient respectés. Les actions doivent être amplifiées pour atteindre ces recommandations.

On vous dit tout !

Viendra-t-on à bout des concentrations trop élevées d'ozone ?

L'ozone est le seul polluant dont la concentration annuelle augmente en Île-de-France, sous l'effet du réchauffement climatique. Ce polluant n'est pas émis directement, il est produit dans l'air à partir d'autres molécules que sont les oxydes d'azotes et les composés organiques volatils, sous l'action de la chaleur et des rayons UV. La fréquence croissante des périodes d'ensoleillement et de chaleur conduit à son augmentation au fil des ans. On constate toutefois une baisse des valeurs extrêmes lors des pics de pollution à l'ozone, probablement grâce aux réglementations mises en place pour réduire les émissions de ses précurseurs (NO₂ et Composés Organiques Volatils).

[Accès à l'étude ici](#)



Square des Batignolles @Guillaume Bontemps

-45 % de NO₂
- 35 % de PM_{2.5}
 baisse des polluants atmosphériques de 2014 à 2024

2 jours de dépassement du seuil d'information pour l'ozone en 2024

Indicateur **12 : Concentration moyenne de dioxyde d'azote (NO₂) et de particules fines (PM_{2,5}) à Paris***



27 µg/m³

concentration moyenne de dioxyde d'azote en 2024 (proximité trafic)

On observe une **baisse régulière des niveaux de pollution** dans l'agglomération parisienne depuis 10 ans. Cette diminution est en grande partie due à la diminution du trafic routier et à l'évolution des motorisations, moins polluantes.

La réglementation européenne est désormais respectée dans Paris intra-muros bien que les niveaux en NO₂ restent au-delà des valeurs limites réglementaires aux abords des grands axes routiers et que les niveaux moyens annuels sont supérieurs aux recommandations de l'OMS.

La mesure des polluants permet de suivre à la fois la pollution du fond urbain, et celle constatée à proximité d'une zone de fort trafic routier. Plus que les pics de pollution, c'est l'exposition chronique sur le long terme à ces deux polluants qui constitue un enjeu de santé publique.

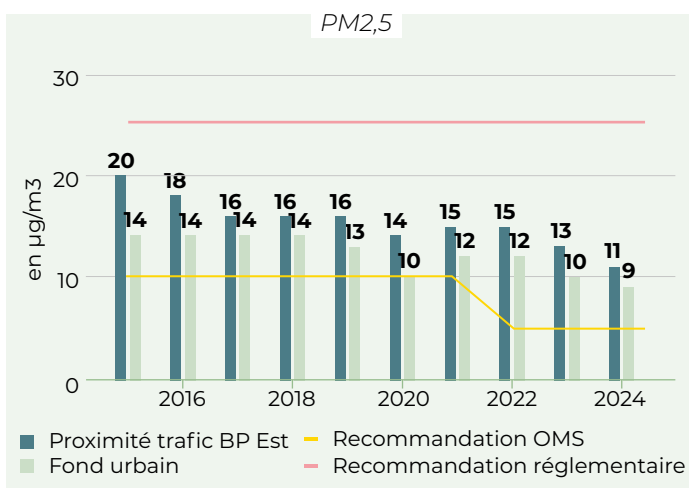
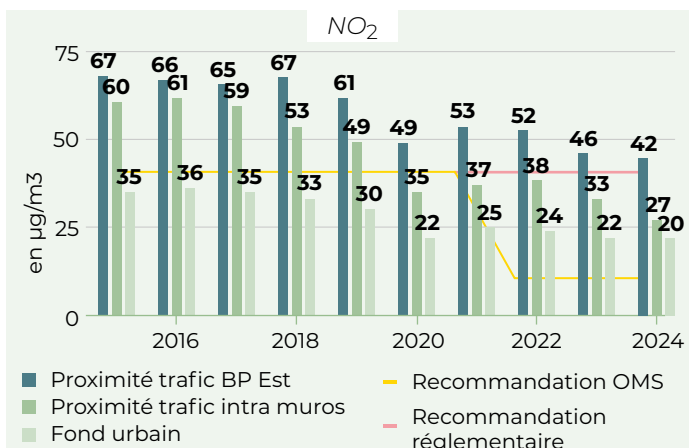
À noter : la réglementation européenne fixe des limites de concentrations de polluants dans l'air à ne pas dépasser, exprimées en valeurs moyennes annuelles, et sur un pas de temps plus court (horaire) pour les pics de pollution.

En France, les associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA) sont des organismes indépendants, agréés par l'État, en charge de produire les données de référence sur l'état de la qualité de l'air sur tout le territoire.

Airparif est l'AASQA pour l'Île-de-France. Les données produites depuis plus de 10 ans permettent à la Ville de Paris de suivre l'évolution de la concentration des polluants présents dans l'air et de prendre des mesures adaptées.

11 µg/m³

concentration de particules fines (PM_{2,5}) en 2024 (proximité trafic)



* Les données Airparif sur l'année précédente sont généralement publiées en juillet de l'année suivante. Les données utilisées dans ce présent rapport voté en juin seront donc basées sur les données 2024.



La rue Edouard Pailleron aménagée en aire piétonne @Christophe Belin

Les facteurs clés de l'amélioration de l'air à Paris

Airparif a publié en août 2025 une étude sur les facteurs explicatifs de l'amélioration de la qualité de l'air à Paris entre 2012 et 2022 (note complémentaire en janvier 2026).

Les conclusions sont les suivantes :

- **La baisse de 40 % de l'exposition des Parisiennes et Parisiens au NO₂** entre 2012 et 2022 provient à 55 % de la modernisation du parc roulant, à 25 % de la réduction du trafic routier. Donc au total à 80 % du transport routier. Le reste est imputé à 8 % de la modernisation et de la moindre utilisation des systèmes de chauffage des logements et à 12 % d'autres sources locales et régionales.
- **La baisse de 28 % de l'exposition des Parisiennes et Parisiens aux particules fines PM_{2,5}** entre 2012 et 2022 provient à 39 % de la modernisation du parc roulant, à 17 % de la réduction du trafic routier. Donc pour plus de la moitié des actions sur le trafic routier. Ensuite, à 33 % de la modernisation et moindre utilisation des systèmes de chauffage des logements et à 11 % d'autres sources locales et régionales. À noter que le chauffage au bois représente 65 % des émissions de PM_{2,5} à Paris en 2022 (et 92 % des émissions du secteur résidentiel).

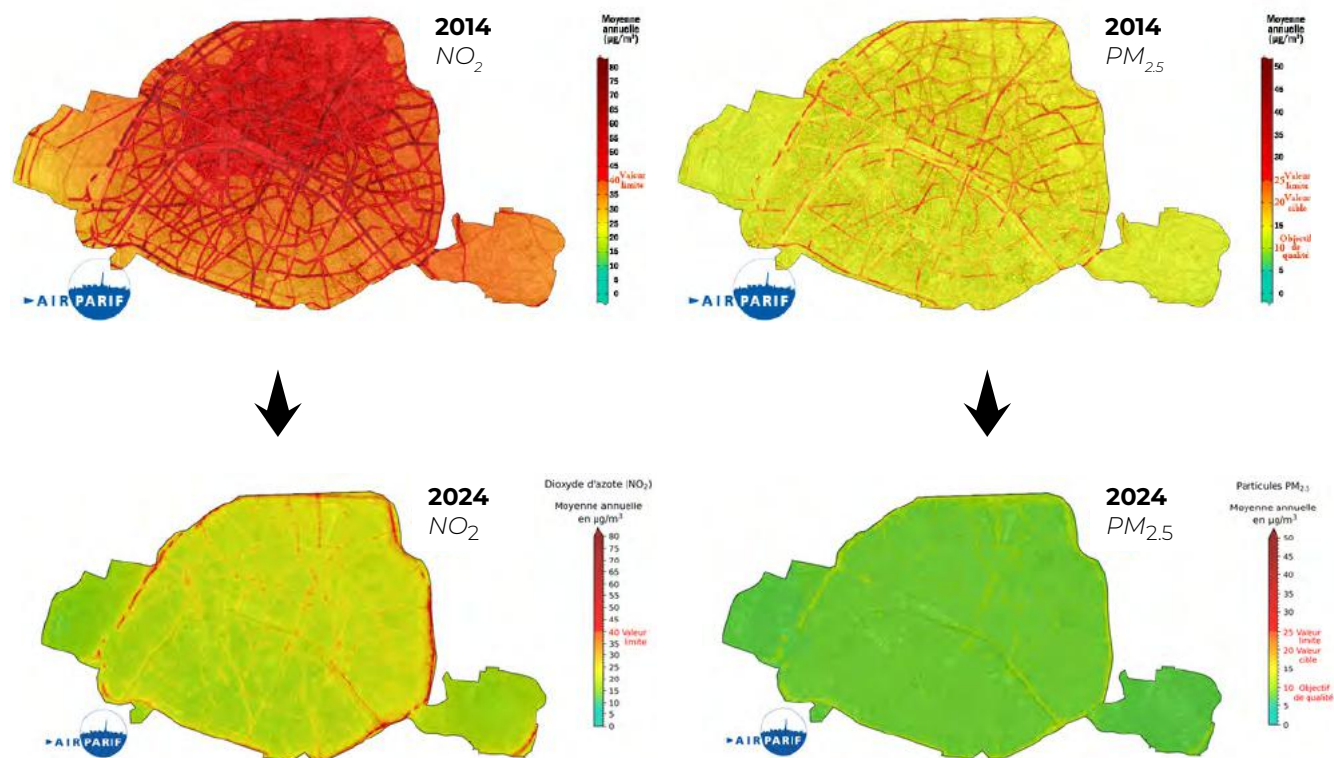
En 2025, le suivi des impacts de la transformation du périphérique

Le boulevard périphérique a connu des évolutions majeures : la vitesse maximale a été abaissée de 70 à 50 km en octobre 2024 et une voie réservée au covoiturage a été mise en place en mai 2025.

Pour suivre les effets en transparence, un bulletin du périphérique publie régulièrement l'évolution des indicateurs de trafic (vitesse de circulation, congestion, nombre d'accidents) et environnementaux (bruit et qualité de l'air).

Les résultats sont encourageants : selon une étude de Airparif publiée en septembre 2025, les concentrations de dioxyde d'azote (NO₂) ont diminué en moyenne de 6 % au niveau du périphérique, soit environ 2 µg/m³. Ces évolutions continueront d'être suivies sur plusieurs années par l'observatoire du boulevard périphérique.

Mieux qu'un long discours



Apaiser la ville

Le bruit est un enjeu majeur de qualité de vie et de santé publique, en particulier en zone urbaine. À Paris, l'exposition aux nuisances sonores diminue depuis 2015, notamment grâce à la baisse du trafic routier et aux transformations de l'espace public engagées ces dernières années.

L'amélioration de l'environnement sonore

Entre 2015 et 2022, l'exposition des Parisiennes et des Parisiens à des niveaux sonores dépassant les seuils réglementaires en journée a fortement reculé, passant **de 35 % à 11 % des habitants**. C'est le résultat de politiques publiques mises en place par la Ville de Paris et les pouvoirs publics ces dernières années :

- baisse du trafic routier, principale source de bruit à Paris ;
- généralisation du 30 km/h dans la majorité des rues ;
- réduction de la vitesse sur le boulevard périphérique à 50 km/h ;
- renouvellement du parc automobile ;
- déploiement d'enrobés routiers phoniques ;
- rénovation énergétique et meilleure isolation des logements.

Ces actions ont permis de **réduire d'environ 2 décibels** le bruit routier à Paris entre 2015 et 2022. La Ville poursuit cet effort avec le Plan d'amélioration de l'environnement sonore 2021-2026, qui vise encore 1 à 4 décibels de baisse de nuisances liées aux transports.

En savoir plus

Pour des niveaux d'exposition à des niveaux supérieurs à 40 dB la nuit et à 50-55 dB en journée, l'OMS considère que des effets extra-auditifs du bruit peuvent se manifester : troubles du sommeil, gêne, risques cardiovasculaires accrus... Quelques décibels gagnés peuvent parfois paraître marginaux, mais avoir des impacts importants pour la qualité de vie.

-2 dB

de bruit routier
entre 2015 et 2020

Indicateur **13** : exposition des Parisiennes et Parisiens à un bruit routier excessif

11 % de Parisiennes et de Parisiens

exposés à un bruit routier excessif en 2022, contre 35 % en 2015

Cet indicateur est évalué tous les 5 ans via les Cartes stratégiques du bruit (CSB), conformément à la directive européenne 2002/49/CE. Il mesure le nombre d'habitants dont l'exposition sonore à domicile dépasse 62 dB la nuit (indice Ln) ou 68 dB sur une journée complète (indice Lden).

Entre 2015 et 2022, le nombre de Parisiens concernés par le bruit routier excessif a fortement diminué : 539 670 en moins en Lden et 576 499 en Ln. En 2015, 35 % de la population dépassait les seuils en Lden et 31 % en Ln, contre respectivement 11 % et 4 % en 2022.

À noter : la modélisation acoustique permise par les Cartes stratégiques du bruit permet d'estimer un ordre de grandeur du bruit et d'observer les évolutions dans le temps. Elle ne permet pas de calculer précisément une valeur en raison de plusieurs incertitudes liées au trafic moyen journalier, aux modalités de comptage des habitants par immeuble, aux paramètres du logiciel, etc.



Bruit@Clément Dorval

La concertation locale pour réduire les nuisances sonores

Depuis 2020, la ville de Paris développe des instances locales de concertation pour traiter les nuisances sonores auprès des habitants.

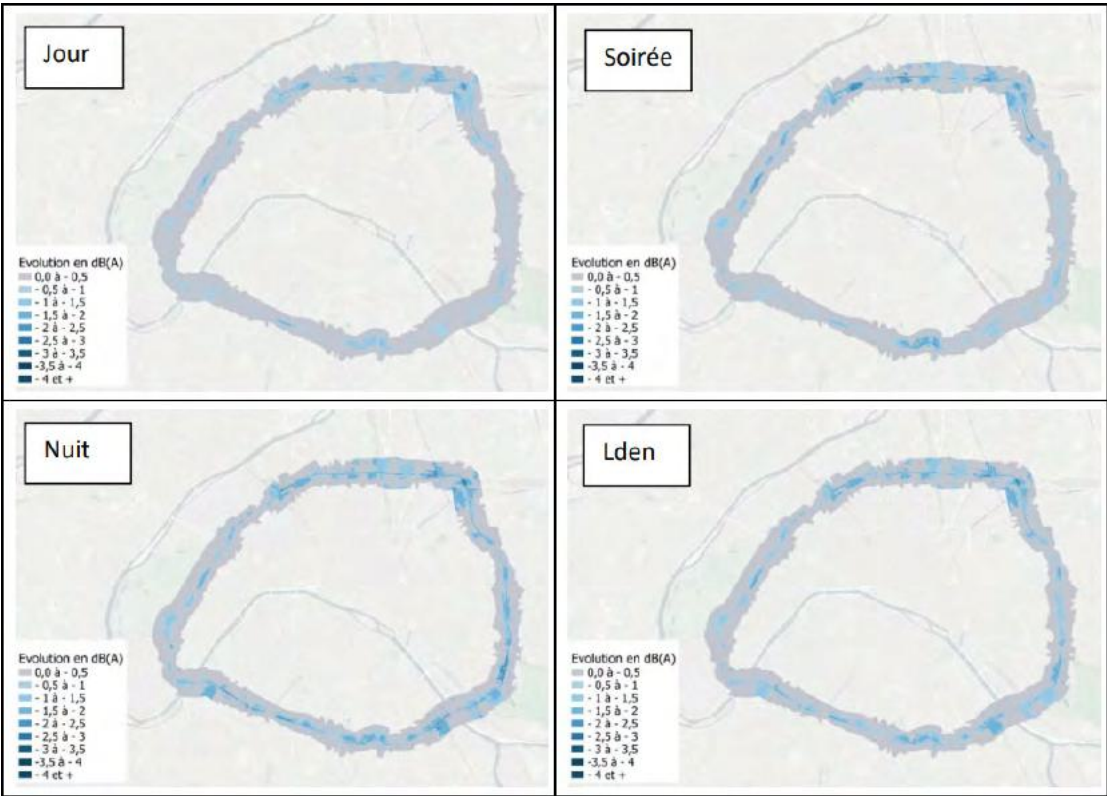
Fin 2025, sept arrondissements (5^e, 6^e, 9^e, 10^e, 15^e, 17^e et 19^e) disposent d'un **Comité local bruit**. Réunies plusieurs fois par an sous l'autorité du maire d'arrondissement, ces instances rassemblent services municipaux, acteurs institutionnels (SNCF Réseau, RATP, Haropa Port, Bruitparif, etc.), associations de riverains et conseils des quartiers afin d'identifier des solutions adaptées aux situations locales.

D'autres dispositifs complètent ce dialogue, comme les commissions de régulation des débits de boissons, actives dans neuf arrondissements. Ils permettent également de trouver des solutions aux nuisances sonores.

En 2025, la surveillance du bruit pour mieux agir

Elle s'appuie sur le réseau de mesure de Bruitparif, qui compte 80 stations permanentes à Paris. Elles suivent différents types de nuisances selon leur emplacement : bruit festif (53 stations), bruit routier (21), bruit ferré (1), bruit aérien (1), etc. Les données de la station située 102 boulevard de Sébastopol montrent une baisse continue du bruit routier depuis la période Covid, qui s'est poursuivie entre 2022 et 2025. Les valeurs représentées par le graphique sont les moyennes du niveau sonore mesuré pour chaque jour de la semaine.

Cartes Bruitparif



Cartes de l'évolution du bruit généré par l'ensemble des infrastructures routières au sein du périmètre d'étude – évolution après passage de la vitesse limite autorisée à 50 km/h et activation de la VR2+ avec contrôle sanction, par rapport à la situation de juin 2024.

En 2025, le suivi de l'impact sonore de la transformation du périphérique

La transformation du boulevard périphérique fait l'objet d'un observatoire dédié mis en place par la Ville de Paris avec Bruitparif. Grâce aux stations de mesure, aux campagnes de mesures temporaires et à des cartes dynamiques intégrant les données de trafic en temps réel, cet observatoire suit l'évolution du bruit sur plusieurs années.

Après un an de transformation (vitesse abaissée à 50 km/h et voie de co-circulation), les résultats montrent une baisse globale du bruit de 2 à 3 décibels selon les tronçons.



Micro BruitParif de mesure des nuisances sonores @Joséphine Brueder

Optimiser l'eau pour demain

L'eau est une ressource directement impactée par le dérèglement climatique. La Ville de Paris a engagé une politique ambitieuse de sobriété en eau, avec l'objectif de réduire de 15 % les prélèvements d'ici 2030 par rapport à 2019, comme prévu par le Plan climat 2024-2030.

Une ville sobre en eau

Depuis 2017, la consommation d'eau à Paris diminue progressivement avec, notamment, une **baisse de 11 % des consommations d'eau potable** entre 2017 et 2024, 2024 semblant être une année représentative d'une nouvelle normalité des consommations d'eau potable du territoire parisien depuis la crise COVID. Cette baisse s'explique par une diminution de la population et par une légère sobriété tendancielle. Pour aller plus loin, le Plan de sobriété en eau 2024 fixe des objectifs précis pour 2030 :

- -10 % de prélèvements pour les besoins en eau potable ;
- -20 % de prélèvements pour les besoins en eau non potable.

La Ville agit sur tous les fronts pour préserver cette ressource, en particulier en luttant pour la **réduction des fuites** : 3 000 capteurs installés sur le réseau d'eau potable en 2022 permettent de détecter et réparer rapidement les dysfonctionnements, économisant l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de 20 000 habitants.

Ces mesures permettent à Paris de mieux anticiper les pénuries futures et d'assurer une gestion durable et efficace de l'eau.

145 L/jour
par Parisien (contre 148 L/jour
pour un Français)

-5,6 %
des prélèvements en eau
entre 2019 et la moyenne
des années 2020-2025

On vous dit tout !

*L'eau non potable,
un atout écologique
à Paris*

La Ville au travers de son Plan de sobriété en eau, vise aussi à favoriser le mix hydrique, c'est-à-dire que pour les usages qui ne nécessitent pas une qualité d'eau sanitaire, on cherche à satisfaire les besoins en eau en premier lieu, à partir d'eaux pluviales ou d'autres types d'eaux non conventionnelles (eaux grises, eaux d'exhaure, etc.), avant d'utiliser l'eau du réseau d'eau non potable et en dernier recours l'eau du réseau d'eau potable.



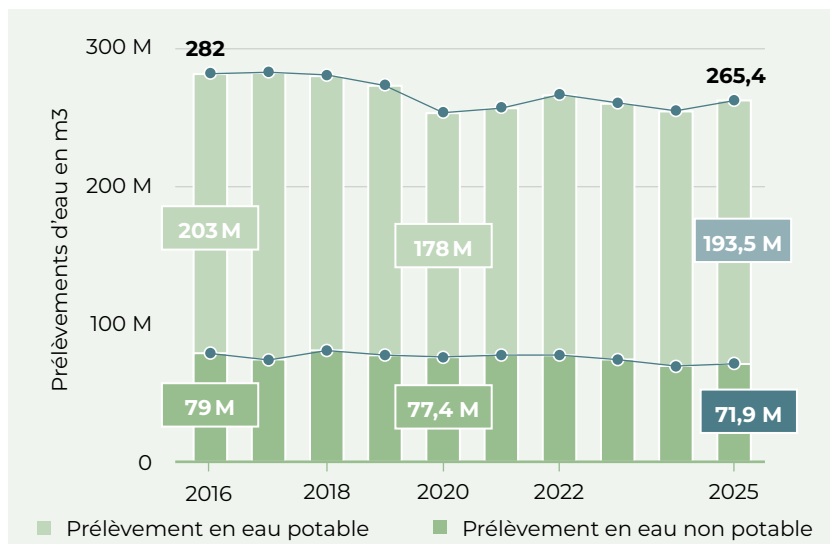
Ferme du rail @Joséphine Brueder

Indicateur **14** : Évolution des prélèvements en eau pour les besoins du territoire parisien

265,4 millions de m³ d'eau prélevés en 2025 : 193,5 millions de m³ d'eau potable et 71,9 millions de m³ d'eau non potable



Après une année particulièrement pluvieuse impliquant moins de prélèvement en eau, les prélèvements en eau potable en 2025 retrouvent le niveau de 2019, année de référence. Néanmoins, ces prélèvements incluent 3,6 millions de m³ vendus au territoire Est-Ensemble, territoire qui a repris en régie son service de distribution d'eau potable, conformément aux termes de la convention signée entre Eau de Paris et ce territoire. Si les baisses observées ces dernières années ont été favorisées par des facteurs externes comme la météo, la crise COVID ou le télétravail, elles soulignent aussi le potentiel important encore à saisir en matière de changement de comportements et d'adoption durable de pratiques sobres en eau, notamment pour les usages d'eau non potable.



En 2025, des travaux pour économiser l'eau

Au cours de l'année, la Ville de Paris et sa régie Eau de Paris ont poursuivi de nombreux travaux et expérimentations pour limiter les pertes et optimiser l'usage de l'eau. Le renouvellement des conduites d'eau potable et non potable a permis de réduire significativement les fuites sur le réseau.

Deux expérimentations ont été également menées au cours du 2^e semestre 2025 pour mieux gérer l'eau non potable :

- L'une visant une meilleure maîtrise des débits des réservoirs de chasse pour améliorer le fonctionnement du réseau unitaire d'égout ;
- L'autre permettant une gestion adaptée du réseau d'eau non potable en période de pluie, utilisant les eaux pluviales à la place de l'eau non potable lorsque cela est possible.

Lors de la rénovation des bains-douches Petitot (19^e), un dispositif innovant de récupération et de traitement des eaux grises, avec l'accord de l'ARS, permettra de réutiliser l'eau des douches pour les toilettes et le lavage des sols, réduisant ainsi la pression sur la ressource.

Ces initiatives illustrent l'engagement concret de Paris pour préserver l'eau et préparer l'avenir.



Réseau des égouts@Guillaume Bontemps

La nature gagne encore du terrain

03

*Bâtir une ville
résiliente et
un futur désirable*



3 460

espèces sauvages observées
entre 2014 et 2024

129 542

arbres plantés de 2020 à 2025

+21 ha

d'espaces verts
supplémentaires
depuis 2020



Ecureuil roux Sciurus vulgaris @Frederic Combeau

Plus de 3 400 espèces sauvages peuplent l'écosystème parisien. Une biodiversité à la fois discrète et remarquable qui vit au cœur des bois de Boulogne et de Vincennes, dans l'un des 500 parcs et jardins, des racines aux cimes de 100 000 arbres d'alignement, dans la Seine et ses canaux, dans les étangs et bassins, etc. Cette grande diversité d'habitats, faite de friches herbacées, milieux humides, boisements, parcs ou encore berges de cours d'eau forme les trames vertes (terrestre) et bleues (aquatique et humide), offrant à la faune et à la flore des corridors écologiques et des écrans naturels qui leur permet de se développer jusqu'au cœur de Paris.

Le nouveau Plan Biodiversité 2025-2030, troisième du genre depuis 2011, **entend les préserver et intensifier leur présence sur le territoire parisien.** Il fixe 20 objectifs réalisables en 85 actions pour préserver et renforcer la biodiversité du territoire parisien. Élaboré durant deux ans et coconstruit avec les mairies d'arrondissement et la communauté scientifique, il a fait l'objet d'une consultation publique.

Pour conforter et développer cette biodiversité, la Ville a poursuivi son action en 2025 en ouvrant 8 hectares d'espaces verts supplémentaires et en poursuivant la végétalisation sur la voie publique. Cette dernière est passée de 26 hectares en 2020 à 35 hectares en 2025, témoignant d'une action massive de la Ville en faveur d'un maillage et d'un développement des espaces végétalisés sur l'ensemble du territoire parisien.

Des indicateurs :

Les actions clés 2025

Indicateur **15**

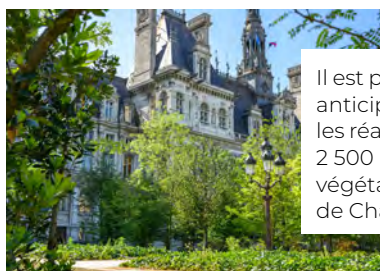
**Nombre
d'arbres plantés**



En 2025, 15590 nouveaux arbres ont été plantés. La Ville ne relâche pas son action en faveur de la végétalisation comme l'illustrent les travaux de la **plaine Mortemart**, dans le bois de Vincennes, qui contribuent à densifier le boisement par la plantation de 250 arbres et 1000 plants forestiers.

Indicateur **16**

**Indice
de canopée**



Il est passé **de 23,58 % en 2023 à 25,24 % en 2025**, anticipant de 5 ans l'objectif fixé pour 2030. Parmi les réalisations emblématiques, la forêt urbaine de 2 500 m² sur le parvis de l'Hôtel de Ville, après la végétalisation de la place de Catalogne et du bois de Charonne engagée en 2024.

Indicateur **17**

Espaces verts



Plus de 21 hectares d'espaces verts ont été créés depuis 2020 dont 8 hectares en 2025 avec notamment l'ouverture d'un **nouveau tronçon de la Petite ceinture ferroviaire** le long du parc Georges Brassens (15^e arrondissement).

Indicateur **18**

**Label
EcoJardin**



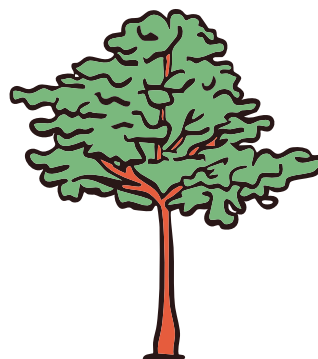
La démarche de labellisation se poursuit et se diversifie en 2025 avec 91 % de jardins municipaux labellisés et la première labellisation d'un **cimetière parisien**.

Indicateur **19**

**Espèces
observées**



Plus de **3 400 espèces** végétales, animales et fongiques dans les trames vertes et bleues, des bois périphériques jusqu'au cœur de Paris.



Planter aujourd'hui pour protéger demain

On savait la tâche immense. On la disait irréaliste. Et pourtant, près de 130 000 arbres ont été plantés entre 2020 et 2025 sur le territoire parisien. Et 24 000 de plus sont d'ores et déjà planifiés pour l'année 2026 afin de préparer le patrimoine arboré de Paris aux enjeux climatiques et urbanistiques de demain.

Des arbres pour rafraîchir et protéger la ville

La place de l'arbre n'a cessé d'augmenter à Paris ces cinq dernières années. Allié des urbanistes, il rafraîchit, protège, régule et transforme la ville.

Pour préserver et développer son patrimoine arboré, Paris porte une politique ambitieuse à travers le Plan Arbre, feuille de route prioritaire pour la Ville qui décline les grands objectifs de la mandature pour **conforter et amplifier la canopée parisienne** afin de préparer durablement la capitale aux défis climatiques :

- Planter plus et mieux ;
- Maintenir un patrimoine arboré durable ;
- Placer l'arbre au cœur des projets ;
- Sensibiliser et inciter à la plantation dans les espaces privés.

Objectifs

entretenir et développer un patrimoine arboré de

+ 200 000

dans les rues, espaces verts et équipements municipaux, qui s'ajoutent aux

300 000

arbres qui peuplent les bois de Boulogne et de Vincennes.



Arboristes Grimpeurs
@Frederic Combeau

Indicateur **15** : arbres plantés depuis 2020

+ 15 590

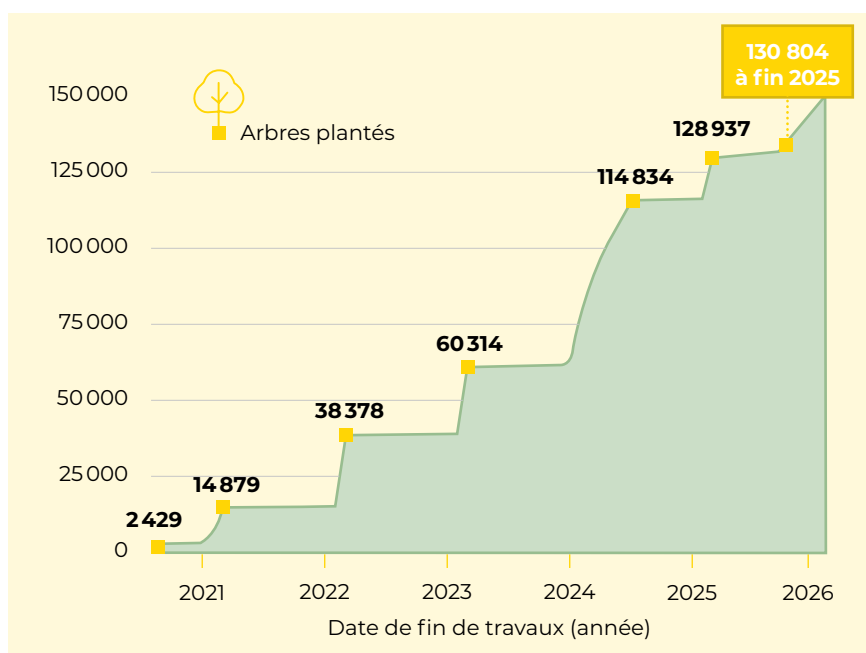
arbres plantés en 2024-2025¹, portant le total d'arbres plantés depuis 2020 à **129 542 pieds**



La Ville de Paris poursuit à rythme soutenu le travail de plantation engagé depuis 2020. Un foisonnement visible sur de nouveaux espaces emblématiques, comme la place de l'hôtel de ville, les Maréchaux, la Place de Catalogne, et plus récemment la Plaine de Mortemart dans le bois de Vincennes.

Plus de 129 000 arbres ont ainsi été plantés depuis cinq ans, dont 8 087 dans les forêts urbaines, 36 577 dans les bois, 2 894 dans les rues, 2 850 dans les nouveaux espaces verts et 4 312 dans les jardins et cimetières, répartis entre plants forestiers, baliveaux et arbres de haute tige.

¹ Décompte réalisé sur une saison de plantations de novembre 2024 à fin mars 2025.



En 2025, le renouveau de la plaine de Mortemart dans le bois de Vincennes

Les travaux menés sur la plaine de Mortemart ont permis de recréer une continuité boisée entre deux massifs forestiers, encore récemment coupés par une zone défrichée. Près de 4 hectares d'espaces verts ont été réaménagés, reboisés et ouverts au public. 250 arbres et 1 000 plants forestiers ont été nécessaires pour cette opération de reconquête écologique. Une attention particulière a été portée à la sélection des plants avec 100 % d'essences régionales et une diversité pensée pour optimiser l'adaptation et la reprise.



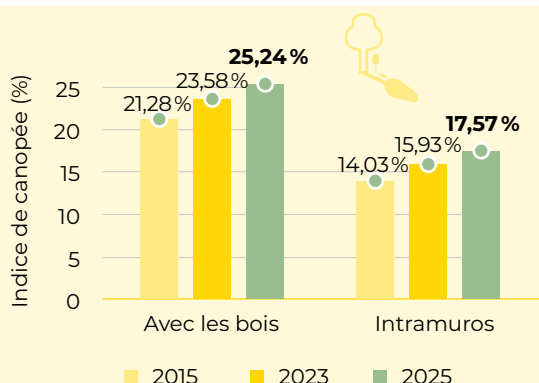
Après travaux Plaine Mortemart @Frederic_Combeau

Indicateur **16** : indice de canopée

1/4 de Paris

est arboré vu du ciel (bois de Boulogne et de Vincennes inclus)

25,24 %* d'indice de canopée en 2025
(+4 pts vs 2015, dont + 2 pts depuis 2023)



Objectif 2030 déjà atteint !

L'indice de canopée permet d'évaluer la présence d'arbres capables d'apporter un couvert ombragé

aux passants. Plutôt que la surface couverte au sol, c'est la couverture végétale à 3 mètres de hauteur qui est mesurée afin de mieux rendre compte de l'effet parasol du couvert végétal. Le rôle de climatiseur naturel apporté par les arbres est bien documenté : par leur ombre, ils nous préservent pour partie des rayons du soleil et de l'accumulation de chaleur dans les surfaces minérales ; par l'évapotranspiration surtout, faisant passer l'eau du sol d'un état liquide à un état de vapeur, ils permettent une baisse de la température à proximité. Une expérience que chacun a pu expérimenter en été, en se sentant plus « au frais » sous l'ombre d'un arbre que sous celle d'un parasol.

Il s'agit donc d'un indicateur important. Il évalue les services rendus à la Ville par les arbres dans le cadre du réchauffement climatique. Entre 2015 et 2025, cet indice a progressé de 4 points, dont 2 depuis 2023. Le challenge est complexe dans une ville comme Paris, densément bâtie et au sous-sol riche en réseaux de toutes natures qui limitent les capacités de plantation d'arbres en pleine terre. Voir cet indice progresser est donc un motif de fierté pour les équipes en charge de l'entretien du couvert végétal, et l'un des grands défis des années à venir.

* 17,57 % sans les bois de Boulogne et Vincennes.

En 2025, la forêt urbaine de l'Hôtel de Ville

Après la place de Catalogne et le bois de Charonne en 2024, le parvis de l'Hôtel de Ville s'est, à son tour, métamorphosé en forêt urbaine. 2 500 m² d'espaces végétalisés - dont environ 1 000 m² en pleine terre et 1 800 m² densément arborés - apportent ombrage et rafraîchissement sur le parvis, et contribuent au bien-être des usagers et visiteurs de passage.

Les 150 arbres plantés ont été sélectionnés tant pour leur résistance en milieu urbain que pour leur aptitude à résister aux effets du changement climatique.

Des contraintes présentes et futures qui expliquent le choix d'un mélange d'essences régionales et d'essences exotiques. Les essences exotiques sont composées de féviers d'Amérique, d'érables et de mico-couliers Julian, qui poussent habituellement hors de nos frontières et connus pour leur résistance en milieu urbain. Elles côtoieront des chênes chevelus de Bourgogne et des charmes communs indigènes à l'Île-de-France ou à la Métropole.

Faire respirer la ville

La végétation reconnecte l'humain avec la nature. En ville, elle contribue activement à la qualité de vie en plus de créer des espaces pour le développement de la biodiversité. En amenant fraîcheur et humidité dans un environnement minéral sujet aux pics de chaleur, elle est également essentielle à la lutte contre les effets du changement climatique. Autant de motifs qui en font un axe clé des engagements de la Ville.

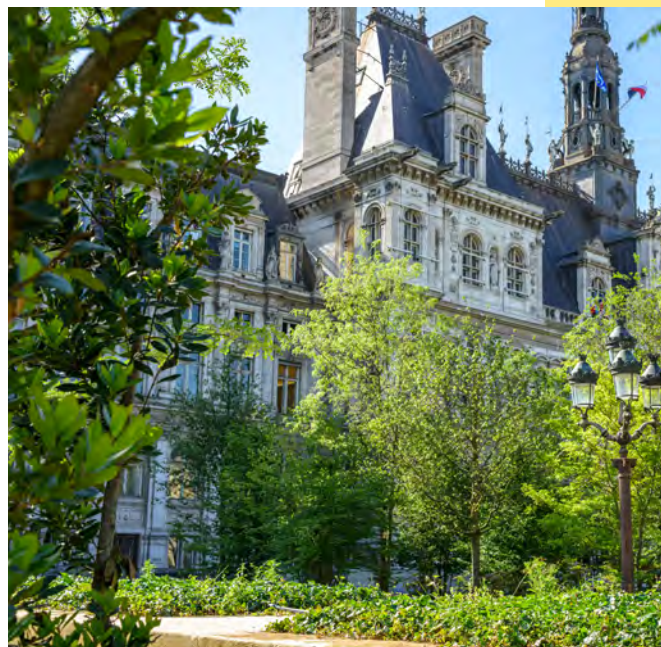
Du végétal partout où c'est possible

8 nouveaux hectares d'espaces verts ont été livrés en 2025. Une tendance qui se poursuivra pour atteindre près de 26 hectares de nouveaux espaces au printemps 2026, avec la livraison de nombreux projets en travaux : extensions du parc de Choisy (13^e) et du jardin du Chalet (10^e), ouverture au public d'un nouveau tronçon de petite Ceinture au niveau du parc Georges Brassens (15^e)...

Au-delà des 546 parcs, jardins et squares publics, la Ville et ses agents entretiennent **plus de 35 hectares de végétalisation sur la voie publique**, une surface passée de 26 hectares en 2020 à 35 hectares fin 2025 grâce à une végétalisation importante de l'espace public parisien. Paris multiplie les projets de végétalisation depuis 2020.

546 parcs, jardins et squares publics gérés par la Ville en 2025 (vs 538 en 2024)

dont **496** labellisés EcoJardin



Forêt Hôtel de Ville @Frederic Combeau

Indicateur **17** : surfaces d'espaces verts supplémentaires depuis 2020

+21 ha

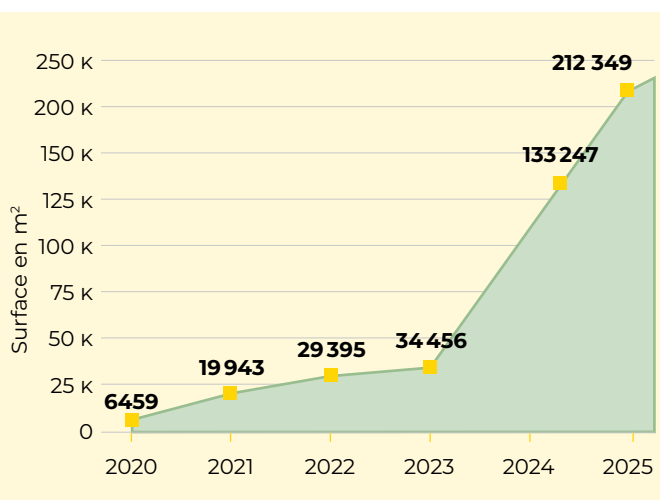
d'espaces verts supplémentaires depuis août 2020



Cet indicateur est constitué des surfaces d'espaces verts créées lors des livraisons de parcs et jardins, des renaturations d'espaces verts existants et des extensions et ouvertures au public d'espaces verts existants, y compris les tronçons de la Petite Ceinture. La végétalisation des espaces parisiens s'est encore accélérée en 2025 avec plus de 8 nouveaux hectares livrés, soit la surface du Parc Monceau. Entre 2020 et fin 2025, 21 hectares d'espaces verts ont été livrés ou réhabilités, et 4 hectares additionnels l'ont encore été au printemps 2026.



Jardin médiéval du musée de Cluny @Marius Genin



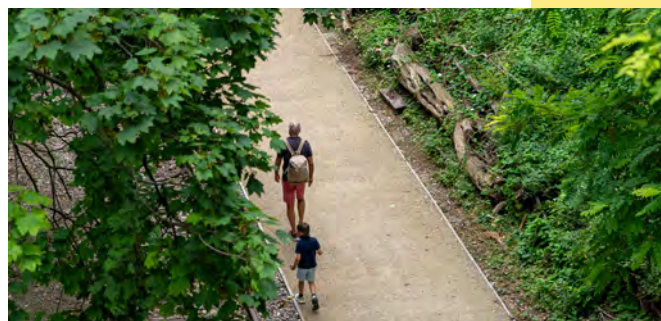
En 2025, de nouveaux espaces verts accessibles à tous

Promenade de cœur de nombreux Parisiennes et Parisiens, la Petite Ceinture ferroviaire figure parmi ces surfaces réhabilitées, avec l'ouverture au public d'un **nouveau tronçon de 15 300 m²** en juillet 2025. Situé le long du parc Georges Brassens (15^e arrondissement), ce tronçon de 670 mètres vers l'est prolonge la section déjà ouverte via le tunnel de Vaugirard et permet une continuité piétonne respectueuse de l'identité ferroviaire du site qui séduit tant les promeneurs habitués et de passage. La Petite Ceinture est désormais reliée au parc Georges Brassens, situé en belvédère au-dessus de la tranchée ferroviaire accessible via deux accès aménagés, l'un en entrée de parc du côté de la rue de Dantzig, l'autre à côté du théâtre Silvia Monfort.

Le jardin médiéval du musée de Cluny a, lui aussi, fait peau neuve. Les vastes travaux de réaménagement du jardin du musée ont permis de gagner 170 m² d'espaces végétalisés supplémentaires, la plantation d'arbres et la mise à disposition des visiteurs de 220 m² de pelouse. Le nouveau jardin public s'organise désormais autour d'une grande allée centrale entourée d'espaces de détente, et le cheminement dans le jardin ménage de beaux points de vue sur le musée et les vestiges antiques des thermes. Des carrés de plantation légèrement suréle-

vés en direction de la rue de Cluny viennent rappeler la composition traditionnelle des jardins médiévaux avec une palette végétale sélectionnée pour mettre en avant les plantes déjà présentes au Moyen Âge.

L'accès au jardin a naturellement été amélioré pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite dans un esprit d'accessibilité pour tous aux espaces publics. Les nouveaux jeux installés pour les enfants suivent une démarche identique et sont désormais adaptés à ceux en situation de handicap. Une rénovation réussie qui s'inscrit dans une démarche globale conciliant les enjeux écologiques, le respect du patrimoine et l'inclusion.



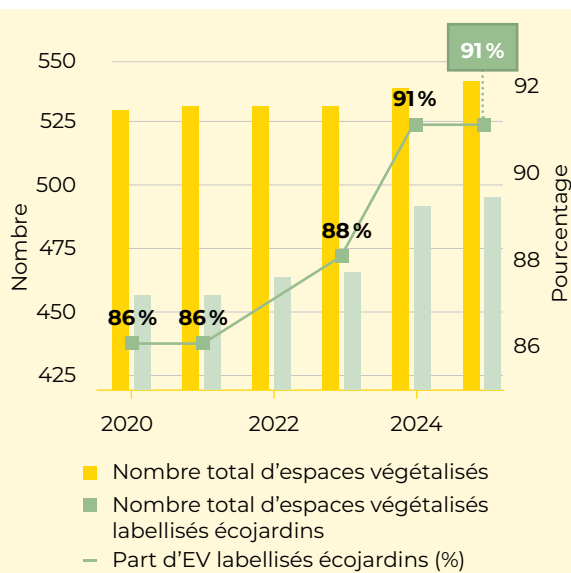
Petite ceinture du 15^e @Sonia Yassa

Indicateur **18** : nombre de jardins municipaux labellisés EcoJardin

91 % des parcs et jardins municipaux labellisés EcoJardin



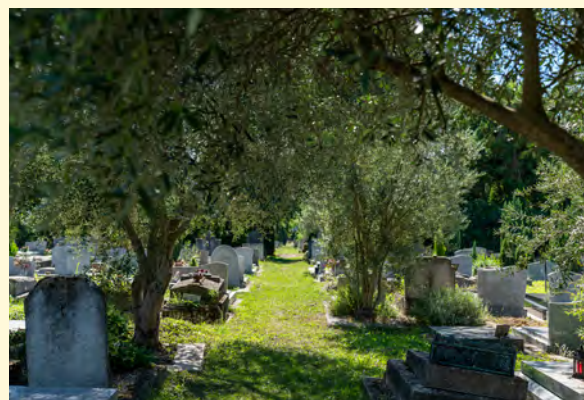
Quatre parcs et jardins parisiens ont rejoint les rangs des labellisés en 2025, soit 39 labellisations depuis 2020 portant le total à 496 labellisés. Un marqueur positif de l'action de la municipalité en faveur de la biodiversité.



En 2025, le 1^{er} cimetière parisien porteur du label ÉcoJardin à Bagneux

Le cimetière parisien de Bagneux a obtenu en juin 2025 la labellisation ÉcoJardin. Une première pour un cimetière parisien. Il rejoint ainsi les 496 parcs, jardins, squares intramuros et les 7 espaces verts des 2 bois déjà labellisés.

Cette labellisation vient récompenser le travail « au long cours » des équipes du cimetière, engagées depuis 2015 en faveur d'une gestion différenciée ambitieuse et structurée, respectueuse des usages funéraires et des enjeux écologiques du lieu. D'une surface de 62 hectares, cet espace créé en 1886 était déjà intégré dans la trame verte et bleue en tant que réservoir fonctionnel depuis 2010.



Cimetière parisien de Bagneux @Sonia Yassa

Préserver la biodiversité urbaine, ensemble

Nos modes de vie influent sur la biodiversité. Souvent à ses dépens. Mais il est possible d'agir, et de créer en milieu urbain des espaces où faune et flore se développent à nouveau. En intégrant plus de nature en ville et en bâtissant une ville durable attentive à une nature essentielle à la résilience de nos territoires, Paris agit en faveur de la préservation du vivant.

La biodiversité, citoyenne d'honneur de Paris

La biodiversité est « citoyenne d'honneur » de la Ville depuis 2016. Elle est au cœur de sa politique.

Le 8 avril 2025, le Conseil de Paris a adopté à l'unanimité la **3^e stratégie municipale en faveur de la biodiversité** sur le territoire parisien. Elle se compose de 85 actions structurées autour de 20 objectifs et 5 focus thématiques et vise des sujets prioritaires pour la connaissance, la protection et le renforcement des espèces sauvages à Paris. Ses volontés affichées sont triples : ex-

pertiser et préserver la biodiversité parisienne ; en faire un atout pour la résilience du territoire ; sensibiliser, impliquer et coopérer en faveur de la biodiversité.

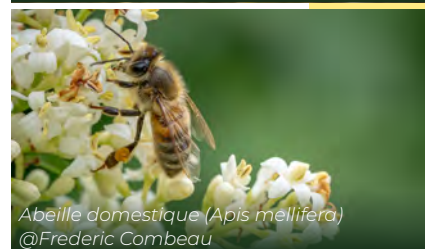
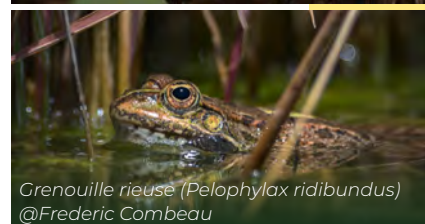
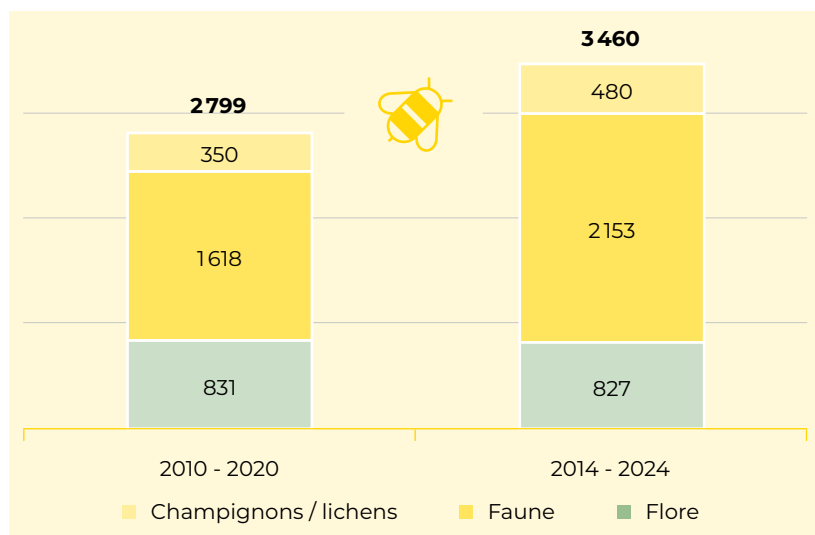
Toutes ces actions sont favorables à la biodiversité dont l'observation nécessite de s'adapter au cycle de vie des espèces. Ainsi, pour la flore, l'observation se fait essentiellement entre mars et septembre alors que pour la faune, les périodes d'observations sont très variables selon les espèces et leur rythme de vie.

Indicateur **19** : nombre d'espèces observées

3 460 espèces sauvages observées à Paris depuis 2014

- **2 153** espèces animales, dont 1 628 insectes et 142 oiseaux.
- **827** espèces végétales, dont 763 plantes à fleurs, 18 fougères et prêles, 1 conifère et 45 mousses et hépatiques.
- **480** espèces fongiques, dont 448 champignons et 32 lichens.

Avec 660 espèces sauvages observées supplémentaires que sur la précédente tranche décennale d'observation (2010-2020), la biodiversité parisienne a fortement crû ces dernières années.



En 2025, l'adoption du Plan biodiversité 2025-2030

Adopté à l'unanimité au Conseil de Paris le 8 avril 2025, le Plan biodiversité 2025-2030 est le 3^e du nom déployé sur le territoire parisien. Afin de garantir la mise en œuvre des actions, 77 indicateurs de suivi annuel et 62 cibles à horizon 2030 ont été définis. Dix mesures phares ont été identifiées parmi lesquelles l'axe « donner plus de place aux espèces sauvages » en vue de la création de 100 quartiers pour la faune sauvage et 40 nouveaux espaces refuges de biodiversité ; c'est ainsi qu'en 2025, 16 projets territorialisés inscrits au plan par les mairies d'arrondissement, et liés à cet axe ont déjà été réalisés.

Au total, le Plan biodiversité 2025-2030 s'incarne dans la mise en œuvre de 84 actions territorialisées au cœur des quartiers qui ont été définies avec les Mairies d'arrondissement.

La gouvernance de cette nouvelle stratégie se décline en deux dynamiques :

- En interne à la Ville par l'organisation de groupes de travail interdirectionnels mobilisés dès 2025 sur les thématiques du Plan : la trame verte, la trame bleue, la trame nocturne, la gestion écologique, l'aménagement et la trame brune.
- En externe avec les membres du Comité parisien de la biodiversité et de la nature réunissant des experts de la biodiversité en milieu urbain (scientifiques, associations, institutions). Quatre groupes de travail se sont réunis pendant l'année sur la flore régionale, l'élaboration d'un baromètre de

la biodiversité, les actions de sensibilisation, ainsi qu'une cartographie participative des refuges de biodiversité potentiels.

- **85 actions**
- **77 indicateurs**
- **62 cibles**
- **84 actions territorialisées**
dans les arrondissements



Paris Seme @Sonia Yassa

En 2025, Paris lance le BiodivScore pour intégrer la biodiversité dans les projets d'urbanisme

Le BiodivScore est un outil d'auto-évaluation conçu par la Ville de Paris pour les professionnels de la construction et de la végétalisation. Il vise à les accompagner dans la conception d'opérations à biodiversité positive, c'est-à-dire limitant les atteintes sur la biodiversité et maximisant le potentiel d'accueil de la faune et de la flore à la livraison.

Il est évalué aux phases conception, chantier et gestion afin de garantir le respect de la séquence « éviter-réduire-compenser* » à toutes les étapes du projet.

Pensé pour être polyvalent, pédagogique et accessible aux non-spécialistes de l'écologie, il s'applique en premier lieu aux projets de la Ville de Paris et de ses opérateurs (bailleurs sociaux, aménageurs, etc.). Mais les acteurs privés sont eux aussi encouragés à s'en saisir pour réaliser des projets en accord avec le Plan biodiversité voté par la Ville (promoteurs, copropriétés, particuliers...).

Trois supports d'accompagnement au BiodivScore sont disponibles pour tous en téléchargement, gratuitement depuis le portail biodivscore.paris.fr :

- Des référentiels de questions spécifiques à différentes typologies de projet (construction/réhabilitation, végétalisation du bâti, espace public, parc et jardin) ;
- La notice d'utilisation, pour aider les répondants à prendre en main les référentiels ;
- Le guide du projet urbain à biodiversité positive, qui détaille les notions évaluées par le BiodivScore notamment par l'intermédiaire de 23 fiches « Clés de lecture ».

* La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) vise à éviter les atteintes à l'environnement, à réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et — si possible — à compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits (www.ecologie.gouv.fr).

Des modes de production et de consommation plus responsables

04

*Produire
autrement,
consommer
durable*



Parisculteur, 11 rue Bouvier @Axel Hospital

45 %

d'alimentation bio en 2024
dans la restauration collective
(donnée 2025 en cours
de consolidation)

37 ha

de projets d'agriculture urbaine
intramuros en 2025

-14,1 %

de déchets ménagers
et assimilés entre 2010 et 2024

La Ville s'engage pour développer des modes de production et de consommation responsables afin de réduire durablement son empreinte écologique : circuits courts, économie circulaire, sociale et solidaire, etc.

Avec 28,5 millions de repas servis et près de 22 % de l'empreinte carbone de la Ville*, **la restauration collective représente un levier majeur de réduction des émissions**. L'introduction accrue de protéines végétales et la végétalisation progressive des menus ont déjà permis de diminuer de 11 % les émissions par repas entre 2010 et 2022. Près de 45 % des produits servis dans les 1 300 restaurants municipaux, crèches, cantines, Ehpad, services de portage à domicile et établissements sociaux... sont issus de l'agriculture biologique. Pour favoriser les approvisionnements de proximité, la Ville et les Parisculteurs développent en parallèle une agriculture urbaine innovante et pédagogique, avec déjà 79 projets réalisés.

Elle agit aussi sur les déchets grâce au nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, qui vise **100 000 tonnes de déchets en moins entre 2023 et 2030**, notamment via les dispositifs « Immeuble zéro déchet » et le label « Zéro plastique », encourageant bailleurs et acteurs économiques à adopter des pratiques plus vertueuses.

Enfin, la Ville intègre des critères environnementaux dans ses marchés publics, contribuant à diffuser les bonnes pratiques au sein du tissu économique.

* Source : Bilan Carbone® 2022 de la restauration collective gérée par la Ville de Paris, rapport d'étude complet, Eco2initiative

Des indicateurs :

Les actions clés 2025

Indicateur **20**
Agriculture urbaine



En 2025, Paris fête les 10 ans des « **Parisculteurs** ». Un dispositif innovant qui a permis d'installer 68 Parisculteurs intramuros contribuant à une surface totale d'agriculture urbaine de 37 hectares dans Paris.

Indicateur **21**
Produits alimentaires bio



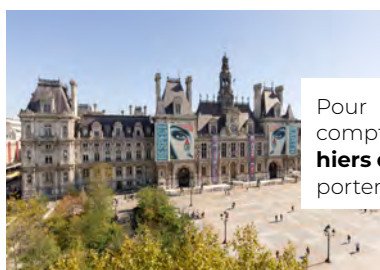
En 2024, **45 % de produits bio** sont servis dans les restaurants collectifs municipaux. La Ville de Paris soutient aussi environ 5 % des approvisionnements bio/durables en fruits, légumes et légumineuses pour l'aide alimentaire sur son territoire.

Indicateur **22**
Déchets générés et triés

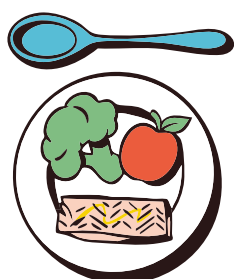


Avec **seulement 436 kg** de déchets ménagers et assimilés produits par an et par habitant (615 kg à l'échelle nationale), Paris est aujourd'hui l'un des meilleurs élèves français en matière de sobriété et de production de déchets.

Indicateur **23**
Disposition environnementale dans les marchés publics



Pour impliquer ses fournisseurs dans la prise en compte du développement durable, **100 % des cahiers des charges** des marchés publics parisiens comporteront des clauses environnementales en 2026.



Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

Créer du lien en cultivant la ville

La surface d'agriculture urbaine dans Paris suit une courbe ascendante et régulière depuis 2020, passant de 25 hectares à 37 hectares en 2025. Sur les toitures, les murs, au sol ou en sous-sol, les projets agricoles se multiplient et offrent des bénéfices environnementaux et sociaux à tous.

Déployer une agriculture urbaine vivante et accessible toute l'année

En 2025, la Ville de Paris renforce son engagement en faveur d'une agriculture urbaine de proximité, productive et ouverte à tous. Avec le dispositif « **Parisculteurs en Toutes Saisons** », désormais opérationnel, l'accès au foncier se fait en continu tout au long de l'année. Cette évolution structurelle simplifie les démarches et accélère l'émergence de nouveaux projets. Elle consolide la dynamique engagée depuis dix ans par le programme Parisculteurs.

L'année marque également un temps fort avec la célébration des 10 ans du programme. Un événement festif organisé au Jardin des Traverses (18^e) a permis de valoriser les initiatives existantes et de sensibiliser un large public aux enjeux de l'agriculture urbaine.

Sur le terrain, plusieurs réalisations concrètes illustrent ce dynamisme. Au cœur du Bois de Vincennes (12^e), **la Pépinière de l'Est** a été inaugurée. Ce site de 1000 m², dédié au verger et au maraîchage en pleine terre, associe production agricole et insertion professionnelle. Porté par l'association Interface Formation, il propose également des ateliers ouverts au public pour sensibiliser à l'alimentation durable et à la préservation de la biodiversité. Dans le 11^e arrondissement, **une ferme aromatique de 800 m²** a vu le jour sur la terrasse du collège Pilâtre de Rozier. Exploitée par l'entreprise Hydrepousse, elle produit une cinquantaine de variétés de plantes aromatiques, de micro-pousses et de fleurs comestibles, distribuées en circuit court auprès des restaurants parisiens. Ce projet illustre le potentiel productif de l'agriculture urbaine et son intégration dans les circuits alimentaires locaux. La transmis-

sion et la sensibilisation restent au cœur des actions menées. Après d'importants travaux, **le jardin pédagogique de La Traversine**, installé sur le toit de l'école de Bercy (12^e), a rouvert ses portes. Porté par l'association Dessine l'Espoir, ce lieu conjugue agroécologie, permaculture et échanges interculturels. Il accueille notamment des enfants, pour les initier à la biodiversité et à une alimentation saine. Enfin, la dynamique Parisculteurs dépasse désormais les limites du territoire parisien. En 2025, trois nouveaux sites ont été installés à Saint-Ouen-sur-Seine, Villepreux et Vitry-sur-Seine, témoignant d'un essaimage à l'échelle métropolitaine.

À travers ces réalisations, Paris confirme le rôle structurant de l'agriculture urbaine dans sa transition écologique et sociale. **Une agriculture locale, concrète, et de plus en plus accessible.**



Les 10 ans des Parisculteurs @Frédéric Combeau



Inauguration du site Parisculteurs, école de Bercy @Frédéric Combeau

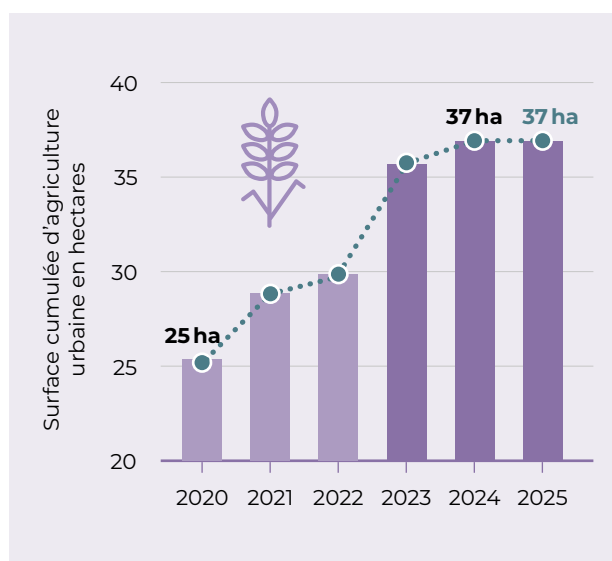
Indicateur **20** : Surface d'agriculture urbaine dans Paris**37 hectares**

en 2025, contre 25 ha en 2020

La surface consacrée à l'agriculture urbaine s'est maintenue à 37 hectares en 2025.

Depuis 2015, la Ville de Paris encourage ces projets au travers d'appels à projets et accompagne les lauréats dans leur installation et leur exploitation dans les sites identifiés via le dispositif **Paris Sème** qui soutient leur capacité d'investissement.

Les surfaces mesurées par cet indicateur comprennent des espaces de pleine terre, du bâti végétalisé ou des cultures indoor. En plus des sites Paris-culteurs, il intègre les surfaces de la ferme de Paris, les projets d'agriculture urbaine d'initiative privée, les jardins partagés ou pédagogiques, etc.

**79 sites**Parisculteurs
installés à Paris

en 2025, dont

2 ouvertures
sur l'année**+ 45,7 %**de surface d'agriculture
urbaine en 2025 (vs 2020)

Agriculture urbaine à la Ferme de Charonne @Clément Dorval



Vendanges 2025 au Parc de Bercy @Frédéric Combeau

Déployer une restauration collective 100 % durable

En 2024, 45 % des denrées alimentaires servies dans les établissements de la Ville étaient bio. Un chiffre en augmentation qui tend vers l'objectif de 75 % fixé pour l'année 2027.

Un plan ambitieux

28,5 millions de repas sont préparés chaque année dans les **1 300 restaurants collectifs** de la Ville. Une activité qui représentait 22 % des émissions de GES de la Ville en 2021, et un axe à privilégier pour engager une baisse de ces émissions.

Les actions engagées ont déjà permis de **réduire les émissions d'un repas de 11 %** par repas entre 2010 et 2022, grâce à une alimentation plus végétale, à la valorisation des produits de saison, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à une réduction des produits d'origine animale (-39 % de viande et -19 % de poisson sur la même période).

Depuis la rentrée 2023, **deux repas végétariens hebdomadaires** sont proposés dans les cantines scolaires, une mesure progressivement étendue à l'ensemble des restaurants municipaux.

Une option végétarienne quotidienne est également en cours de déploiement, permettant à chaque convive de choisir un menu plus respectueux du climat.

L'objectif porté par le **Plan Alimentation Durable** est d'atteindre une restauration collective 100 % durable, avec 75 % de denrées biologiques et 50 % issues de filières locales situées à moins de 250 km à l'horizon 2027. En 2024, 45 % des produits servis étaient déjà bio.

En 2025, un groupe de partage de bonnes pratiques de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective a été organisé. Les premiers résultats des indicateurs de diagnostic pour 2024 ont été publiés et un indicateur de mesure quantitative a été créé pour une première campagne de pesées harmonisées fin 2025.

+ de 60 %

des émissions de GES sont liées aux produits d'origine animale

-10 %

d'achat de viande dans la restauration collective parisienne entre 2023 et 2024

0,13 €

C'est le prix facturé d'un repas bio et bon pour les familles parisiennes les plus modestes.



École élémentaire @Joséphine Brueder

On vous dit tout !

Le bio, c'est plus cher !

Oui. Et la composante financière de ce choix ne peut pas être effacée par le seul argument du « meilleur et plus sain ».

C'est pourquoi le surcoût lié aux achats responsables a été en partie compensé par la réduction du gaspillage, la valorisation du fait maison et une hausse des dotations, malgré le contexte inflationniste pendant l'année.

Le tarif de 13 centimes par repas reste inchangé pour les familles les plus modestes, garantissant une alimentation durable et accessible à toutes et tous.

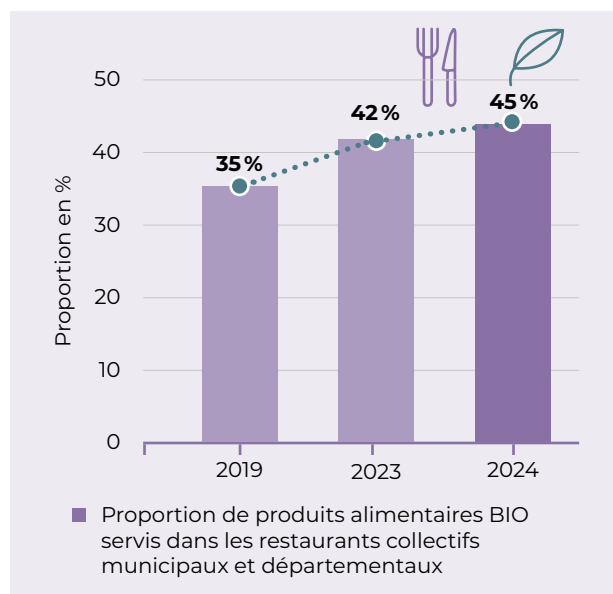
Indicateur **21** : **Proportion de produits alimentaires biologiques servis dans les restaurants collectifs municipaux et départementaux**

59 % d'alimentation durable, dont **45 %** d'alimentation bio dans la restauration collective en 2024 (donnée 2025 en cours de consolidation)

La part de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective parisienne est passée de 35 % en 2019 à 45 % en 2024. L'objectif est d'atteindre 75 % de produits bio à horizon 2027.

L'indicateur mesure la proportion des achats labellisés biologiques dans la valeur d'achat hors taxes des repas servis dans les restaurants collectifs de la Ville de Paris, sur la base des données transmises par les gestionnaires de restauration collective : crèches, écoles, collèges, restaurants du personnel de la Ville de Paris, établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), restaurants solidaires et Eme-raude, établissements d'aide sociale à l'enfance.

Nota : pas de collecte de données en 2020 et 2021 en raison de la situation sanitaire. Données 2022 inexploitable (moins de 50 % des gestionnaires représentés).



En 2025, AgriParis Seine accompagne la structuration des filières agricoles et alimentaires durables du Bassin parisien

L'association AgriParis Seine dont la ville de Paris est membre fondateur réunit plusieurs acteurs du bassin de la Seine pour **développer des filières agricoles et alimentaires durables, locales** et respectueuses de l'environnement.

Elle aide à organiser la production, la transformation, la logistique et la vente de produits alimentaires afin de mieux connecter les zones rurales et la ville, en particulier pour **alimenter la restauration collective** (écoles, hôpitaux, etc.).

En 2025, le projet **Seine Nourricière** a remporté un appel à projets national (France 2030). Doté de **22 M€ sur 5 ans**, ce projet vise à réduire l'impact carbone de l'alimentation dans le bassin de la Seine au travers de 20 projets opérationnels portés par un consortium de 25 partenaires.

Pour mieux connecter producteurs, transformateurs, logisticiens et acheteurs publics, AgriParis Seine a aussi déployé courant 2025 la plateforme numérique RessourceSeine. Cette dernière permet aux acheteurs publics parisiens d'identifier plus facilement des produits durables provenant du bassin de la Seine et d'agir en faveur d'une boucle d'approvisionnement courte et de proximité.

Une version élargie sortira en 2026. Elle intégrera de nouveaux acteurs, comme l'aide alimentaire, les distributeurs ou encore les CROUS.



Les Rendez vous de la restauration collective 2025 @F. Combeau

Automatiser

le geste du tri et du réemploi

Extraire des matières premières nécessite plus d'énergie que celle utilisée lors du recyclage. Grâce au réemploi et à la circularité, Paris poursuit ses efforts pour réduire son empreinte carbone. L'une des priorités : améliorer le geste de tri pour permettre une meilleure revalorisation matière.

Le tri, un levier clé de l'économie circulaire

Avec **436 kg de déchets ménagers et assimilés produits par habitant chaque année**, la capitale se situe bien en dessous de la moyenne nationale (615 kg). Un résultat solide et multifactoriel*, qui traduit des efforts engagés de longue date. La Ville de Paris n'a pas attendu l'obligation légale d'organisation et de planification de la réduction des déchets pour lancer, dès 2006, son premier plan de prévention des déchets, qui a permis de **réduire de 6,3 %** la production d'ordures ménagères par Parisienne et Parisien entre 2006 et 2010. A la suite de ce résultat encourageant, elle s'est lancée dès 2010 dans la réalisation d'un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD). Ce programme s'est achevé en janvier 2016 et l'objectif de **réduction de 7 %** du tonnage des ordures ménagères et assimilées a été atteint.

Un défi majeur demeure : le tri. Aujourd'hui, 29% des déchets parisiens sont triés, contre 60% à l'échelle nationale. Cet écart s'explique en partie par les contraintes propres à une ville dense : manque d'espace en pied d'immeuble, complexité logistique, multiplicité des usages. Pour autant, il constitue un axe prioritaire d'action.

Avec l'adoption, en décembre 2024, du nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), la Ville franchit une nouvelle étape. Fidèle à son engagement pionnier – initié dès 2012 – elle fixe un **cap clair pour 2030** :

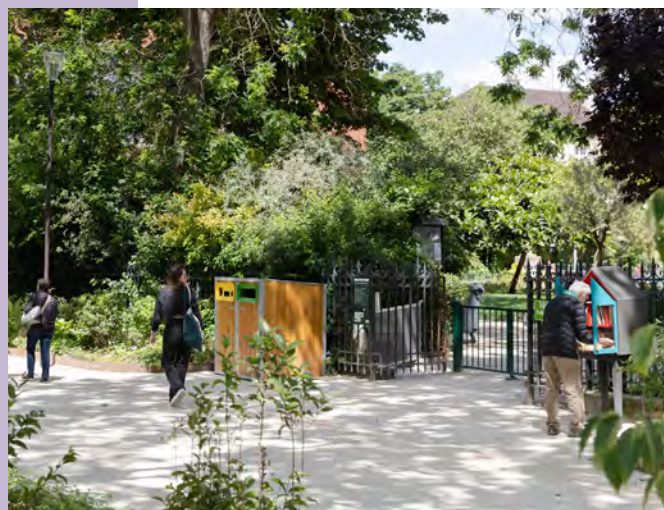
- Réduire de 100 000 tonnes les déchets produits (soit -10 % par rapport à 2023) ;
- Porter le taux de valorisation à 60 %, soit un triplement du niveau actuel.

Ces objectifs, supérieurs aux exigences nationales, s'inscrivent pleinement dans les orientations du Plan Climat et du PLU bioclimatique adoptés en 2024.

C'est une évolution concrète des modes de vie qui est engagée. **Le tri devient un réflexe. Le réemploi, une évidence.** La réparation, une alternative accessible. Pour y parvenir, la Ville déploie des actions au plus près des habitants :

- développement des collectes solidaires et à domicile ;
- soutien aux ateliers d'autoréparation ;
- amélioration des dispositifs de tri en pied d'immeuble ;
- accompagnement des ménages et des commerçants ;
- promotion des démarches « immeubles zéro déchet ».

Autant de leviers pour lever les freins, simplifier les gestes et ancrer durablement de nouvelles habitudes. En particulier, en 2025 la Ville de Paris agit pour changer le regard et les comportements sur les déchets alimentaires par l'augmentation du nombre de bornes dédiées ce qui a permis d'augmenter les tonnages collectés de **+72 %** entre juin 2024 et juin 2025. Paris renforce son maillage de dispositifs de tri sur l'espace public avec le déploiement de : 50 « hubs de tri » événementiels implantés sur l'espace public à l'été 2025 et d'abri-bacs de tri en remplacement des corbeilles de rues partout où cela est possible et pertinent. D'ici 2030, l'objectif est clair : rendre le geste de tri simple, compris de toutes et tous, et porteur de sens, grâce à une communication continue, transparente et accessible.



Abri-bac rue Mouton Duvernet @JB. Gurliat

- 100 000 t

de déchets et 60 % de valorisation comme ligne d'horizon

* Lié en particulier à l'absence de déchets verts à Paris, au nombre plus réduit de déchets occasionnels. A titre informatif, la production de déchets parisienne est dans la moyenne de la Région Île-de-France.

Un enjeu environnemental, mais également social

Le tri et la valorisation des déchets ne relèvent pas uniquement de l'écologie. Ils participent aussi à une transition plus juste. En favorisant le réemploi et la réparation, ces pratiques offrent des solutions économiques concrètes pour les habitantes et habitants. Elles soutiennent également le développement de filières locales, **créatrices d'emplois durables** : ressourceries, recycleries, circuits courts. Une économie circulaire qui bénéficie à la fois au territoire, à l'environnement et au pouvoir d'agir des citoyens. Faire du tri un réflexe partagé, c'est ainsi poser les bases d'un modèle plus sobre, plus solidaire et pleinement circulaire.

On vous dit tout !

Tous les déchets triés sont-ils recyclés ?

Tous les déchets triés ne sont pas recyclés en raison d'anomalies de tri ou de leur non recyclabilité. Au total, sur les 29 % de déchets triés, 21 % sont recyclés. Une grande majorité des déchets collectés est valorisée énergétiquement, et une minorité enfouie.

29 % de déchets triés
21 % de déchets effectivement recyclés

75 % de déchets incinérés pour une valorisation énergétique
4 % de déchets enfouis

Indicateur 22 : quantité de déchets générés et triés par habitant et par an

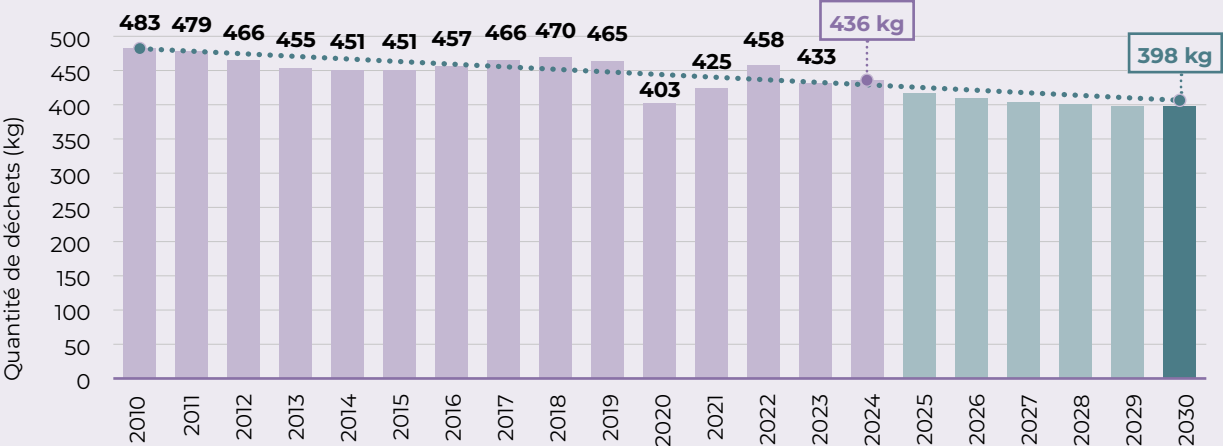


436 kg de déchets ménagers et assimilés/hab./an en 2024

La quantité de déchets ménagers et assimilés collectés a enregistré une baisse de 0,2 % en 2024 pendant que la population parisienne diminuait de 0,9 %. Rapporté au ratio par habitant, l'indicateur montre une légère hausse de 3 kg de déchets supplémentaire par parisien.

Dans le détail, pendant que les ordures ménagères résiduelles (déchets non triés dans la poubelle grise) diminuaient de 0,9 %, les multimatériaux (pa-

pier, cartons, plastiques... triés en poubelle jaune ou bac à verre) augmentaient de 8,7 % et les déchets alimentaires de 42,2 %. Ces améliorations montrent que la pratique du tri s'affirme chez les Parisiennes et Parisiens, encouragée par le déploiement sur l'espace public de stations Trilib', de points d'apports volontaires pour les déchets alimentaires et d'abribacs bi-flux. **Trier partout, tout le temps** devient le maître mot à Paris et se reflète dans les chiffres.



En 2025, favoriser le tri, partout, tout le temps

Réduire la part des déchets occasionnels qui sont toujours enfouis ou incinérés alors qu'ils pourraient bénéficier d'une seconde vie est un enjeu majeur du Programme parisien de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Pour répondre à ce défi, la Ville s'emploie à renforcer le maillage territorial et à mettre à disposition de ses habitants des **solutions de gestion des déchets à proximité** de leurs lieux d'activité, pour que l'envie de tri, don ou réemploi ne soit jamais découragée par une contrainte logistique.

Les équipements municipaux figurent parmi les premiers choix pour l'installation de ces points d'apport volontaire :

- Ils constituent déjà des repères connus des habitants ;
- Ils renforcent la démarche d'exemplarité de l'administration parisienne ;
- Ils permettent le déploiement d'actions de communication et/ou pédagogiques par l'entremise d'agents de la Ville spécialement formés.

En 2025, 60 équipements municipaux ont été équipés de **bornes de collecte** pour des apports de textiles, de jouets et/ou d'articles de sports et loisirs. Ces bornes ont permis de détourner plus de 44 tonnes d'objets, dont 43 tonnes de textiles, linges, chaussures, et 1,5 tonne d'articles de sports et de loisirs. Toutes ont été intégrées dans un circuit d'économie circulaire et de réemploi. Pour 2027, l'objectif est d'assurer une couverture territoriale forte de 100 points d'apport et d'atteindre 150 points en 2030.



Borne @Emmaüs Défi



Ressourcerie le plant B @Jean-Baptiste Gurliat

Supprimer le plastique

dans la restauration collective municipale

Dès 2019, Paris s'est fixé l'objectif ambitieux de parvenir à zéro plastique à usage unique pour l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques. La Ville poursuit cet engagement - notamment pour sa restauration collective municipale - en mettant en œuvre son Plan de sortie des plastiques voté au Conseil de Paris en octobre 2021.

Un engagement actif

Face à l'urgence écologique et aux enjeux de santé publique – en particulier la lutte contre les perturbateurs endocriniens que l'on sait particulièrement nocifs pour les jeunes enfants – la Ville de Paris agit !

Aux côtés des 21 gestionnaires de restauration collective, elle s'est engagée en faveur de la **suppression totale des plastiques dans ses cantines municipales**. Un défi ambitieux avec plus de 30 millions de repas servis chaque année au sein des 1 300 restaurants collectifs de la capitale. Mais un levier d'action puissant pour promouvoir une alimentation plus saine et durable.

Le Plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne s'applique à l'ensemble des établissements municipaux : crèches, écoles, établissements de protection de l'enfance, restaurants Émeraude et solidaires, EHPAD, restaurants du personnel, etc. De la préparation des repas jusqu'au service, en passant par le conditionnement et la livraison, tout le cycle a été repensé.

À l'horizon 2026, l'intégralité des contenants et ustensiles de service en plastique auront été remplacés par des matériaux durables comme l'inox, le verre ou la céramique.

Des chantiers plus structurels sont également menés : changement des bacs de cuisine, des assiettes et carafes, adaptation des postes de travail, renouvellement de certains gros équipements – pour adapter les fours et lave-vaisselle à l'inox notamment - allant parfois jusqu'au réaménagement des locaux.

La Ville fait également exister cette démarche auprès de tous les Parisiennes et Parisiens afin que chacun puisse contribuer à une capitale plus propre et plus saine, via la première certification « **Zéro plastique à usage unique** » pour les acteurs économiques (2023) et une **nouvelle charte des événements écoresponsables** (2025).

Sortie des plastiques de la restauration collective municipale

Face aux enjeux environnementaux et de santé publique, la Ville de Paris est engagée depuis 2021, à travers son Plan alimentation durable, dans la sortie des plastiques de la restauration collective municipale parisienne afin de protéger les convives des risques de migration de substances néfastes pour leur santé et réduire l'utilisation d'emballages à usage unique et les déchets qu'ils génèrent. **80 % des indicateurs de sortie des plastiques ont été atteints fin 2025.** C'est notamment le cas de l'accompagnement des équipes pour changer les matériaux et réorganiser le travail en

cuisine, du passage au conditionnement inox en liaison froide et de l'utilisation de vaisselle et contenants durables pour le service. Environ la moitié des actions ont été réalisées en 2025 concernant l'amélioration des achats, la suppression des contenants en plastique pour les boissons et dans les repas à emporter. Paris apporte un soutien financier à ses gestionnaires pour investir dans des équipements durables (matériel, ustensiles, gros équipements de cuisine, tables de tri, vaisselle), lutter contre le gaspillage alimentaire et encourager le cuisiné maison (4,5 M€ entre 2021 et 2025).



Collège Daniel Mayer, 18° @Jean-Baptiste Gurliat

En 2025, **80 %**
des actions du Plan de sortie
des plastiques de la restauration
collective municipale sont engagées



Collège Beaumarchais @Guillaume Bontemps

Orienter la commande publique pour accélérer la transition

Représentant environ 1,8 milliard d'euros par an, la commande publique parisienne représente un levier important pour favoriser l'insertion sociale, l'économie sociale et solidaire et inscrire cette démarche au regard des engagements de transition écologique tel que le prévoit le Plan Climat de la Ville.

Un engagement partenarial entre la Ville et les opérateurs

La Ville passe plus de 2 000 marchés publics par an.

Nécessaires au fonctionnement de la collectivité, ces marchés sont également un puissant levier d'entraînement et de changement pour les opérateurs économiques qui souhaitent pouvoir contracter. C'est à cet effet que Paris intègre des **clauses de protection de l'environnement dans ses achats** conformément au Schéma parisien de la commande publique responsable (SPASER*). Elle s'assure ainsi que les produits, services et missions commandés résonnent avec ses propres engagements environnementaux et ne viennent pas les empêcher.

Ces clauses environnementales prennent plusieurs formes juridiques :

- Exigences formulées dans les cahiers des charges, imposant un socle de conformité aux opérateurs ;
- Critères d'analyse des offres pondérées pour valoriser les propositions les plus performantes au regard des enjeux environnementaux (système de coefficient) ;
- Objet du marché lui-même.

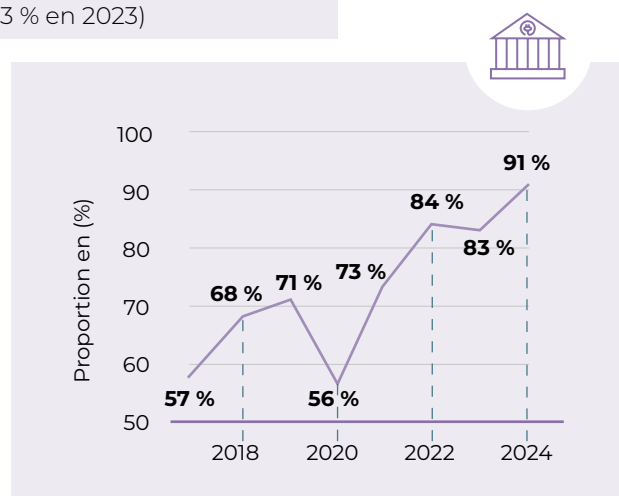
Les thématiques couvertes par ces dispositions environnementales sont plurielles (économie d'énergie, réemploi, santé environnementale, écolabels, biodiversité...) et adaptées à chaque marché.

Indicateur **23** : Proportion des marchés publics de la Ville de Paris avec une disposition environnementale

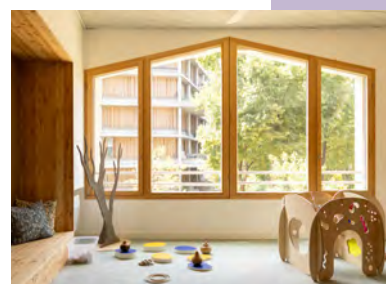
91 % des marchés passés par la sous-direction des achats en 2024 comportaient une disposition environnementale (vs 83 % en 2023)

Le nombre de marchés avec disposition environnementale a largement progressé, passant de 57 % en 2017, à 91 % en 2024 malgré une baisse significative en 2020 en raison de la crise sanitaire.

La politique d'achats responsables menée par la Ville de Paris la conduit à généraliser les dispositions environnementales dans l'ensemble des marchés en cohérence avec les attendus de la loi climat et résilience qui vise 100 % de marchés avec disposition environnementale en 2026. L'ensemble des marchés passés par les services achats centralisés devra donc continuer à viser cette prise en compte de la préservation de l'environnement sur les enjeux les plus pertinents pour les services dans les années à venir.



* L'adoption d'un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) est obligatoire pour les collectivités territoriales réalisant plus de 100 millions d'euros d'achats par an. Cette obligation, définie à l'article L.2111-3 du Code de la Commande Publique, a été élargie par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, qui vise à renforcer la transparence des SPASER et à en préciser le contenu.



De gauche à droite : Bibliothèque Buffon, mobilier en réemploi @Clément Dorval, Médiathèque Virginia Woolf @Jean-Baptiste Gurliat, Médiathèque Virginia Woolf @Jean-Baptiste Gurliat

La formation des acheteurs

On vous dit tout !

Tous les achats parisiens sont-ils couverts par cet indicateur ?

L'indicateur porte sur les achats centralisés par la sous-direction des achats qui représentent environ 80 % du volume financier de l'ensemble des achats de la Ville. Les 20 % hors cadres ne sont pas nécessairement exempts de dispositions environnementales, mais la procédure de collecte de données ne permet pas de l'affirmer avec la rigueur statistique recherchée dans ce rapport.

À Paris, les achats publics évoluent pour mieux intégrer les enjeux environnementaux. À partir d'août 2026, tous les marchés devront inclure des critères écologiques, quelle que soit leur taille. Une transformation majeure, déjà bien engagée.

En 2025, la Ville a accéléré la montée en compétence de ses équipes. Les acheteurs sont désormais formés aux pratiques responsables, et accompagnés pour intégrer des exigences environnementales et sociales dans leurs marchés. Concrètement, plusieurs actions ont été mises en place :

- développement de solutions de transport plus durables, comme la logistique fluviale ou la livraison à vélo ;
- intégration du réemploi et du recyclage dans les achats, notamment pour le mobilier ;
- valorisation de matériaux issus de chantiers grâce à des outils dédiés ;
- sensibilisation renforcée via des visites, rencontres et ressources pratiques.

Cette dynamique s'étend aussi à des sujets clés comme la santé, la biodiversité ou le numérique responsable. Objectif : **faire de chaque achat public un levier** simple et efficace pour accélérer la transition écologique, tout en soutenant une économie plus locale et solidaire.



Place de l'Hôtel de Ville Affiche Obey @Joséphine Brueder

Paris se fait avec les Parisiennes et Parisiens

05

Pour décider et agir ensemble

95 000

volontaires de Paris inscrits en 2025 (+8,2 % vs 2024)

162 395

Parisiennes et Parisiens de plus de 7 ans ont voté au Budget Participatif en 2025

85 000

associations actives en 2025 à Paris



Les volt accueillent le public du Carnaval Tropical @Jean-Baptiste Gurliat

S'engager pour sa ville, participer aux décisions publiques, agir pour son quartier : à Paris, la participation citoyenne constitue un levier essentiel de l'action municipale. Face aux enjeux environnementaux et sociaux, la Ville encourage l'implication des habitantes et des habitants dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques.

Pour associer les Parisiennes et les Parisiens aux décisions qui façonnent la ville, plusieurs dispositifs structurent le dialogue. Les votations citoyennes permettent de consulter directement la population sur des sujets importants pour l'avenir de Paris. Le **Budget participatif**, lancé en 2014, poursuit sa dynamique : en 2025, **162 395** habitantes et habitants ont pris part au vote, permettant de sélectionner **104 projets** d'intérêt général parmi les propositions déposées par les citoyens. Au-delà de ces dispositifs, l'engagement se manifeste aussi au quotidien. Les **95 000 volontaires** de Paris, dont le nombre augmente constamment depuis 2020, participent à de nombreuses actions solidaires, environnementales ou citoyennes tout au long de l'année. Plus largement, la vitalité associative constitue l'un des piliers de cette mobilisation collective : la capitale compte **650 000 bénévoles** engagés au cœur de **85 000 associations**, actives dans des domaines aussi variés que la solidarité, la culture, le sport ou l'écologie.

Cette dynamique témoigne d'une implication citoyenne forte. Elle contribue à renforcer le lien entre la Ville et ses habitants et à faire de la participation un moteur de la transition écologique et sociale du territoire.

Des indicateurs :

Les actions clés 2025

Indicateur **24****Volontaires de Paris**

Plus de **7 200 nouveaux volontaires** de Paris se sont engagés en 2025. La résilience a constitué un axe central de leur mobilisation : plusieurs centaines ont animé les Fresques de la Crue de la Seine. D'autres ont participé à **Paris inondé**, exercice de gestion de crise organisé par la Ville pour se préparer au risque de crue majeure de la Seine.

Indicateur **25a****Budget participatif**

La 11^e édition du Budget participatif a été marquée par plusieurs records, à commencer par une hausse du nombre de votants : **162 395 habitants ont voté** grâce aux 505 urnes présentes dans tout Paris ou sur le site decider.paris.fr. C'est 13,6 % de plus qu'en 2024.

Indicateur **25b****Projets du budget participatif**

104 projets ont été lauréats du Budget Participatif en 2025 permettant de donner vie aux idées des parisiennes et parisiens.

Indicateur **26a****Nombre d'associations subventionnées**

2 897 associations ont été subventionnées en 2025 sur un total de 85 000 associations. En illustration, Yara, bénéficiaire de l'association sportive Sine Qua Non qui aide à rendre le sport dans l'espace public plus accessible aux femmes.

Indicateur **26b****Montant des subventions**

294 millions € de subventions ont été versées aux associations en 2025. En illustration, les locaux de l'association Altrimenti dans la Fabrique de l'alimentation durable. Parmi les premières structures installées dans l'ancien hôtel industriel Serpollet, Altrimenti valorise les invendus alimentaires et organise des actions de sensibilisation citoyenne

S'engager

pour rendre la ville meilleure

En 2025, plus de 7 200 nouveaux volontaires de Paris se sont engagés aux côtés des agents municipaux pour mener des actions d'intérêt général et renforcer le service public. Un engagement qui permet d'œuvrer pour sa ville et ses concitoyens, au quotidien comme en cas de crise.

Les volontaires de Paris au cœur de la résilience urbaine

Cette année encore, les volontaires de Paris ont contribué activement aux actions de préparation et de gestion de crise menées par la Ville, aux côtés des associations et des professionnels du secteur. Ils ont notamment participé à plusieurs exercices, dont la **simulation d'incendie** (13^e) et **Paris Inondé**, qui simule une crue majeure de la Seine.

La résilience face au risque d'inondation a constitué un axe central de leur mobilisation. Des centaines de volontaires ont participé à la conception et à l'animation des **Fresques de la Crue de la Seine**, un outil d'éducation populaire destiné à sensibiliser les habitantes et habitants au risque de crue et aux comportements à adopter.

Parallèlement, les volontaires ont continué leurs missions. Sur la Transition écologique, celles en faveur de la **biodiversité** ont fortement progressé. Aux côtés des agents de la Ville, les volontaires ont contribué à l'entretien des espaces naturels du Bois de Boulogne et du Bois de Vincennes, à la création d'habitats pour les espèces menacées et à l'observation de la biodiversité, notamment avec Maison du compostage et la Ferme de Paris.

Au total, 7 200 nouveaux volontaires se sont engagés en 2025, illustrant la mobilisation citoyenne autour des enjeux de résilience et de transition écologique.

7 213

nouveaux volontaires inscrits en 2025

2 191

volontaires ont participé à la 9^e Nuit de la Solidarité en 2026 (vs 1 969 en 2025)

La Nuit de la solidarité

3 857 personnes rencontrées étaient sans solution d'hébergement durant la nuit du 22 janvier 2026. Ce résultat marque une augmentation de 10 % du nombre de personnes décomptées à Paris par rapport à l'année dernière. Il s'agit du décompte le plus élevé depuis le lancement de la première Nuit de la Solidarité en 2018. Les volontaires de Paris ainsi que de nombreuses associations sont mobilisés pour apporter un soutien à ce public fragile tout au long de l'année.

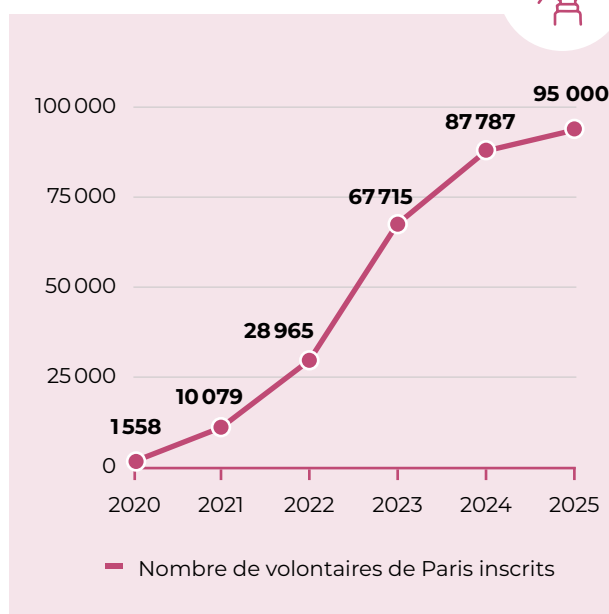
Indicateur **24** : Nombre de volontaires de Paris

95 000

volontaires inscrits en 2025

La communauté des volontaires de Paris poursuit sa progression depuis 2020. Après une forte hausse entre 2022 et 2024, du fait d'une forte mobilisation autour des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et du fait d'un impact positif lié à la mise en place du Pass Jeunes, la dynamique s'est confirmée en 2025, avec plus de 500 nouvelles inscriptions par mois en moyenne. Cette mobilisation s'est poursuivie dans le prolongement de l'élan sportif post-Jeux, avec des missions d'accueil du public lors de grands événements internationaux (BWF World Championships, Street League Skateboarding).

Le programme d'accessibilité des grands événements s'est également renforcé, avec des missions d'accompagnement des personnes en situation de handicap et d'accueil du public lors de grands rendez-vous parisiens comme Bastille Day, le Carnaval tropical de Paris ou encore Nuit blanche.



En 2025, « Paris inondé » pour sensibiliser et se préparer collectivement

Les volontaires de Paris ont pris une part active au renforcement de la culture du risque et à la préparation de la ville face aux inondations. Le 13 octobre, ils ont participé à l'exercice de gestion de crise Paris Inondé, organisé par la Ville de Paris pour tester les dispositifs de réponse et renforcer la résilience du territoire.

Déployé à l'échelle d'un micro-quartier situé en zone inondable, l'exercice a simulé les effets d'une crue majeure de la Seine, comparable à celle de 1910, combinée à un phénomène de ruissellement urbain. Aux côtés d'autres participants bénévoles, les volontaires ont sensibilisé le public aux risques à Paris et ont contribué à tester les dispositifs de coordination et d'intervention mobilisés par la Ville.

Ce scénario grandeur nature a permis de tester les mesures mises en œuvre en situation de crise : activation de la cellule de crise municipale, fermeture de certains équipements, installation de protections contre les inondations ou mobilisation de sites d'accueil pour les habitants.



Exercice « Paris inondé » @Guillaume Bontemps



Volontaires de Paris @Joséphine Brueder

Décider ensemble

À Paris, le Budget Participatif est un outil de démocratie participative qui concrétise la volonté politique d'impliquer la population dans le fonctionnement de la Ville. 25 % des investissements de la Ville de Paris sont construits et décidés avec les Parisiennes et les Parisiens.

Le Budget Participatif 2025 bat tous les records

En 2025, le Budget Participatif de Paris a confirmé sa place d'outil central de démocratie locale et de participation citoyenne. Du 4 au 23 septembre, **162 395 Parisiennes et Parisiens ont voté** pour leurs projets préférés, soit près de 20 000 participants de plus qu'en 2024, grâce aux 505 urnes réparties dans toute la ville et au site decider.paris.fr.

Cette 11^e édition a permis de sélectionner **104 projets lauréats** parmi 261 idées soumises, qui seront mis en œuvre par les services de la ville. Le Budget Participatif permet à chacune et chacun, dès 7 ans et sans condition de nationalité, de proposer des projets d'intérêt général et de décider de 25 % du budget d'investissement municipal.

Depuis sa création en 2014, cet exercice de démocratie vivante concrétise une forme de partage de pouvoir directement aux habitants. Chaque année, il donne à toutes et tous la possibilité de penser et construire le Paris de demain, transformant les idées citoyennes en réalisations tangibles dans les quartiers et sur l'ensemble du territoire parisien.

Ce taux de **participation record** démontre que la ville se construit avec celles et ceux qui y vivent.

2 079

idées proposées par les habitantes et habitants, associations, collectifs et conseils de quartier jusqu'en février 2025

261

projets mis au vote :

19

à l'échelle parisienne

242

dans les arrondissements



Dépouillement Budget participatif
@Joséphine Brueder

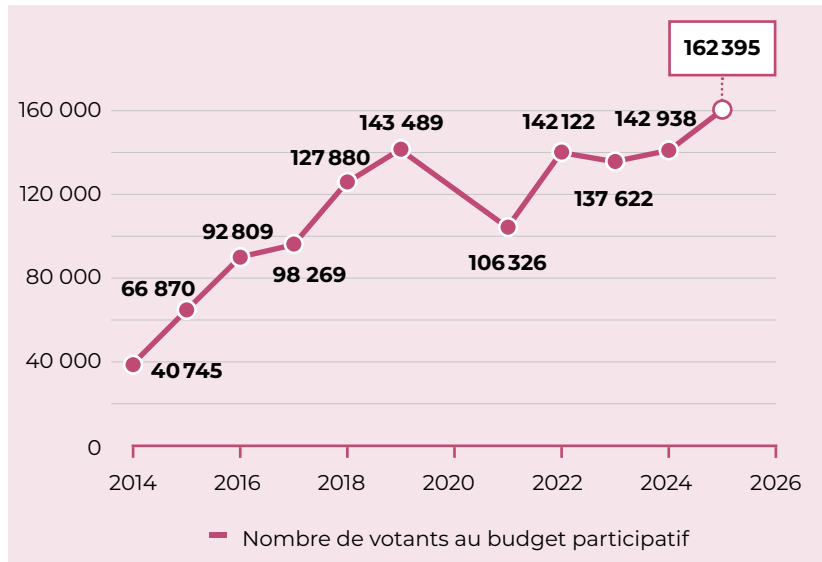
Indicateur **25a** : Nombre de votants au budget participatif**162 395**

participants sur environ 1 816 200 Parisiennes et Parisiens de plus de 7 ans

La participation au Budget Participatif 2025 a enregistré une hausse de 13,6 % par rapport à l'édition 2024. Cette progression illustre la forte mobilisation des Mairies d'arrondissement, qui identifient chaque année les secteurs les plus propices pour aller à la rencontre des habitantes et habitants et favoriser le vote physique. Près de 300 vacataires (175 ETP), ont été recrutés spécifiquement pour cette opération, garantissant la présence d'urnes sur l'ensemble du territoire parisien et un accompagnement direct des votants.

Le vote numérique, qui connaissait une légère baisse lors des éditions précédentes, a lui aussi progressé de +52 % par rapport à 2024. Cette évolution résulte de plusieurs facteurs : une meilleure communication et une meilleure collaboration avec les bailleurs sociaux pour relayer la campagne auprès de leurs résidents.

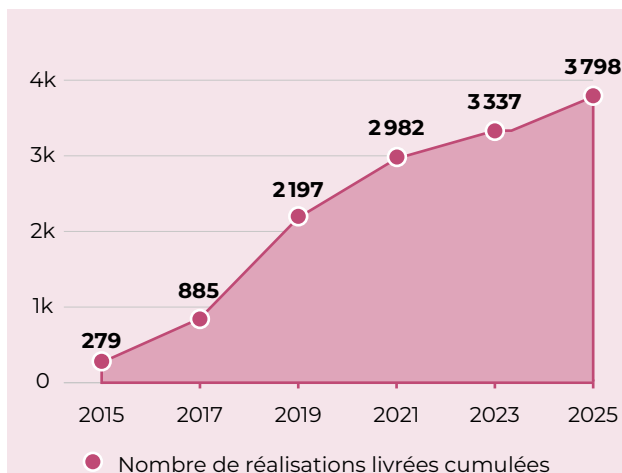
Cette dynamique illustre la capacité de la Ville à combiner mobilisation de terrain et outils numériques pour renforcer l'engagement citoyen et impliquer toujours davantage de Parisiennes et de Parisiens dans la co-construction de leur ville.

Indicateur **25b** : Nombre de chantiers par édition du Budget participatif**3 798**

chantiers réalisés depuis 2015

Les projets du Budget Participatif se déclinent en "opérations" (ou "chantiers"), un projet lauréat pouvant comporter de nombreuses opérations.

Au 31 décembre 2025, en incluant les opérations des 104 projets lauréats, le BP comptabilisait 5 676 opérations décidées depuis 2015 dont 3 798 opérations déjà réalisées et livrées.

**En 2025, des projets lauréats en faveur de la transition écologique et sociale**

Le projet "Rendre les éclairages intelligents et écologiques" a permis l'installation de lampadaires photovoltaïques dans les quartiers populaires du 17^e arrondissement dans le quartier des Batignolles. Il s'inscrit dans le cadre d'un projet plus large avec la Mairie du 17^e de créer une zone d'innovation qui couvre la totalité du quartier des Batignolles. Il a pour objectif de rénover l'éclairage public du quartier, d'adapter le niveau d'éclairage en fonction de la présence dans la rue et de développer de nouvelles solutions utiles aux usagers, grâce l'exploitation de données urbaines anonymes.

D'autres initiatives ont vu le jour, comme la mise en place de toitures végétalisées et solaires sur l'école élémentaire Marseille (issues du projet "Des toitures solaires et végétales pour nos écoles", lauréat dans le 10^e arrondissement) ou la pose de structures d'ombrage au-dessus de jeux d'enfants et des bacs à sable de squares du 14^e arrondissement (projet lauréat "Adoucir et rafraîchir les espaces verts du 14^e"), offrant un espace plus agréable lors des journées ensoleillées.

Soutenir la vie associative

La vitalité démocratique de Paris se mesure aussi au nombre de ses associations : 85 000 associations sont actives à Paris aujourd'hui. La Ville de Paris a subventionné 2 897 d'entre elles en 2025 pour un montant global de 294 millions d'euros.

Davantage d'associations subventionnées

Paris se distingue par un tissu associatif dense et dynamique, avec **85 000 associations actives**. Cet engagement associatif considérable s'illustre également par la diversité des thématiques couvertes avec plus de 22 secteurs d'intervention.

En matière de transition écologique, il faut distinguer les associations qui agissent directement sur ces enjeux (réduction des déchets ou développement des espaces verts) et celles qui y concourent (soutien aux mobilités douces, participation citoyenne, insertion par l'emploi dans le secteur de la

transition écologique, prévention en santé environnementale).

La Ville de Paris propose **3 types de soutiens financiers** aux associations :

- des subventions pour des projets spécifiques ;
- des subventions de fonctionnement qui permettent aux associations de poursuivre les objectifs qu'elles se sont donnés dans leurs statuts ;
- des subventions d'investissement pour acheter du matériel ou réaliser des travaux.

67

associations subventionnées en plus en 2025 par rapport à 2024

5 000 €

montant médian de subvention accordé par association en 2025

Indicateur **26a** : Nombre d'associations subventionnées par la Ville de Paris

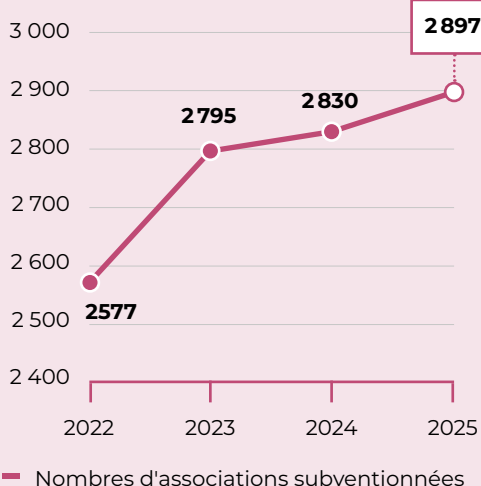
2 897

associations subventionnées en 2025



L'évolution à la hausse est liée à la création de deux fonds d'animation locaux en 2024 :

- « **Solidarités** » afin de promouvoir des démarches d'innovation sociale et d'expérimenter de nouvelles pratiques d'accompagnement.
- « **Culture** » pour impulser des projets culturels et artistiques nouveaux.



Association Étonnant Cinéma, soutenue par la Ville de Paris, dont les animations favorisent le lien social auprès des publics éloignés ou empêchés ©Ludivine Boizard

En 2025, la mobilisation contre l'abstention des jeunes et dans les quartiers populaires

À l'occasion des municipales de 2026, la Ville de Paris renforce son soutien à l'association A Voté pour faciliter l'inscription électorale et encourager la participation citoyenne. Prioritairement tournées vers les moins de 30 ans et les publics éloignés, les actions s'appuient sur un réseau de partenaires de terrain et des bénévoles mobilisés (événements de rue, porte-à-porte, affichage local). Des campagnes ciblées (influenceurs, festivals, partenariats) ont permis d'élargir significativement l'audience. Au-delà des échéances électorales, l'association inscrit son action dans la durée en faveur de la participation citoyenne



Association A voté @A voté

Des montants de subventions votés qui se stabilisent

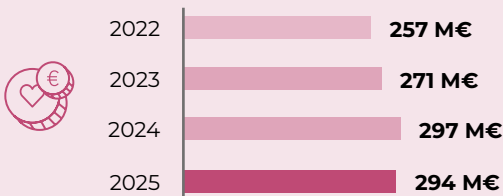
Malgré un contexte budgétaire contraint, la Ville de Paris maintient un soutien fort aux associations, en consacrant près de 10 % de son budget aux subventions. Une part significative (30 %) est sécurisée via des conventions pluriannuelles, garantissant visibilité et stabilité. Cet engagement se traduit aussi par un accompagnement de proximité (Maisons de la vie associative et citoyenne, Carrefour des associations) et par la mise à disposition

de locaux adaptés. Pour renforcer l'action territoriale, les mairies d'arrondissement disposent de nouveaux leviers, dont trois fonds d'animation locale dédiés :

- **Culture** : 143 associations soutenues (339 000 €)
- **Solidarités** : 168 associations (440 000 €)
- **Vie associative et citoyenne** : 131 associations (330 000 €)

Indicateur **26b** : montant global de subventions versées aux associations

294 millions € de subventions votés en 2025, 4,4 millions accordés à des associations d'écologie et de protection de l'environnement



En 2025, 32 M€ ont été alloués à la lutte contre l'exclusion (versus 31 M€ en 2024). Paris a également mobilisé 4,4 M€ d'euros pour soutenir la transition écologique et l'environnement en 2025 (284 subventions).

En 2024, ce secteur avait bénéficié de 5,6 M€ (286 subventions), soutenant une diversité d'initiatives porteuses de changement.

Parmi les secteurs les plus soutenus, la **réduction des déchets** : 1 010 000 € de subventions pour 56 projets associatifs en 2025 (vs 783 000 € pour 49 projets en 2024).

	Réduction des déchets	Biodiversité / végétalisation	Climat et énergie	Alimentation durable	TOTAL
Montant / Nb subv 2024	783 000 € / 49	-	-	-	5,6 M€ / 286
Montant / Nb subv 2025	1,01 M€ / 56	2,6 M€ / 197	773 000 € / 27	15 000 € / 4	4,4 M€ / 284

Une transition parisienne plus juste

06

*Une transition
qui bénéficie
à toutes et tous*



Gare des Mines ©Sergio Grazia

40 %

des logements sociaux financés de 2001 à 2025 sont situés dans les arrondissements du centre et de l'Ouest parisien

26,42 %

du budget d'investissement a été dédié aux quartiers populaires (vs 22,07 % en 2021)

208

cours Oasis et

+ de 300

rues apaisées en 2025

À Paris, **la transition écologique est aussi un projet social** à l'ambition forte : construire une transition juste, bénéfique à toutes et tous.

Le **logement** en est un levier majeur, **à la fois pilier du vivre-ensemble et moteur de cette transition**. Développement du logement social, création de la Foncière du logement abordable, encadrement des loyers, régulation des meublés touristiques : autant d'actions pour garantir des parcours résidentiels accessibles et durables dans un contexte de forte tension immobilière. Cette politique favorise la mixité sociale, renforce la cohésion entre les quartiers et permet de maintenir à Paris celles et ceux qui y vivent et la font vivre. Elle s'accompagne d'actions concrètes en faveur d'une **alimentation de qualité** pour les publics les plus vulnérables. La Ville déploie des dispositifs permettant aux seniors et aux personnes en situation de handicap d'accéder à des repas sains et durables, notamment grâce au portage à domicile et à la restauration collective. En privilégiant des produits locaux, de saison et issus de filières responsables, elle associe exigence sociale, qualité nutritionnelle et transition écologique. La **mobilité** et l'**emploi** prolongent cette dynamique. Le développement de solutions de mobilité douce accessibles aux jeunes encourage des pratiques durables et favorise l'autonomie. Parallèlement, l'essor des métiers liés à l'économie circulaire, au réemploi ou à la rénovation énergétique crée de nouvelles opportunités d'insertion et de formation pour les publics éloignés de l'emploi.

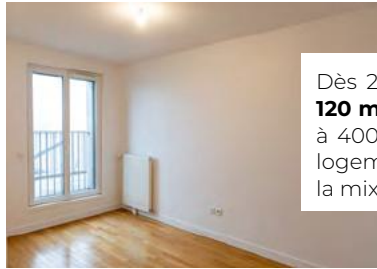
En articulant logement, alimentation, mobilité et emploi, Paris construit une **ville plus inclusive, résiliente** et attentive à toutes les générations.

Des indicateurs :

Les actions clés 2025

Indicateur **27**

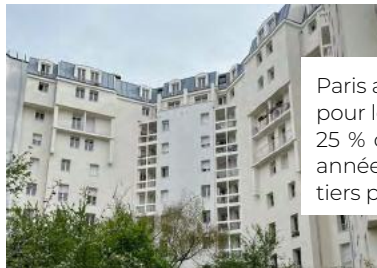
Nombre de logements sociaux



Dès 2025, la Foncière du logement abordable vise **120 millions d'euros d'acquisitions par an**, soit 350 à 400 logements produits par an. Un quart de ces logements sera dédié au logement social, renforçant la mixité et l'équilibre des opérations.

Indicateur **28**

Investissement dans les quartiers populaires



Paris a consacré **26,4 % de son budget** d'investissement pour les quartiers populaires et dépasse ainsi l'objectif de 25 % cette année encore. Un effort visible sur plusieurs années : le taux moyen d'investissement dans les quartiers populaires est de 26,7 % entre 2021 et 2024.

Indicateur **29**

Cours Oasis



43 nouvelles cours Oasis ont été créées en 2025. 208 cours ont été refaites depuis 2018 pour rafraîchir les élèves. 37 % des établissements sont situés en périphérie prioritaire et 21 % en quartiers populaires.

Indicateur **30**

Aide à la mobilité des jeunes



Lors de l'année scolaire 2024-2025, la Ville a remboursé le forfait Imagine R ou l'abonnement Vélib' de plus de **106 000 jeunes** Parisiennes et Parisiens, soit une augmentation de 12 % par rapport à l'année précédente.

Indicateur **31**

Insertion par la formation et l'activité économique et transition



L'édition 2025 de ParisFabrik a offert **74 places** de formation de mécanicien/mécanicienne cycle, de l'initiation à la certification, en lien avec des entreprises prêtes à recruter via le dispositif Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI) de France Travail, partenaire de la Ville.

Indicateur **32**

Portage de repas et places dans les restaurants Emeraude



Dans le cadre de sa contribution à la restauration collective municipale, la Direction des Solidarités (DSOL) a assuré la distribution de **812 869 repas à domicile**, le service de 489 000 repas dans les restaurants Emeraude le midi (seniors, personnes en situation de handicap) et le service de 630 642 repas dans les restaurants Solidaires (personnes en situation de grande précarité).

Faire ville ensemble

Augmenter la part des logements sociaux permet à nombre de Parisiennes et Parisiens de rester dans Paris intra-muros et de vivre dans des logements décents, accessibles et durables, favorisant ainsi une mixité sociale essentielle pour une vie et un fonctionnement économique des quartiers. Si les disparités restent fortes entre l'est et l'ouest de la capitale, elles se réduisent au fil des opérations d'acquisition menées par la Ville et les bailleurs sociaux pour renforcer la mixité sociale du territoire.

Des loyers plus abordables

Face à la crise du logement, Paris agit.

La Ville a créé en 2025 la **Foncière du logement abordable** (FLA), un outil opérationnel inédit pour répondre aux besoins des classes moyennes, aujourd'hui prises en étau entre logement social et marché privé. Objectif : produire rapidement des logements accessibles, durables et pérennes. Concrètement, la Foncière acquiert des immeubles entiers, les rénove, puis les confie à des bailleurs sociaux. Résultat : des loyers au moins 25 % inférieurs au marché, dans tous les arrondissements, au gré des opportunités. Les premiers résultats sont là. Dès sa première année d'activité, la Foncière a étudié plus de 35 adresses et engagé 6 opérations, représentant 135 logements. Ces acquisitions ont été réalisées à des prix en moyenne 15 % inférieurs au marché, démontrant la capacité de la Ville à agir efficacement.

À partir de 2025, la Foncière **visé 120 millions d'euros d'acquisitions par an**, soit environ 350 à 400 logements produits chaque année. Un quart de ces logements sera dédié au logement social, renforçant la mixité et l'équilibre des opérations. Au-delà des chiffres, les bénéfices sont multiples :

- Pour les **classes moyennes** : un accès facilité à des logements de qualité, à des loyers maîtrisés, dans une ville où les prix restent élevés.
- Pour la **transition écologique** : des immeubles rénovés, plus performants énergétiquement, contribuant à la sortie des passoires thermiques.
- Pour la **cohésion sociale** : une offre qui complète le logement social et limite les effets d'exclusion du marché privé.
- Pour le **long terme** : des logements qui restent durablement dans le patrimoine public, garantissant leur vocation sociale.

Portée par une société publique locale détenue à 99 % par la Ville de Paris, la Foncière s'inscrit dans une stratégie globale de renforcement du logement public. D'ici 2035, la Ville vise 40 % de logements publics, dont 10 % de logements abordables.

Avec la Foncière du logement abordable, Paris se dote d'un levier concret, agile et efficace pour permettre à celles et ceux qui font vivre la capitale de continuer à y habiter.

40 %

des logements sociaux financés de 2001 à 2025 sont situés dans les arrondissements du centre et de l'Ouest parisien dans une logique de rééquilibrage géographique de l'offre globale

43 %

des logements sociaux concentrés dans les 13^e, 19^e et 20^e arrondissements

Chiffres clés

Objectif annuel :

- 120 M€ d'investissements
- 350 à 400 logements produits chaque année
- 25 % de logements sociaux dans les opérations

Cap à 2035 :

- 40 % de logements publics à Paris dont 10 % de logements abordables



Opération Montigny-Chaligny @Arthur Guezou



Parc Chapelle Charbon ©Sergio Grazia

On vous dit tout !

Sur les logements sociaux et publics

Un logement public n'est pas un logement social. Un logement social voit son loyer modéré, financé en partie par l'État et géré par des organismes spécialisés comme les bailleurs sociaux. Il est destiné aux personnes dont le revenu ne dépasse pas certains plafonds.

Le logement public est un terme plus large. Il désigne tout logement appartenant à une entité publique, par exemple la Ville de Paris. Celle-ci peut donc les réserver sous certains critères et les rendre accessibles à certains profils.

D'ici 2035 Paris vise 30 % de logements sociaux et 40 % de logements sociaux et publics permettant ainsi à certaines catégories telles que les classes moyennes d'accéder plus facilement au logement.

Des logements rendus aux Parisiennes et Parisiens

Face à la pression croissante sur le marché locatif, Paris accélère. La Ville renforce son arsenal pour **encadrer les meublés touristiques et préserver l'accès au logement des habitants**. Depuis le 1^{er} janvier 2025, la réglementation se durcit nettement. La location de la résidence principale en meublé touristique est désormais limitée à **90 jours** par an, contre 120 auparavant. La règle est claire : éviter la transformation des logements en quasi-hôtels. Quant aux résidences secondaires, leur location reste strictement interdite sans autorisation municipale.

Cette fermeté porte ses fruits. En 2025, 2,8 millions d'euros d'amendes ont été prononcés contre des propriétaires en infraction, soit plus du double de 2024 (1,3 million d'euros). La Ville intensifie ses contrôles et affirme sa détermination à faire respecter la réglementation.

Grâce à l'encadrement des loyers mis en place depuis 2019 et renforcé par de nouvelles compétences depuis 2023, la Ville peut désormais instruire directement les signalements des locataires. Résultat : près de 4 400 signalements traités en trois ans, dont 82 % concernent des petits logements (T1 et T2). Les effets sont concrets. Lorsqu'un dépassement est constaté, les propriétaires doivent rembourser les locataires et ajuster leur bail. Le dépassement moyen atteint 187 € par mois, pour un remboursement moyen de 4 445 € par dossier.

Double objectif pour la Ville : **réguler les usages abusifs et protéger durablement le parc locatif**. En luttant contre la location touristique illégale et les loyers excessifs, Paris agit directement pour maintenir des logements accessibles et garantir l'équilibre de la vie urbaine.

On vous dit tout !

Sur la programmation de logement social de 2025

Elle reflète la stratégie de la Ville, les nouveaux équilibres en termes de modes de production ainsi que les enjeux de qualité environnementale.

Elle comprend :

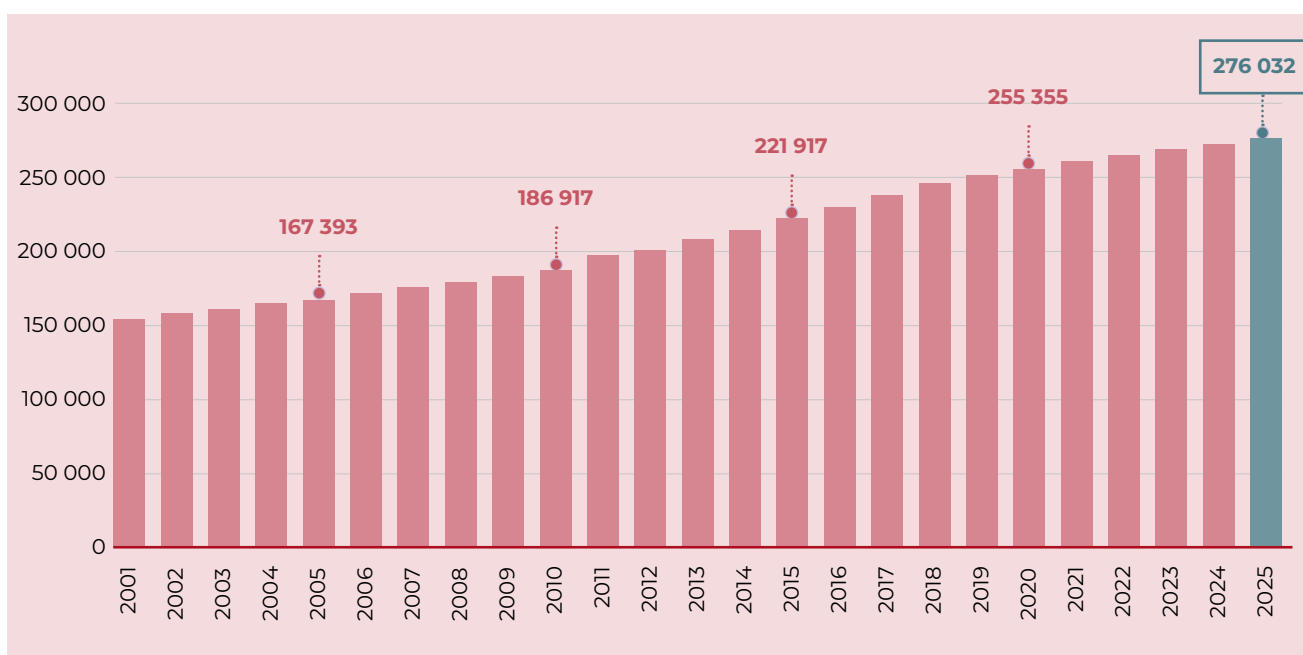
- 25 % de construction neuve et plus de 70 % d'acquisition-réhabilitation ;
- 49 % de logements spécifiques (résidences étudiantes, résidences sociales...) pour les plus précaires
- 52 % de production dans des arrondissements déficitaires en logement social afin de poursuivre l'effort de rééquilibrage du territoire ;
- Des projets de bail réel solidaire (nouveau dispositif d'accession à la propriété permettant à des ménages modestes de devenir propriétaires d'un logement) et des logements aux loyers intermédiaires ;
- 100 % de la construction neuve vise l'excellence environnementale (labels Effinergie, BBCA...) et plus de la moitié des acquisitions visent le label BBC Effinergie ou le socle technique Effinergie.

Indicateur **27** : Nombre de logements sociaux, DLH et DSOL

276 032 logements sociaux SRU au 1^{er} janvier 2025

La hausse significative de la part de logements sociaux à Paris depuis 2001 (de 13,4 % à 23,1 % en 2024) résulte d'une politique publique volontariste visant à développer une offre de logement social diversifiée et adaptée aux besoins de tous. En 2025, 3 927 logements ont ainsi été financés pour la construction. La Ville de Paris dispose de différents leviers lui permettant de développer des logements sociaux.

Depuis 2005, elle est délégataire des aides à la pierre de l'État. Elle accorde les agréments et les subventions aux bailleurs sociaux, sur les crédits délégués par l'État et les crédits municipaux (qui accompagnent aussi les travaux de rénovation du patrimoine des bailleurs sociaux, au cœur de la transition environnementale du territoire).



Construction neuve, Paul Bourget, 13^e @Hervé Abbadie

En 2025, la transformation exemplaire du quartier prioritaire Paul Bourget

Porte d'Italie, dans le 13^e arrondissement, la Ville de Paris a engagé la transformation du quartier prioritaire Paul Bourget. Sur 5 hectares, ce projet, lancé en 2014, vise à réaménager un site construit dans les années 1950, devenu vétuste et peu adapté aux nouveaux usages. Il s'inscrit dans la stratégie de la Ville de Paris en faveur des quartiers prioritaires, avec une ambition claire : renforcer l'**inclusion urbaine** et la **continuité avec le reste du territoire**.

Conçue en concertation avec les riverains, l'opération repose sur une refonte globale du quartier, articulée autour d'**objectifs environnementaux et de mixité des fonctions** :

- reconnecter le quartier au reste du territoire, au-delà du périphérique ;
- reconstituer l'offre de logements existante (365 logements) ;
- diversifier les usages par l'accueil d'activités ;
- développer la nature en ville avec le jardin Laure Albin-Guillot ;
- améliorer les continuités paysagères et l'accès au parc Kellermann ;
- atténuer les nuisances sonores du périphérique ;
- requalifier l'avenue de la Porte d'Italie ;
- donner plus de place aux piétons et aux mobilités douces.

L'aménagement s'organise autour d'un jardin central et associe logements, équipements et activités pour créer un quartier plus mixte et agréable à vivre.

Des réalisations marquent cette transformation : la **médiathèque Virginia Woolf** (ouverte en 2025), pensée comme un équipement de proximité ouvert sur le quartier, et le **jardin Laure Albin-Guillot**, qui renforce les continuités écologiques tout en intégrant une gestion durable des eaux pluviales.

Les dernières livraisons, réalisées en 2025 par Elogie-SIEMP, comptent 150 logements, dont 75 logements sociaux familiaux et 75 logements étudiants, répondant à des exigences environnementales élevées (E3C1, BBCA, matériaux biosourcés).

Avec 405 logements, de nouveaux équipements et près de 9 000 m² de jardin public, Paul Bourget illustre la démarche de la Ville de Paris : transformer ses quartiers prioritaires en espaces plus ouverts, plus mixtes et mieux adaptés aux enjeux environnementaux et aux besoins des habitants.

Chiffres clés

- 405 logements répartis en 368 logements sociaux existants reconstitués et 37 logements intermédiaires
- 75 logements étudiants
- 185 chambres d'hôtel et 149 chambres en résidence hôtelière
- 1 salle dédiée à escalade Climb'Up
- 1 salle de sport
- 1 200 m² de médiathèque
- 19 600 m² de bureaux et espaces tertiaires
- 9 000 m² de jardin public
- 14 500 m² d'espaces publics



ZAC Paul Bourget @Hervé Abbadie



Médiathèque Virginia Woolf @Jean-Baptiste Gurliat

« Faire plus, faire mieux, et faire ensemble » dans les quartiers populaires

La politique de la Ville œuvre pour assurer l'égalité entre les territoires et améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers populaires. Paris s'est dotée en 2024 d'un **Pacte parisien pour les quartiers populaires** accompagné d'une nouvelle carte des quartiers populaires et d'un nouveau Contrat de ville. Présenté au Conseil de Paris en juillet 2024, ce pacte fixe l'engagement de l'exécutif municipal à « *faire plus, faire mieux, et faire ensemble* » dans les 35 quartiers populaires que compte la capitale.

427 425 Parisiennes et Parisiens, soit **1 habitant sur 5**, vivent dans les quartiers populaires répartis dans 10 arrondissements (10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e). Dans ces quartiers, là où les fragilités sont les plus marquées, la Ville intensifie son action en mobilisant davantage de moyens et en adaptant ses services pour toucher en priorité celles et ceux qui en ont le plus besoin.

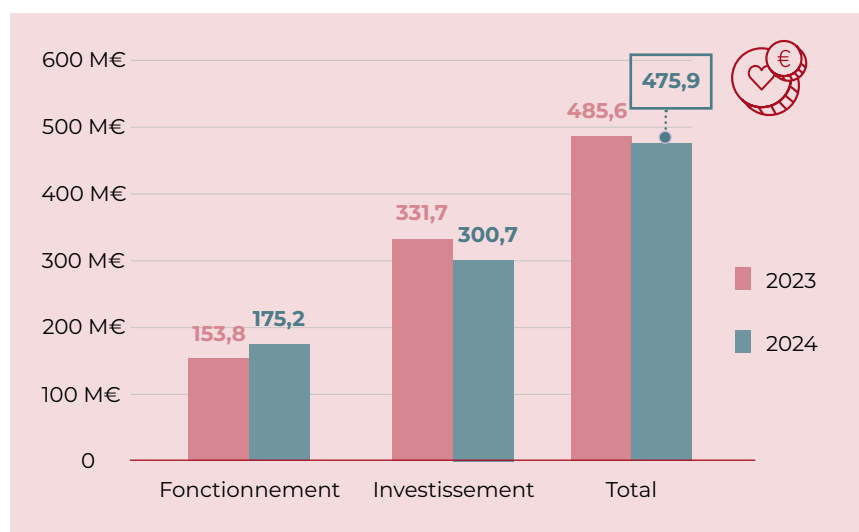
Cette politique d'équité territoriale dans les quartiers populaires se concrétise par des engagements forts :

- **Plus d'investissement** → l'objectif de taux d'investissement de 25 % du budget pour les quartiers populaires fixé sur la durée de la mandature (rénovation des bâtiments et équipements publics, espaces publics, logements, équipements sportifs et culturels, etc.) est rempli : il est de 26,7 % de 2021 à 2024 et atteint même 30,6 % sur l'exercice 2023.
- **Plus de présence humaine** → les équipes de développement local du service politique de la Ville, plus de services publics municipaux implantés dans les quartiers, tout le tissu associatif de proximité soutenu par la Ville.
- **Des services publics adaptés** → le développement de méthodes pour « aller vers » les personnes pour faciliter l'accès aux droits sociaux et juridiques.

Indicateur **28** : budget consacré aux quartiers populaires

475,9 M€

en 2024, soit 26,42 % du budget dédié aux quartiers populaires (vs 22,07 % en 2021)



En 2024, le montant total du budget consacré par la Ville aux quartiers populaires s'est élevé à 475,9 M€ : 175,2 M€ en fonctionnement et 300,7 M€ en investissement. Paris a consacré 26,4% de son budget d'investissement pour les quartiers populaires et dépasse ainsi l'objectif de 25 %. Un effort visible sur plusieurs années : le taux moyen d'investissement dans les quartiers populaires est de 26,7 % entre 2021 et 2024. Ces résultats traduisent pleinement l'effet d'accélération des Jeux olympiques et paralympiques 2024, véritables catalyseurs de transformation.

De grands projets structurants ont vu le jour : la livraison de l'Arena, la métamorphose de la porte et de la rue de la Chapelle, mais aussi la modernisation d'équipements sportifs de proximité comme Dauvin, Roussié, Poissonniers ou la piscine Georges Vallerey.

Bien au-delà des JOP 2024, ces chiffres témoignent d'un investissement massif, durable et coordonné, porté par l'ensemble des directions municipales pour répondre plus efficacement aux besoins des quartiers populaires.

Concrètement, cette mobilisation se traduit par une multitude de réalisations à fort impact :

- la réhabilitation de logements sociaux et l'amélioration du cadre de vie ;
- la transformation des grandes portes parisiennes (Bagnolet, Montreuil, Vincennes, Brancion-Périchaux) ;
- l'ouverture de nouveaux tronçons de la Petite Ceinture et le prolongement du tramway T3b jusqu'à la porte Maillot ;
- la création et rénovation d'espaces publics emblématiques, comme les places Muhammad Yunus, Marek Edelman, Vénétie, Nationale, Colonel Fabien ou Buisson Saint-Louis ;
- le développement de nouveaux espaces verts, avec les parcs Chapelle Charbon et Aretha Franklin ;
- et l'émergence d'équipements structurants, tels que la médiathèque Virginia Woolf ou la Maison des Réfugiés.

Des projets pour faire des quartiers populaires des territoires pleinement intégrés, attractifs et porteurs d'avenir.



FOCUS

L'urbanisme parisien au cœur de la transition écologique et sociale

**Construire
un cadre de vie
apaisé, plus sain,
répondant aux
enjeux de transition
énergétique
et de l'urgence
environnementale**

Plus qu'un cadre réglementaire, l'urbanisme à Paris est un levier central de transformation de la ville au service de ses habitantes et de ses habitants. Adapter la ville aux changements climatiques, préserver les ressources, favoriser la mixité sociale et garantir l'accès aux services et à la nature : ces priorités structurent chaque opération d'aménagement du territoire parisien, chaque permis délivré.

Ces grandes orientations se traduisent dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Chaque règle, chaque opération d'aménagement, chaque mobilisation du foncier municipal contribue aux mêmes objectifs :

- réduire l'empreinte carbone ;
- adapter la ville au changement climatique ;
- préserver la biodiversité ;
- produire du logement accessible ;
- améliorer la qualité de vie.

2025 marque la première année d'application du nouveau PLU bioclimatique. Tous les projets, publics comme privés, doivent désormais s'y conformer. Exigences renforcées en matière de végétalisation, de sobriété foncière, de performance environnementale : **la transition devient la règle**. Pour en mesurer l'impact, un Observatoire du PLU bioclimatique a été créé en 2025, avec 235 indicateurs permettant d'évaluer, dans la durée, les effets sur les politiques publiques et sur la vie quotidienne.

Photo : Arena, Gare des Mines @Sergio Grazia

Aménager la ville pour un futur durable

À Paris, les **opérations d'aménagement** constituent un levier majeur de transformation urbaine. Elles permettent de faire évoluer des quartiers entiers en intégrant dès la conception les principes du bioclimatisme, de sobriété foncière et de mixité des usages. Les 31 opérations d'aménagement engagées par la Ville illustrent concrètement cette ambition sur le terrain. Elles contribuent à **construire une ville plus résiliente et plus inclusive** en combinant plusieurs objectifs :

- Développer des logements accessibles et diversifiés ;
- Créer des espaces publics végétalisés et adaptés au changement climatique ;
- Renforcer les équipements et services de proximité ;
- Favoriser la désimperméabilisation des sols et la gestion durable de l'eau.

L'urbanisme parisien affirme ainsi une orientation claire : faire de chaque opération un accélérateur de transition écologique et un levier de cohésion sociale.



Lingerie, St Vincent de Paul @C. Guillaume - A. Beltrando



Réhabilitation de la résidence Duris, certification BBCA rénovation @Alexis Toureau, Bouygues Habitat Social

Le saviez-vous ?

Le **label BBCA** distingue les bâtiments qui réduisent leur empreinte carbone à toutes les étapes du cycle de vie :

- Construction : conception sobre et mixité des matériaux ;
- Exploitation : recours à des énergies faiblement carbonées ;
- Stockage carbone : utilisation de matériaux biosourcés ;
- Économie circulaire : réemploi, déconstruction sélective et mutualisation des espaces.



Perspective générale, Chapelle Charbon @ArtefactoryLab

En 2025, des projets parisiens récompensés

- Dans l'opération d'aménagement **Paris Rive Gauche** (13^e), piloté par la SEMAPA (Société d'étude, de maîtrise d'ouvrage et d'aménagement parisienne), le projet **Michigan Garden** développé par Icade avec Parc architectes a reçu le Grand prix national de la construction hors site. L'immeuble de 89 logements privilégie une structure majoritairement en bois et intègre des toitures et terrasses végétalisées favorisant biodiversité et production d'énergie.
- Le **quartier des Messageries** (12^e) aménagé par Espaces ferroviaires a obtenu le Prix bas-carbone organisé par Le journal du Grand Paris, dans la catégorie architecture.
- Le projet **Hosta**, porté par Altarea porte de Brancion (15^e), a reçu le **Grand prix BBCA** de l'immobilier bas-carbone dans la catégorie Résidentiel neuf. Conçu par Hardel et Le Bihan, il comprend un foyer jeunes travailleurs de 114 chambres.

Innover et diffuser des solutions durables

Expérimenter de nouvelles solutions bas-carbone

Les opérations d'aménagement constituent également un terrain d'expérimentation pour **tester des matériaux et des méthodes de construction plus sobres**. La SEMAPA expérimente ainsi un revêtement de cheminement piéton en béton d'argile sur la promenade Claude Lévi-Strauss, dans le quartier Paris Rive Gauche :

- matériau composé à 70 % d'argile crue issue de terres excavées ;
- fabrication évitant la cuisson à haute température et réduisant l'empreinte carbone ;
- teinte claire limitant l'absorption de chaleur en été ;
- perméabilité et adhérence testées en conditions réelles.

Par ailleurs, Paris & Métropole Aménagement a consacré un numéro de sa publication Façons de faire aux quartiers bas carbone en développement à Paris : Saint-Vincent-de-Paul (14^e), Chapelle Charbon (18^e) et Gare des Mines (18^e).

Accélérer la rénovation énergétique du parc privé

La loi Climat et Résilience a entraîné une augmentation des demandes d'**isolation thermique par l'extérieur** (ITE) sur des immeubles d'habitation, impliquant parfois un surplomb du domaine public. Pour répondre à ces demandes tout en préservant les intérêts de la collectivité, la Direction de l'urbanisme a élaboré une doctrine-cadre permettant d'encadrer ces situations.

La solution retenue repose sur :

- l'octroi d'une servitude conventionnelle autorisant le surplomb du domaine public ;
- une gratuité pour les immeubles d'habitation, afin d'encourager les travaux de rénovation énergétique ;
- une clause de réversibilité, prévoyant la dépose de l'isolation si la Ville engage un projet de construction.

Une procédure interne dédiée a été mise en place, distinguant :

- l'instruction technique, assurée par les directions affectataires ;
- l'instruction foncière, pilotée par la Direction de l'urbanisme.

Plus de **20 dossiers ont déjà été traités** dans ce cadre, qui facilite la rénovation énergétique du parc privé tout en garantissant la préservation des droits à construire de la Ville.



Parc Chapelle Charbon@Sergio Grazia

Préserver le bien-être

et l'engagement des jeunes face aux défis climatiques

Paris agit sur tous les leviers du quotidien des jeunes - école, espace public, mobilité, formation - pour construire des environnements plus résilients, inclusifs et durables. Une approche concrète, qui combine adaptation climatique, justice sociale et qualité de vie.

Des Cours oasis pour rafraîchir, apaiser et inclure

La politique parisienne d'adaptation au changement climatique porte une attention particulière aux enfants et adolescents, notamment celles et ceux scolarisés dans des établissements scolaires situés en quartiers prioritaires de la ville. Les cours des établissements scolaires (crèches, écoles et collèges) et leurs abords fréquentés quotidiennement, sont transformés en **espaces plus végétalisés, plus agréables et mieux partagés**. Grâce aux programmes des Cours oasis, ces lieux deviennent de véritables îlots de fraîcheur, apportant nature et confort au plus près des jeunes.

Pensées comme de véritables îlots de fraîcheur au cœur des quartiers, certaines cours accueillent également un public plus large en dehors des temps éducatifs, et peuvent devenir notamment des « refuges » pour les personnes vulnérables durant les vagues de chaleur.

Des **aménagements** au service des usages et du climat :

- Rafraîchir les espaces (plantation d'arbres, espaces végétalisés) ;
- Préserver la biodiversité ;
- Mieux gérer l'eau (désimperméabilisation) ;
- Diversifier les usages (zone de calme, jeux, socialisation, motricité...) ;
- Favoriser l'inclusion et les apprentissages en plein air.

Ces transformations poursuivent à la fois des objectifs environnementaux et pédagogiques, au cœur du programme des cours oasis.

360 cours Oasis prévus
au Plan Climat pour 2030

Au-delà de l'enjeu environnemental, ces transformations améliorent le climat scolaire, renforcent l'égalité filles-garçons et prennent en compte les besoins spécifiques de chaque enfant. La **priorité donnée aux établissements situés en quartiers prioritaires** participe également à réduire les inégalités territoriales. Certaines cours oasis sont ouvertes gratuitement le samedi aux habitantes et habitants, offrant des lieux de fraîcheur et de convivialité au cœur des quartiers.



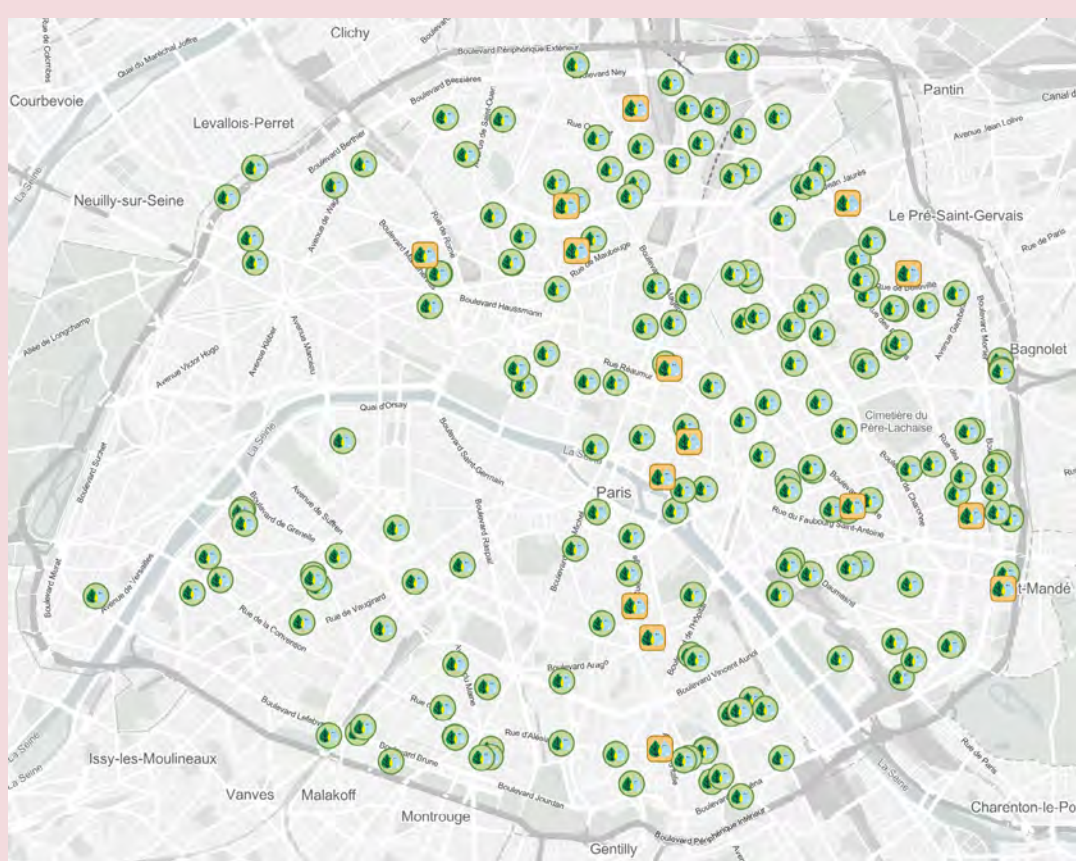
Cour de l'école maternelle Le Vau (20^e) située en Réseau d'Education Prioritaire @CAUE 75



Cour oasis, écoles élémentaire et maternelle rue Fessart @Henri Garat



Rue Charles Baudelaire @Joséphine Brueder

Indicateur **29** : Nombre de cours Oasis**208** cours oasis dans les crèches, écoles et collèges en 2025 (depuis 2018)**43** nouvelles cours oasis en 2025 avec notamment les 5 premières crèches oasis**37 %** des cours transformées sont situées en périmètre prioritaire*, 21 % en quartiers populaires

* Le périmètre prioritaire comprend les écoles classées en conventions académiques pluriannuelles de priorité éducative (CAPPE) ou en réseau d'éducation prioritaire (REP) ou en réseau d'éducation prioritaire avec moyens renforcés (REP+), situés ou non en QPOP et/ou QPV.

Cours Oasis :

■ Écoles

■ Collèges

Les premiers mini bancs Davioud, à hauteur d'enfant

Deux premiers modèles réduits du célèbre banc Davioud de 1860 sont arrivés rue Pierre-Foncin dans le 20^e arrondissement. Adapté pour des enfants de 5 à 10 ans, une centaine d'exemplaires seront déployés dans les rues aux écoles de la capitale.



Mini-banc Davioud @Joséphine Brueder

Paris, capitale européenne la plus accueillante pour les enfants

C'est le résultat d'une étude menée par l'association Clean Cities auprès de 36 villes européennes.

L'étude a été construite en fonction de trois critères : la part d'écoles dont la rue est piétonnisée, la part de rues où la vitesse maximale n'excède pas 30 km/h et la part des pistes cyclables en site propre sur l'ensemble du réseau de la ville.

Sur ces 3 thématiques, Paris fait la course en tête. Avec un score de 79 %, la capitale française réussit la performance de dépasser des villes très engagées sur les mobilités douces : Amsterdam (2^e → 63 %), Anvers (3^e → 62 %), Oslo (9^e → 48 %) ou Copenhague (11^e → 45 %).

Des mesures pour soutenir le pouvoir d'achat et la mobilité des jeunes

Depuis 2019, la Ville de Paris accompagne les jeunes et leurs familles dans la transition écologique en facilitant l'accès à des mobilités durables, tout en **soutenant leur pouvoir d'achat**.

Plusieurs dispositifs permettent de lever les freins financiers :

- Remboursement à 100 % des **forfaits Imagine R Junior et Scolaire** pour tous les élèves domiciliés à Paris (de la maternelle à la terminale) ;
- Remboursement à 100 % du forfait **Imagine R Étudiant** (pour les étudiants de moins de 20 ans titulaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)) ;
- Remboursement à 100 % de l'abonnement **Vélib'** "V-Plus jeune" pour les 14-18 ans.

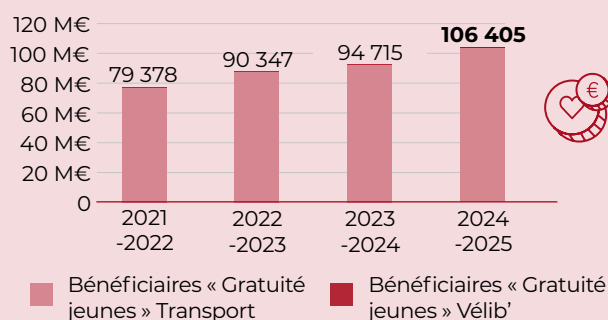
En favorisant l'usage des transports collectifs et des mobilités actives, ces mesures encouragent des pratiques plus durables, tout en garantissant une accessibilité équitable pour tous les jeunes.

Indicateur **30** : Aide à la mobilité des jeunes

La marche et les transports en commun représentent 9 trajets domicile-études sur 10 des écoliers et collégiens parisiens.

Les dispositifs « Gratuité transport » et Vélib' sont plébiscités d'année en année. Pour la première fois, le nombre des bénéficiaires a dépassé le seuil des 100 000 pour l'année scolaire 2024-2025, soit environ un tiers des élèves scolarisés à Paris de la maternelle au lycée. Cela représente une **augmentation de 12 %** par rapport à l'année précédente, et un montant de plus de 27 millions d'euros.

Remboursement total des transports en commun et du Vélib' pour les jeunes Parisiennes et Parisiens



Passé Imagin'R @Clément Dorval

Des formations pour accéder aux métiers de demain

En structurant des filières de formation et d'insertion directement liées à la transition écologique, Paris donne aux jeunes - et plus largement aux personnes en reconversion - les moyens de se former, travailler et s'engager dans des **métiers utiles et porteurs de sens**.

La transition écologique est aussi une opportunité d'insertion et d'emploi pour les jeunes. À Paris, la collectivité agit pour faire converger enjeux sociaux et environnementaux, en soutenant des **parcours professionnels concrets** dans des secteurs d'avenir. Elle donne les outils numériques nécessaires à l'accompagnement des publics dans cette dynamique responsable.

La Ville de Paris accompagne ainsi les structures d'insertion par l'activité économique (IAE), qui permettent à des publics éloignés de l'emploi d'accéder à un contrat de travail. Elle encourage en parallèle l'émergence d'activités liées à la transition écologique, notamment dans l'économie circulaire et l'alimentation durable, afin de diversifier les débouchés et répondre aux besoins du territoire.

Pour aller plus loin, la Ville déploie deux dispositifs structurants qui facilitent l'accès à des compétences recherchées :

→ Paris Fabrik (depuis 2017)

Ce programme forme aux métiers émergents de la transition écologique, avec un positionnement résolument tourné vers l'emploi :

- éco-construction et rénovation énergétique ;
- gestion des énergies renouvelables ;
- mobilités durables ;
- économie circulaire (réemploi, réparation, recyclage) ;
- fabrication artisanale locale et responsable.

Le saviez-vous ?

L'édition 2025 de ParisFabrik a offert 74 places de formation de mécanicien/mécanicienne cycle, de l'initiation à la certification, en lien avec des entreprises prêtes à recruter via le dispositif POEI de France Travail, partenaire de la Ville.

→ Paris Fertile (depuis 2021)

Ce dispositif cible les métiers de l'agriculture et de l'alimentation durables, avec des parcours adaptés à tous les niveaux : actions de découverte (de quelques heures à 10 jours), formations qualifiantes ou certifiantes (3 à 9 mois), accompagnement à la création d'activité (installation agricole, transformation alimentaire).

Ces programmes s'appuient sur des appels à projets annuels, ce qui implique une offre de formation évolutive, ajustée aux besoins du marché et à la mobilisation des acteurs. Les parcours peuvent ainsi se déployer au-delà d'une seule année, invitant à une lecture dynamique et cumulative des résultats.

En 2025, une Stratégie numérique responsable

Votée en Conseil de Paris en novembre 2025, la Stratégie parisienne du numérique responsable (SNR) établit **27 actions** : 12 relevant du périmètre de l'administration et 15 s'adressant au territoire.

Celle-ci est fondée sur trois piliers :

- Construire un numérique plus **sobre**, en réduisant son empreinte environnementale et en favorisant la durabilité des équipements et des usages.
- Promouvoir un numérique plus **démocratique**, en renforçant la transparence, la maîtrise publique et la participation des citoyennes et citoyens aux choix qui structurent leur quotidien.
- Développer un numérique plus **inclusif**, en garantissant l'accès de toutes et tous aux services numériques essentiels et accompagnant les publics les plus éloignés pour réduire les fractures sociales.



Réparation de vélos chez l'association Le petit biclou
@Guillaume Bontemps



L'atelier Yoti à la prison de la Santé
@Camille de Kernavans

En 2025, une dynamique en forte progression

Entre 2019 et 2024, l'insertion professionnelle à Paris connaît une progression significative :

- +32 % d'emplois en insertion (de 2 079 à 2 747 équivalents temps plein),
- 6 700 salariés en insertion en 2024,
- 1 sur 3 engagé dans des activités liées à la transition écologique.

Cette dynamique se traduit par des projets concrets. L'association Yoti Paris, créée en 2023, en est une illustration : elle développe une activité de collecte, reconditionnement et revente de jeux et jouets, en lien avec l'économie circulaire.

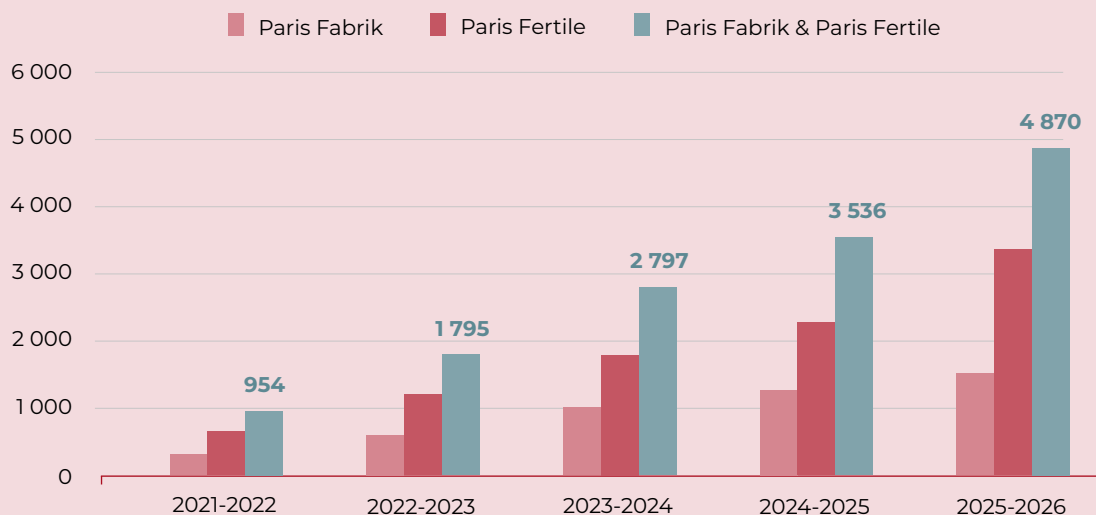
Depuis 2025, une activité est déployée au sein de la prison de la Santé, mobilisant des personnes détenues dans un parcours d'insertion professionnelle. À terme, le projet prévoit :

- 24 tonnes d'objets traités dès la première année,
- 10 équivalents temps plein, soit 23 salariés en insertion en milieu pénitentiaire.

Indicateur **31** : Nombre de formations pro aux métiers de la transition et structures d'insertions par l'activité économique

Entre 2021 et 2025, les programmes de formation Paris Fabrik et Paris Fertile ont permis, chaque année, le financement par la Ville d'un volume de places dans des métiers de la transition écologique, passant de 954 à 4 870 sur ces cinq dernières années.

Volume de places de formation Paris Fabrik et Paris Fertile cumulées entre 2021 et 2025



Garantir une alimentation de qualité accessible aux plus vulnérables

À Paris, l'accès à une alimentation saine, durable et suffisante constitue un levier essentiel de solidarité. La Ville de Paris, en lien étroit avec de nombreuses associations, déploie une offre diversifiée pour répondre à toutes les situations de précarité ou de dépendance : restauration sur place, repas à emporter, portage à domicile, colis alimentaires ou encore épiceries solidaires.

Une offre structurée pour répondre à tous les besoins

La Direction des solidarités (DSOL) assure la gestion d'un réseau de **44 restaurants Émeraude**, ouverts le midi 5 à 6 jours par semaine. Répartis dans tous les arrondissements, ces établissements accueillent les personnes retraitées ou en situation de handicap, selon des conditions d'accès encadrées, avec des tarifs adaptés aux ressources pour garantir une accessibilité équitable. Dans certains sites, des repas à emporter complètent l'offre, permettant de s'adapter aux contraintes de chacun. Les repas proposés reposent sur des standards élevés de qualité :

- produits de saison, locaux, bio ou labellisés ;
- deux menus végétariens par semaine ;
- élaboration par des professionnels de la nutrition et des chefs qualifiés.

Trois objectifs structurent cette offre : prévenir la dénutrition, garantir l'équilibre alimentaire et préserver le plaisir de manger.

En complément, la DSOL déploie un service de **portage de repas à domicile** destiné aux personnes âgées ou en situation de handicap en perte d'autonomie. Ce dispositif permet :

- de garantir des repas adaptés aux besoins nutritionnels et aux régimes spécifiques ;
- de favoriser le maintien à domicile ;
- d'assurer une veille sociale lors des livraisons, particulièrement précieuse pour les personnes isolées.

Des lieux de vie qui renforcent le lien social

Au-delà de leur fonction alimentaire, les restaurants Émeraude sont de véritables espaces de convivialité. Ils favorisent les échanges, contribuent à rompre l'isolement et soutiennent l'autonomie des usagers, participant pleinement au **bien vieillir à Paris**.

Certains établissements prolongent leur mission en devenant, le soir, des **restaurants solidaires**. Inscrite dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, cette évolution a permis de doubler l'offre pour les publics en grande précarité, avec 13 restaurants solidaires opérationnels depuis 2022.

Ces structures proposent :

- un accueil inconditionnel, orienté par des partenaires sociaux,
- une restauration assise de qualité, dans un cadre digne et accueillant,
- des portions adaptées, avec une augmentation des apports en légumes et féculents, pour répondre aux besoins de publics parfois en situation de forte insécurité alimentaire.

En articulant qualité alimentaire, accessibilité financière et accompagnement social, Paris construit une politique alimentaire qui répond aux besoins essentiels tout en renforçant la **dignité**, le **lien social** et l'**autonomie** des personnes les plus vulnérables.



Restaurant Émeraude Caulaincourt, 18^e @Clément Furiel

Indicateur **32** : Portage de repas ou places dans les restaurants Emeraude

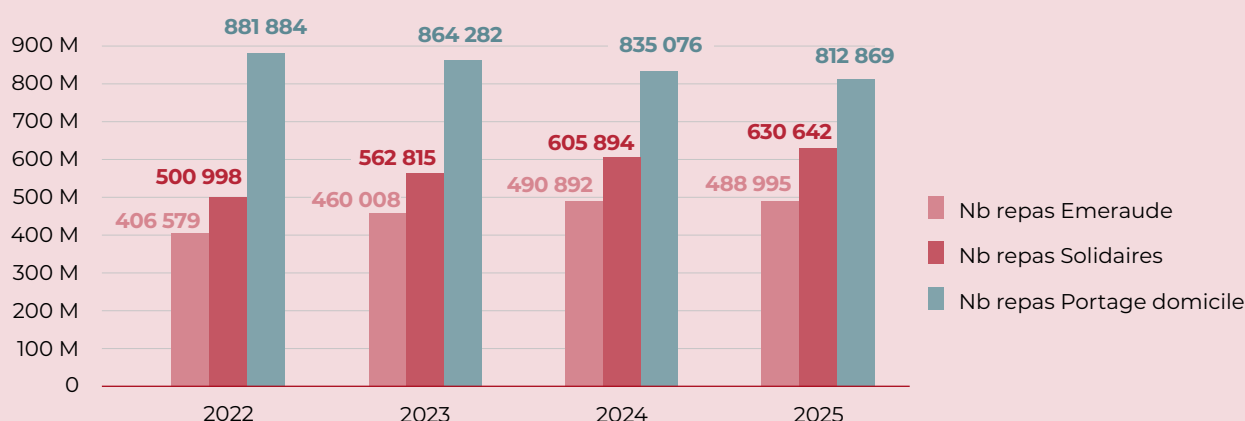
Depuis 2015, la mesure 31 du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion vise à doubler le nombre de restaurants solidaires.

Cet objectif a été atteint en 2022 avec **13 établissements en activité**, notamment grâce à la transformation de restaurants Émeraude en service du soir. Ces structures proposent un accueil inconditionnel, sur orientation sociale, avec une restauration assise, de qualité, dans un cadre adapté. Les apports nutri-

tionnels sont renforcés (+20 % de légumes et féculents) pour répondre aux besoins d'un public pour lequel il s'agit souvent du seul repas quotidien.

Après un pic lié à la crise sanitaire (plus d'un million de repas en 2020), le dispositif de portage à domicile se stabilise à un niveau élevé, avec 812 869 repas en 2025, supérieur à celui de 2019. Le nombre de bénéficiaires potentiels reste globalement stable, passant de 5 285 en 2022 à 5 056 en 2025.

Nombre de repas servis : Restaurant Emeraude + Solidaires + Portage à domicile



En 2025, un partenariat pour renforcer l'aide alimentaire

En 2025, **la Ville de Paris et la Fondation de l'Armée du Salut** renforcent leur engagement commun en faveur des publics les plus fragiles, en renouvelant un dispositif de distribution inconditionnelle de repas chauds. Dans le cadre du renfort saisonnier de l'aide alimentaire, cette coopération prend une forme concrète et innovante : le restaurant Émeraude Saint-Blaise est ouvert en soirée, du lundi au samedi, durant les périodes estivales et hivernales. Il accueille des personnes en difficulté, orientées notamment par les Restos du Cœur et les dispositifs locaux de veille sociale. Le fonctionnement repose sur une organisation complémentaire : la préparation et la livraison des repas sont assurées par le restaurant solidaire Pali Kao de la DSOL, la Fondation de l'Armée du Salut prend en charge l'accueil et la distribution auprès des bénéficiaires.

Ce partenariat démontre la capacité de la Ville de Paris à s'appuyer sur le tissu associatif pour adapter et renforcer ses réponses aux besoins. Le succès du dispositif, tant par sa fréquentation que par la satisfaction des usagers, confirme la pertinence de cette approche collective au service de la solidarité.



Restaurant solidaire PaliKao, Paris 20^e @Olivier Borderie

